275 1946-1947 3

ROMANIA

REVUE CONSACRÉE A L'ÉTUDE

DES LANGUES ET DES LITTÉRATURES ROMANES

FONDÉE EN 1872 PAR

PAUL MEYER ET GASTON PARIS

PUBLIÉE PAR

MARIO ROQUES

Pur remembrer des ancessurs
Les diz e les faiz e les murs.
WACE.

Tome LXIX

R

PARIS

2, RUE DE POISSY, V^e^

TOUS DROITS RÉSERVÉS

SOMMAIRE DU PRÉSENT FASCICULE

Pages

H. Yvon, L'assiette du nom, des origines au XIVe siècle..... 289
Mario Roques, *Roland à Saragosse*, troisième article..... 317
Élie Lambert, *L'Historia Rotholandi* du Pseudo-Turpin et le pèlerinage de Compostelle..... 362

MÉLANGES

Léo Spitzer, Un apax anç. fr. expliqué par l'anglais..... 388
Albert Henry, Un prétendu manuscrit du *Cleomadès*..... 389

COMPTES RENDUS

Onze poèmes de Rutebeuf concernant la croisade, p. p. Julia Bastin et Edmond Faral (F. Lecoy)..... 396
Albert Baguette, *Le Paweilhar Giffou*, éd. critique (Noël Dupire)... 400
K. Strecker, Introduction à l'étude du latin médiéval, trad. de l'allemand par P. Van de Woestijne (J. Monfrin)..... 405
Paul Lebel, Les noms de personnes en France (J. Monfrin)..... 406
R. Menéndez Pidal, *Cantar de mio Cid* (B. Pottier)..... 408
Études romanes dédiées à Mario Roques (M. R.)..... 409

PÉRIODIQUES..... 417

CHRONIQUE..... 423

Les prochains fascicules contiendront :

E. Faral, Les chansons de toile ou chansons d'histoire.
L.-F. Flutre, Études sur le roman de *Perceforêt*.
L. Foulet, Études de syntaxe française (*suite*).
A. Långfors, Mélanges de poésie lyrique française (*suite*).
F. Lecoy, Fr. *freux*, « sorte de corbeau ».
R. Loriot, *Réderie*, toponyme picard, et la famille étymologique de *rêver*.
Al. Micha, La guerre contre les Romains dans la Vulgate de *Merlin*.
L. W. Stone, Jean de Howden, poète anglo-normand du XIIIe siècle.
A. Pézard, Du *Policraticus* à la *Divine Comédie*.

Autres livres à télécharger sur le site
https://abbassa.wordpress.com

ESSAI DE SYNTAXE HISTORIQUE DU FRANÇAIS

L'ASSIETTE DU NOM DES ORIGINES AU XIVe SIÈCLE

L'état primitif.

Au point de vue de l'assiette [1] du nom, nos plus anciens textes, *Serments de Strasbourg*, Séquence de *sainte Eulalie*, Homélie sur *Jonas*, présentent deux états différents. Dans les *Serments*, les articles qui donnent au nom son assiette sont des possessifs : *nostro commun salvament, son fradra, meon vol, meos sendra* ; des démonstratifs : *d'ist di, cist meon fradre* ; des quantitatifs : *in cadhuna cosa, nul plaid, in nulla aiudha*. Quand il n'y a pas lieu d'exprimer l'idée de possession, de présentation ou de quantité précise [2], les noms sont sans articles, qu'ils soient isolés : *in aiudha, par dreit, in damno, si cum om*, ou accompagnés de compléments de nature et de forme variées : *deo amur, christian poblo, sagrament que son fradre Karlo jurat*. Trois des noms isolés désignent des façons d'être ou d'agir présentées avec une valeur générale ; pour le mot *om*, l'auteur laisse à deviner s'il veut évoquer l'espèce humaine entière avec ce que les individus qui la composent ont de commun, ou tel

1. Nous empruntons ce terme à la terminologie, si fine et si riche, de Damourette et Pichon, dans leur *Essai de grammaire de la langue française*. Il est commode pour désigner l'ensemble des adjectifs au moyen desquels les noms (substantifs) cessent d'être les signes abstraits des notions et deviennent des éléments de phrase. Tous ces adjectifs qui actualisent le nom, selon l'expression de Ch. Bally, nous les appelons des articles. — Dans le Glossaire des termes spéciaux ou de sens spécial qui doit être joint au dernier volume en cours d'impression de l'*Essai de grammaire*, ASSIETTE est défini : « degré de détermination des noms ».

2. La distinction entre l'unité et la pluralité est marquée implicitement par la morphologie.

individu de l'espèce, en tant qu'il en possède les caractères généraux. Cet état qui rappelle exactement celui du latin peut être considéré comme l'état ancien.

Dans *Eulalie* et *Jonas* [1], se trouvent les mêmes articles, des possessifs : *sa virginitet, souve clementia* (*Eula.*) *sen cheve, sun soueir, sum repausement, sem peer, vost almosnes* (*Jona.*); des démonstratifs : *celle kose* (*Eula.*), *cel edre, en ceste causa, cels elemosynas* (*Jona.*) [2], un quantitatif : *niule cose* (*Eula.*). En outre trois noms au singulier sont précédés de l'adjectif numéral *un* : *une spede* (*Eula.*), *un edre, un verm* (*Jona.*) ; ainsi il est marqué explicitement que le nom note non pas l'espèce, mais tel individu dont il serait possible d'indiquer les qualités propres. Cet emploi de l'article *un* est une première différence avec l'état ancien. Une seconde différence consiste dans l'emploi d'un nouvel article, *li, la* ; 13 noms dans *Eulalie*, 5 (dont 2 répétés) dans *Jonas* sont précédés de formes de cet article, analogues à celles du pronom de la 3e personne et de même origine. Ainsi construits, les noms désignent *a*) des êtres ou objets connus par les auditeurs : *le evangelio* (2 fois), *li judei* (*Jona.*); *b*) des êtres ou des objets connus pour avoir été mentionnés antérieurement : *les mals conseillers, la polle, li rex pagiens, la domniselle* (*Eula.*), *la civitate* (*Jona.* 2 fois) ; *c*) des êtres ou objets évoqués par le contexte : *les empedements* (*Eula.*, ceux qui étaient impliqués dans les menaces royales), *enl* (en + le) *fou* (*Eula.*, celui qui fait partie des *empedements*) ; *lo seule* (*Eula.*, celui dans lequel vit Eulalie) ; *d*) dans deux cas la valeur de l'article *li* est voisine de celle d'un possessif : *lo chief* (*Eula.*, celui qui fait partie du corps d'Eulalie, son chef), *la mort* (*Eula.*, celle des êtres désignés par le pronom *nos*, notre mort). *e*) Enfin l'article *li* précède des noms auxquels la notoriété est conférée par un adjectif ou un nom complément : *lo nom christian, lo suon element, li deo inimi, lo deo menestier* (*Eula*).

A côté des 13 noms précédés d'articles que nous venons d'étu-

1. On trouvera à la suite de cet article la liste et la valeur des abréviations que nous employons dans nos citations.

2. Dans un cas analogue, l'auteur du *Jonas* emploie le démonstratif *cil* : *cel edre* rappelle *un edre* ; le fait se produit 4 fois, le nom étant 2 fois l'antécédent d'un relatif.

dier, le texte d'*Eulalie*, en présente 24 sans article, soit environ 65 °/₀. 3 sont des noms propres de personne : *Eulalia*, *Maximien*, *Krist*, 3 des noms d'êtres ou objets uniques assimilables à des noms propres : *deo*, *diaule*, *ciel* ; 2 noms employés comme attributs, *buona pulcella*, *rex*, sont comparables à des adjectifs ; *colomb* (*in figure de colomb*) s'applique à un individu particulier, mais en tant qu'il a les caractères généraux de l'espèce. L'absence d'article dans le vers : *bel auret corps bellezour anima* rappelle l'état des Serments ; si la mesure le lui avait permis, l'auteur aurait-il écrit *un corps, une anima*, comme il a écrit *une spede* ou *le corps, l'anima* comme *le chief* ? Les noms *or* et *argent* désignent des matières ; le contexte seul indique que l'auteur pense non à la masse entière, mais à une portion de ces matières ; 5 noms au singulier expriment des manières d'être ou d'agir, 4 sont des compléments indirects : *par manatce* (*regiel*) *ne preiement*, *a* (*grand*) *honestet*, *in figure* (*de colomb*), le dernier un complément d'objet (*avuisset*) *mercit*. Trois noms sont au pluriel : *paramenz* et *colpes* évoquent un nombre non précisé d'individus de l'espèce nommée ; pour le troisième, *pagiens* (*chi rex eret a cels di soure pagiens*), il est probable que l'auteur a songé à la totalité des individus de l'espèce existant à l'époque et dans la région où se situe son récit : il n'a pas marqué cette valeur explicitement.

Le *Jonas* comporte peu de noms sans article, ce qui s'explique par le grand nombre des démonstratifs et des possessifs qui y figurent : *Deus* est un nom propre, *iholt* (2 fois) désigne un phénomène naturel envisagé en bloc ; *umbre* (*quet umbre li fesist*) nous semble avoir la même valeur ; *cherté* (*aiest cherté*) exprime une manière de sentir. Quant à *peril* qui paraît 2 fois, il est précédé la seconde fois du démonstratif *cel* [1] (*cel peril quet il habebat decretum que super els mettreiet*), tandis qu'il est sans article la première fois (*e de peril* [*quet il habelat decretum*] *que super els metreiet*) ; le mot est construit comme *sagrament* dans les Serments : s'il n'y a pas erreur dans le texte, nous avons là un indice que l'état primitif n'a pas complètement disparu.

1, La valeur du démonstratif n'est pas la même que celle qui a été indiquée p. 290, n. 2 ; dans *cel edre sost que cil sedelat*, il s'agit d'un objet mentionné antérieurement ; *eel* devant *peril* semble servir seulement à annoncer la proposition relative.

De l'emploi fréquent, d'une part de l'article *un* qui marque explicitement l'unité en même temps que le singulier, d'autre part de l'article *li*, il résulte que le groupe nominal commence le plus souvent par un article (parfois précédé d'une préposition) ou par une préposition [1] ; il est rare qu'il commence par le nom ou par un adjectif qualificatif. La présence d'un article ou d'une préposition est ainsi l'indice d'un groupe nominal.

*
* *

Du Xe au XIVe siècle.

Nous trouvons dans les textes des Xe, XIe, XIIe et XIIIe siècles un usage analogue en général ; en dehors des noms propres, les noms se rencontrent précédés :

1° d'articles démonstratifs : *cil deumentiz* (*Lége.* 11) ; *puis icel tens* (*Alex.* 11) ; *en icest siecle* (*Alex* 68) ; *cele grant eve* (*Pèle.* 769), *cist gas* (*Pèle.* 506) ; *a icel colp* (*Rola.* 1998) ; *ceste dolor* (*Rola.* 2946) ; *cele grant noise* (Vill. 29) ; *hui cest jor* (Vill. 41) ; *cele avision* (*Ques.* 149.31) ; *cist rois* (*Ques.* 86.31) ; *en cele bataille* (Join. 246) ; *cis consaus* (Join. 10) ;

2° d'articles possessifs : *sos sancz* (*Lége.* 2), *lor amie* (*Lége.* 117) ; *mes pere* (*Alex.* 206), *ma spouse* (*Alex.* 208) ; *sa charrue* (*Pèle.* 299) ; *tis sire* (*Rola.* 297) ; *nostre pelerin* (Vill. 68) ; *vostre grant proece* (*Pale.* 384) ; *sor son arçon* (*Auca.* XXVII, 5) ; *leur espaules* (Patu, 62.74) ;

3° d'articles quantitatifs : *duos seniors* (*Lége.* 8) ; *nul prout* (*Alex.* 3) ; *chascune feste* (*Alex.* 257), *cent colombes* (*Pèle.* 451) ; *set ans* (*Rola.* 2), *quatre perruns* (*Rola.* 2268) ; *soixante hommes* (Clar. LIV, 21) ; *uit jorz* (*Ques.* 148.25), *trois cents chevaliers* (Join. 375). L'article *un* est très usité : *un moustier* (*Lége.* 66) ; *un fil* (*Alex.* 28), *un anel* (*Alex.* 73) ; *une montaigne* (*Rola.* 6) ; *un tuenart* (*Gorm.* 8) ; *une pucelle* (*Tris.* 1932) ; *une maniere de gent* (*Chat.* 1) ; *une mult grant mesaventure* (Vill. 88) ; *un lit bel et riche* (*Ques.* 170.19.20). *Il avoit monté à un trop haut tertre et... vit seoir un roy... en un throne d'or* (Join. 481) ;

---

1. C'est le cas pour 10 des noms sans article dans *Eulalie*.

4° de formes de l'article *li*, simples ou contractées avec les prépositions *a*, *de*, *en*. Ainsi construits les noms désignent : *a*) des êtres ou objets mentionnés antérieurement : *lo rei* (*Lége.* 41) ; *li pedre* (*Alex.* 106) ; *li cunte et li marchis* (*Pèle.* 44) ; *li empereres* (*Rola.* 661) ; *li riche homme* (*Pira.* 5) ; *au forestier* (*Tris.* 1969) ; *quant ont le jor de Looïs rei fait* (*Coro.* 161) ; *es nes... es uissiers* (Vill. 118) ; *de la cambre* (*Amad.* 772) ; *ele vint au mur del castel. Li murs...* (*Auca.* XVI, 7) ; *il orrent parle au roy et au légat* (Sarra. XIV) ; *Peleüs le roi, dont nos avons parlé* (*Troi.* 70.15) ; *il ne pluet nulle foiz ou pays* (Join. 188) ; *b*) des êtres ou objets évoqués par le contexte, par exemple, quand il s'agit d'un homme, les parties de son corps, de son vêtement, les instruments dont il se sert ; dans une maison la porte, le vestibule, l'escalier, etc., d'une manière générale tout ce qui peut être suggéré à l'esprit du lecteur par les circonstances ou le milieu : *Reis Chelperis il se fut morz ; par lo regnet le sovrent tost* (*Lége.* 116) ; *ci le menat en dreit soz le degret* (*Alex.* 231) ; *Franceis sunt en la cambre, si unt veüt les liz* (*Pèle.* 436) ; *desur sun braz teneit le chef enclin* [1] (*Rola.* 2391) ; *il mit le pié fors de l'estrier* (*Auca.* XXIV, 82) ; *li Greu lor tornent les dos* (Vill. 152) ; *cil qui guenchirent a la tor, cil de l'ost les tindrent si pres que il ne porent la porte fermer* (Vill. 161) ; *si l'en menerent en une caverne, si le muchierent derriere les touniaus* (Clar. XXV, 19-20) ; *mais ja por ce ne guerpi son destrier, ançois le tient par la reine* (*Troi.* 104.15-6) ; *puis trait l'espee quant il ot le glaive brisié et fiert Perceval si durement que il li trenche le hiaume et la coife de fer* (*Ques.* 56.8.10). *li uns des chevaliers... li osta le cuer du ventre* (Join. 353).

L'article *li* précède aussi des noms dont le sens est précisé *a*) par un adjectif, qualificatif le plus souvent, ou possessif ou numéral : *li suos corps* (*Lége.* 10), *devant la povre gent* (*Alex.* 529) ; *en la plus halte tur* (*Pèle.* 546) *en l'anciene geste* (*Rola.* 3742) ; *le vostre Deu* (*Gorm.* 59) ; *la loi de la gent paiennie* (*Char.* 1096), *et l'asistrent en la halte chaiere* (Vill. 182) ; *les deux freres* (Nova. X) ; *les bestes sauvaces* (*Auca.* XVIII, 3) ; *li troys roys* (*Gale.* 1886) ; *le bois sec* (Join. 189) ; *b*) par un nom complé-

1. *Le* devant *chef* a sensiblement la même valeur que *son* devant *braz*. Cf. p. 290.

ment : *la clamour de son fil* (*Alex.* 221) ; *li serf son pedre* (*Alex.* 263) ; *la gent le rei Hugun* (*Péle.* 560) *de France dulce m'ont tolue la flor* (*Rola.* 2431) ; *de son ami choisist la face* (*Pira.* 363) ; *el fenestrier de cest enclus* (*Tris.* 2468) ; *la summe de lor conseil* (Vill. 117) ; *la fille au roi de Tudele* (Muse. III, 8) ; *le gonfanon monseigneur saint Denis* (Sarr. IX, 10) ; *la dame de laiens* (*Ques.* 168.18-19) ; *la bataille le conte de Flandres* (Join. 274) ; par une proposition subordonnée : *al rei... qui donc regnevet a cel di* (*Lége.* 14-5) ; *el nom la virgene qui portat salvetet* (*Alex.* 89) ; *la grant eve qui si bruit a cel guet* (*Péle* 556) ; *pur les pecches que en ma vie fis* (*Rola.* 2388) ; *li meudre rei... qui unques fust* (*Gorm.* 29-30) ; *le conseil que lor dona Guillelmes* (*Char.* 831) ; *lieve du lit ou ele gist* (*Pira.* 626) ; *la prison ou l'emperere Sursac estoit* (Vill. 182) ; *la grant debonnaireté que il avoit faite aus crestiens* (Sarr. XIII, 2-3) ; *del vin ke nous bevons* (*Cour.* 203) ; *l'espee qué il tenoit nue* (*Chat.* 920) ; *l'amor qui entr'aus deus estoit* (*Pale.* 237) ; *toute la gent que li rois li avoit baillie* (*Troi.* 111.1-2), *li preudoms qui prestres li sembloit* (*Ques.* 200 10-1) ; *en la maniere que nous aviens respondu* (Join. 340).

Si l'on tient compte des indications, bien restreintes certes, fournies par les plus anciens textes, on peut dire que l'emploi de l'article *li* devant un nom antécédent d'un relatif est une innovation, étant donné que la syntaxe ancienne comporte en ce cas le démonstratif *cil* (*supra*, p. 291). *Cil* est encore employé ainsi dans les textes du Xe au XIVe siècle ; en voici quelques exemples : *puis icel temps que Deus nos vint salver* (*Alex.* 11), *cele estache que le palais sostient* (*Péle.* 522) ; *Il i vont ci viel prestre et cil viel clop et cil manke qui tote jor et tote nuit cropent devant ces autex* (*Auca.* VI, 26-8) ; *cel avoir de poiz que l'on aporte en ceste terre* (Join. 189). La phrase d'*Aucassin* est particulièrement intéressante parce qu'elle est suivie à quelques lignes d'un passage où se trouve *li* : *en enfer vont li bel cler, et li bel chevalier qui sont mort as tornois* (*ibid.*, VI, 32-3), *et si vont les beles dames cortoises que elles ont deus amis ou trois avoc lor barons* (35-6). Le démonstratif *cist* employé de même conserve sa valeur démonstrative : *ceste response que vous avez faite est escripte en cest livre que je tieing en ma main* (Join. 26).

D'autres innovations se produisent au cours de cette période. La première est l'emploi de *li* auprès : *a*) de noms d'êtres ou

d'objets uniques tels que *ciel* : *Sainz Alexis est el ciel* [1] *senz dotance* (*Alex.* 606) ; *contremont vers le ciel* (*Pèle.* 544) ; *suz la cape del ciel* (*Rola.* 545) ; *les estoiles el ciel* (*Auca.* XXIV, 88) ; *soleil* : *li soleils* (*Rola.* 157, 1002, 1808, etc.) ; *après le soleil un poi levant* (Vill. 156) ; *lune* : *les cors de la lune* (*Pèle.* 126) ; *clere est la lune* (*Rola.* 3659) ; *la lune* (*Auca.* XXV, 2) ; *diable* : *et al deable vos laissastes porter* (*Coro.* 740) ; *au mortel anemi, ce fu au deable* (*Ques.* 210.30) ; *onques ne li oy nommer le dyable* (Join. 687) ; *terre* : *Ed atement le posent a la terre* (*Alex.* 569) ; *jusqu'a la terre* (*Rola.* 976) ; *par devers la terre* (Vill. 164) ; *qui en la terre estoit fichiez* (*Ques.* 212.26) ; *mer* : *vint a la mer* (*Alex.* 76) ; *la mer en est plus bele* (*Rola.* 2635) ; *li porz de la mer* (Clar. XXXVII, 5) ; *a la mer vindrent* (*Ques.* 199.18-9) ; *chei en la mer* (Join. 39) ; *b*) de noms désignant des manières d'être, d'agir, de sentir, de penser : *la vide est fraiele* (*Alex.* 69) ; *ne Oliver n'en porterat la vie* (*Rola.* 964) ; *la mort mult l'angoisse* (*Rola.* 2010) ; *par lui vint primes la mort* (*Ques.* 211.16-7) ; *si s'en vait l'ambleüre* (*Pèle.* 319) ; *que nos perdons l'onur ne la deintet* (*Rola.* 45) ; *tres que li dreiz en sera* (*Rola.* 3849) ; *devers vos est li orguilz et li torz* (*Rola.* 1592) ; *jo en ferai la justice* (*Rola.* 498) ; *qui fait lo bien* (*Lège.* 38) ; *ensemble avruns e le ben et le mal* (*Rola.* 2140) ; *la richeté* (*Char.* 87) ; *nos vuelent destruire et la crestientet* [2] (*Pèle.* 225) ; *por la crestientet* (*Rola.* 686) ; *l'amour que Diex avoit au roy, qui la poour metoit ou cuer a nos ennemis* (Join. 12) ; *c*) de noms désignant les espèces animales et végétales : *la rose i est florie, li albor et l'aiglanz* (*Pèle* 266) ; *com li ostors quant il a faim* (*Pira.* 412) ; *Femme ne puet tant amer l'oume cou li hom fait la femme* [3] ; *car li amors de le femme est... mais li amors de l'oume est ens el cué plantée* (*Auca.* XIV, 18-22) ; *il tornent dedans la terre... le ris* (Join. 188) ; *l'on approprie au dyable l'ôme ou la femme* (Join. 687) ; *d*) des noms de matière : *Bien m'a servi au fer et à l'acier* (*Char.* 693).

Au pluriel l'article *li* sous ses différentes formes se trouve devant les noms de citoyens d'une nation ou de fidèles d'une

1. Cf. *soz ciel* (*ib.* 590).

2. Au sens de « religion chrétienne ».

3. L'article *li* prend dans ce cas une signification générale qui est à l'opposé de sa valeur primitive. Il est curieux que le premier nom *femme*, avec le même sens, soit sans article.

religion pour en indiquer soit la totalité concevable, soit l'ensemble de ceux qui sont envisagés à un moment donné : *les Turcs et les Persanz* (*Pèle.* 105) ; *et at dit as Franceis* (*Pèle.* 395) ; *a vos oilz veez les Sarrazins* (*Rola.* 1131) ; *l'ost des Franceis* (*Rola* 49), *si l'escultent li Franc* (*Rola.* 1767) ; *as Sarrazins, as Turcs et as Esclers* (*Char.* 349) ; *as Franceis* (*Germ.* 58) ; *li Greu* (Vill. 157) ; *les Longuebars* (Nova. CLX) ; *li Tartarin* (Join. 473) ; *li roys des Commins* (Join. 496) ; *li paien* (*Rola.* 3385) ; *li chrestien* (*Rola.* 3398) ; *il se devoit bien taire des pechiez aus crestiens* (Join. 447).

Un autre fait nouveau qui se produit entre le xe siècle et le XIVe, c'est une valeur particulière prise par les formes de l'article *li* contractées ou combinées avec la préposition *de*. Celle-ci se trouve parfois employée devant des noms, compléments de verbe, indiquant soit des substances, soit des ensembles dont le contexte indique qu'il n'est envisagé qu'une fraction : *donc prent li pedre de ses meilleurs sergents* (*Alex.* 112) ; *de vos saintes reliques, se vos plest, me donez* (*Pèle.* 160) ; *il mande de ses homes* (*Pèle.* 634). Dans ces trois phrases *de* se trouve devant un article possessif ; il se trouve à la même époque devant des formes de l'article *li*. A la demande de reliques faite par Charlemagne au vers 160 du *Pèlerinage*, le patriarche répond qu'il lui donnera : *le braz saint Simeon* (163) *et del sanc saint Estefne* (165), *del suaire Jesu* (172), *de la barbe saint Pierre, des chevels de son chief* (181), *del lait sainte Marie* (187), *de la sainte chemise que...* (189). Dans tous ces vers, le sens des noms est précisé par des compléments et l'article *li* a la valeur notoire habituelle ; toutefois les noms précédés de *del, de la, des* désignent des substances à partir desquelles une portion doit être prélevée et les expressions formées de ces articles avec les noms marquent accessoirement qu'une partie seulement de ces substances est en question : le sens d'origine marqué par la préposition *de* se double ainsi d'une valeur partitive. Cette valeur mixte se trouve dans ce passage du *Roland* : *En l'oriet punt asez i ad reliques, la dent seint Perre e del sanc seint Basilie, e des chevels munseignor seint Denise ; del vestement i ad seinte Marie* (2346-9). La nuance partitive est plus sensible lorsque le nom n'est pas accompagné d'un complément : *sin deit hom perdre e del quir et del peil* (*Rola.* 1012) ; sans doute l'article *li* a-t-il là

une valeur voisine d'un possessif (*supra*, p. 290), mais rien ne le marque explicitement ; *del quir et del peil* au lieu de constituer des expressions marquant l'origine semblent être des compléments d'objet notant une partie de la substance *quir* et de la substance *peil* ; *del* fonctionne comme article partitif [1].

A notre sentiment (était-ce celui de nos ancêtres) la valeur propre de l'article *li* est plus atténuée encore dans : *del vin et del claret assez nos en donastes* (*Pèle.* 653) et *del vin et del claret tant oümes beüt* (*ibid.* 665) ; il nous semble qu'elle a disparu dans : *ci voi du sanc, ci voi des dras* (*Pira.* 732) et *si prist des flors et de l'erbe fresce et des fuelles verdes* (*Auca.* XXVI, 11-3). Ainsi il s'est formé deux articles nouveaux, l'un pour le singulier, *de l'*, *del*, *de la*, grâce auquel le nom n'évoque qu'une partie de la substance qu'il désigne, l'autre pour le pluriel, *des*, qui permet d'exprimer une pluralité non chiffrée d'individus de l'espèce nommée ; le premier s'oppose d'une part aux démonstratifs, aux possessifs et à l'article *li*, qui confèrent tous trois la notoriété, d'autre part au numéral *un* ; le second se range dans le groupe des adjectifs, numéraux ou non, qui expriment la quantité, tels que *deux*, *trois*, etc., *maint*, *moult*, etc. L'emploi en reste rare, surtout au pluriel. En voici quelques exemples en plus de ceux qui ont été donnés ci-dessus : *Tolu nos ont del blanc et del vermeil* (*Aspr.* 7706) ; *ensi fu ja del tens passe* [2] *que li quaresme fu* (Vill. 108) ; *un baceler qui del pain li gagnast* (*Auca.* VI, 16-7) ; *verse del vin* (*Cour.* 292) ; *cascuns dou pain vous donra* (*Aveu.* 56) ; *mais en Peitou laissa des chevaliers* (*Coro.* 1046) ; *il eurent acaté des nouvelles viandes* (Clar. XVIII, 48) ; *vous arez*

1. Nous sommes portés, nous lecteurs modernes, à donner une valeur partitive a *de* seul dans : *Plus hisdos om ne puet de pain mangier* (*Coro.* 510), *de vin trovames trestot plain un celier et de froment trestot plain le grenier* (*Aspr.* 107234), *Et li Grifon orent mis d'Englois et de Danois a la porte* (Ville. 185), et, devant un adjectif qualificatif, *si tu deis prendre, bels filz, de fals loiers* (*Coro.* 81). Les écrivains ainsi que leurs lecteurs ou leurs auditeurs y sentaient peut-être d'autres nuances de sens. Pourtant dans le vers suivant d'*Aspremont* : *et de la car trestot plain le lardier* (10725), *de la car* semble bien être le complément d'objet de *trovames* et exprimer une idée de fraction.

2. Exemple intéressant parce que le nom est employé comme sujet ; *de* a perdu sa valeur de préposition.

des envious (*Feui.* 307); *maint en i ot des mors* (*Troi.* 128, 74). Joinville emploie fréquemment ces deux articles : *car on li avoit... fait dou merrien de ses engins* (407), *Guillemins... pourchassa de la viande* (409), *nous eumes pris... de l'yaue fresche* (638). *pour penre dou fruit* (640), *il metoit de l'eau par mesure* (667), *vous li priez que elle me baille de l'argent et des gens* (523), *li venz abat des arbres* (189), *li chevaller sarrazin... commencierent à boire des vins* (369) *et lour donnoit des deniers* (720).

Des s'est répandu plus lentement que *du* ; il était peut-être moins utile. Il n'est pas indispensable en effet d'indiquer explicitement si le nom d'une substanee employé dans une phrase évoque la masse ou seulement une fraction de cette substance, ou encore un objet qui en est formé : le contexte suffisait pour renseigner sur ce point les Latins ; c'est pourtant une précision intéressante et l'on comprend que l'article qui permettait de la noter ait pris rapidement sa place à côté de *le* et de *un*. Il n'en est pas tout a fait de même pour *des* : il permet d'évoquer un nombre imprécisé d'individus extraits d'une espèce, c'est-à-dire une pluralité d'individus ; c'est justement ce que note le pluriel grammatical. Comme le nom au pluriel précédé de l'article *li* évoquait la totalité des individus soit de l'espèce soit du groupe envisagé à un moment du discours, le nom sans article suffisait par opposition pour distinguer la fraction du total [1] ; *des* sans marquer de distinction nouvelle, comme le fait *du*, ne sert qu'à marquer explicitement, c'est-à-dire plus clairement, en même temps que la pluralité des individus, le pluriel grammatical, noté aussi par la morphologie ; son rôle est comparable, non à celui de *du*, mais à celui que *un* joue pour le singulier.

Une troisième innovation consiste dans l'emploi du pluriel de l'article *un* ; il marque l'unité numérique auprès de noms employés au pluriel pour désigner un seul objet, *a unes pasques fesis procession* (*Coro.* 988) ; *mon signour Renaut de Trie...apporta au saint unes lettres... Li seaus de la lettre estoit brisiez* (Join. 66). Plus souvent il s'emploie pour marquer la pluralité auprès de noms désignant des objets multiples (ce qui est marqué par l'*s*

1. Des adjectifs tels que *maint, moult, blusieurs* exprimaient déjà la pluralité.

du pluriel) mais formant un ensemble (ce qui est marqué par l'article de l'unité). Le roi Hugues voulant punir les gabs insolents de Charlemagne et des douze pairs déclare : *Demain les ferai pendre... a une forz estaches* (*Pèle.* 760). On peut comprendre qu'il fera dresser un gibet comportant treize crocs, ou un ensemble de treize estaches, une pour chacun des coupables. Cette nuance distributive paraît aussi dans : *si vienent doi message, qui li aportent unes noveles aspres* (*Coro.* 328-9) ; chaque messager peut présenter à sa façon la même nouvelle (ce qui serait marqué par le pluriel) ou présenter une partie de l'ensemble de la nouvelle. L'idée d'ensemble de parties est plus sensible dans les phrases suivantes : *en ses piez mist uns merveilleux sollers* (*Char.* 990); *de Plaisance se partirent*[1] *unes mult bones gens* (Vill. 54.1-2) ; *par uns aleoirs qui aloient*[1] (Clar. XXIII, 3-4), *li caucha on unes vermeilles cauches de samit* (*ibid.* XCVI, 14-5), *si i avoit unes vautes... qui estoient portés d'unes grosses colombes* (*ibid.* LXXXV, 4-10); *il avoit... unes grandes joes... et unes grans narines lees et unes grosses levres... et uns grans dens jaunes et lais ; et estoit cauciés d'uns housiaux et d'uns sollers de buef* (*Alex.* XXIV, 16-20) ; *Se li a fait sa suer vestir uns dras* (Gerb. 2663-4) ; *un chevalier a unes armes vermeilles* (*Ques.* 7.22-3) ; *unes prosnes de fer qui estoient serrees* (*ibid.* 57.32) ; *unes très grans roches merveilleuses qui sont en la fin du monde* (Join. 473). Dans toutes ces phrases la valeur de *uns* se rapproche de celle que nous avons étudiée pour *des* ; cet emploi a pu contribuer à retarder l'expansion de l'article *des*.

Nous voyons une autre nouveauté dans l'emploi, à partir du XIIe siècle de l'adjectif *aucun*, qui équivaut à *un*, mais en marquant indétermination, de telle sorte qu'il évoque en quelque mesure la pluralité. Littré en donne trois exemples du XIIe siècle ; en voici d'autres : *alcun malice avez vos comencié* (*Coro.* 2194) ; *u par alcune rien s'uvraine descumfire* (*Beck*, 8) ; *grant poor ai que aucun home a moi vos ait veü venir* (*Tris.* 188-9). *Aucun* se rencontre plus fréquemment au XIIIe siècle : *et por chou veut il dire... aucune chose dont il ait garant* (Vale. 501) : *il ly looient qu'il s'esoingnast en aucune maniere* (Nova. XX) ; *quant aucune chose*

1. Cette forme du verbe marque nettement que pour l'écrivain *uns* est un pluriel.

peut sorvenir (*Troi.* 1.23-4) ; *savoir se nos serions plus chaans de traver aucune aventure que chascuns par soi* (*Ques.* 148. 14-5) ; *que il les puisse faire mourir en aucune doutance des poins de la foi* (Join. 43), *je le vi aucune fois* (Join. 60), *en aucune bone intention* (Join. 249). *Aucun* conserve son sens positif dans des propositions négatives : *il nel deïst pas s'il n'en seüst aucune chose* (*Ques.* 11.6-7) ; Lancelot a quelques renseignements sur le personnage dont il est question. *Aucun* s'emploie aussi au pluriel pour exprimer un petit nombre : *en celui tens avoit aucuns* [1] *juenes homes en Cypre* (Nova. v, 111) ; *sy ordenerent aucunes personnes à mander avec la rayne* (*ibid.* x, 90) ; *ramentevoir aucunes choses que vous orrez ci après* (Join. 76) ; *aucunes gens* (*ibid.* 87) ; *aucunes choses* (*ibid.* 187). Le sens de *aucuns* nous semble différer peu de celui qui a été indiqué ci-dessus pour l'article *des* ; son emploi assez fréquent est peut-être une des raisons qui expliquent la lente diffusion de cet article.

Il reste dans les textes, en prose comme en vers, du xe au xive siècle une quantité importante de noms sans article. Voici des chiffres : sur cent noms relevés dans treize fragments pris au hasard et échelonnés, autant que possible, dans l'ordre chronologique les uns tiennent leur assiette dans le discours d'articles démonstratifs, possessifs ou quantitatifs [2], les autres de l'article *li*, les autres enfin sont sans article [3].

---

1. Dans les lignes suivantes l'auteur mentionne cinq jeunes seigneurs.

2. Parmi lesquels figure l'article *un*. Nous n'avons relevé dans ces fragments ni *du* ni *des*.

3. Voici le texte des fragments étudiés pour les tableaux ci-après.

Saint Léger, vers 1-116 ;
Saint Alexis, vers 51-431 ;
Pèlerinage, vers 299-356 ;
Roland, vers 1017-1097 ;
Tristan, vers 1855-1930 ;
Villehardouin, par. 15-23 ;
Robert de Clari, xxi de 1 à 72 ;
Aucassin, xxiv de 1 à 70 ;
Chastelaine de Vergi, vers 303-401 ;
J. Sarrasin, par. 1 à iv ;
Eneas, vers 2350-2437 ;
Queste del Saint-Graal, pag. 170-8 à 172-5 ;
Joinville, par. l et li ;

Textes	Démonstratifs	Possessifs	Quantitatifs	*Li*	Sans article
Saint Léger	14	13	8	15	50
Saint Alexis	3	22	7	39	29
Pèlerinage	3	13	6	39	37
Roland	9	14	8	29	40
Tristan	1	18	5	36	40
Villehardouin	4	12	13	46	27
Robert de Clari	6	14	15	38	27
Aucassin	3	11	26	28	32
Châtelaine	3	17	4	48	28
J. Sarrazin	6	12	2	63	17
Eneas	5	7	5	31	52
Queste	13	15	12	25	35
Joinville	3	22	5	48	22

Cette statistique, qui marque nettement le sens de l'évolution, appelle quelques observations : d'une part le nombre des articles démonstratifs, possessifs et quantitatifs qui varie de 17 % (*Enéas*) à 43 % (*Aucassin*) dépend de la nature du fragment examiné plus que de l'état de la langue ; d'autre part, s'il y a une grande différence entre le *Saint Léger* (15 articles *le* en face de 50 noms sans article) et la lettre de Jean Sarrasin datée de 1249 (63 articles *le* pour 17 noms sans article), il y a moins d'articles *le* dans la prose de la *Queste du saint Graal* (31) que dans les vers de *Saint Alexis* (39) ou du *Pèlerinage* (39) antérieurs de deux siècles, et il y a plus de noms sans article dans *Eneas* [1] (54) que dans *Saint Léger* (50) ; à un siècle de distance dans deux textes en prose de même nature l'usage de Joinville (48 articles *le* pour 22 noms sans article) diffère peu de celui de Villehardouin (46 et 27). La tendance à employer l'article *le* est incontestable, mais sans progrès éclatant.

L'emploi de *un* s'est développé beaucoup moins vite que celui de *li*, comme le montre le tableau ci-dessous extrait des treize fragments étudiés :

1. Une seule énumération contient 20 noms sans article.

	li	*un*		*li*	*un*
Saint Léger	15	5	*Aucassin*	28	24
Saint Alexis	39	2	*Chatelaine*	48	3
Pèlerinage	39	3	Sarrasin	63	0
Roland	29	3	*Eneas*	31	6
Tristan	36	4	*Queste*	25	10
Villehardouin	46	3	Joinville	48	4
Robert de Clari	38	9			

Le fait s'explique à notre avis parce que *li* a des valeurs variées ; en particulier il paraît souvent pour accompagner le nom d'un objet connu ou antérieurement mentionné, ou évoqué par le contexte : *Saint Léger*[1] 4/15, *Saint Alexis* 33/39, *Pèlerinage* 35/39, *Roland* 25/29, *Tristan* 31/36, Villehardouin 26/46, Clari 29/38, *Aucassin* 23/28, *Châtelaine* 36/48, Sarrasin 16/68, *Eneas* 18/31, *Queste* 19/25, Joinville 34/48. Au contraire *un*, qui sert seulement à marquer de façon explicite la valeur d'unité numérique et de singulier grammatical notée implicitement par les formes de déclinaison, ne paraît que lorsque l'écrivain tient à préciser sa pensée. La fréquence relative de *un* dans des textes différents s'explique aussi par le caractère particulier du passage considéré : le fragment d'*Aucassin*[2] contient la description détaillée d'un personnage et de son costume, et par suite l'énumération d'objets dont aucun n'a été mentionné encore, mais se trouve précisément introduit à cet endroit dans le récit ; peut-être aussi l'auteur a-t-il voulu donner à son style un caractère affectif et par suite populaire ; si en revanche *un* ne figure pas dans le texte de J. Sarrasin, c'est vraisemblablement parce que l'écrivain s'adressant à un correspondant qui connaît les choses et les gens dont il est parlé ne présente rien comme nouveau. Pour les textes en vers il faut songer aussi aux nécessités de la mesure : ainsi s'explique probablement l'emploi de *un* dans *donc li comandet les renges de sa spede ed un anel dont il l'ot espose-*

1. Le chiffre inscrit comme numérateur est celui des cas où l'objet est connu ou évoqué par le contexte, le dénominateur désigne le total des emplois de *le*.

2. Sur les 24 emplois de *un*, 6 sont au pluriel.

de (*Alex.* 72-3) à côté de *la nef est prest o il deveit entrer* (*ibid.* 77).

Les noms qui restent sans article sont à peu près de même nature et ont les mêmes fonctions dans tous les textes. Ce sont d'abord des noms propres de personnes, de pays, de villes, de fleuves : *Blancandrins fu des plus saives païens* (*Rola.* 24), *mandez Carlun, a l'orguillos* (*Rola.* 38) : *ils prioyent Philippe que il monstrast ces letres* (Nova. XVIII) ; *La reine se mit en mer avec Androme* (Clar. XX, 13) ; *Li Beduyn ne croient point en Mahommet, ainçois croient en la loy Haali* (Join. 248) ; *Et si tient tote Perse* (*Pèle.* 48) ; *virent Gascuigne* (*Rola.* 819) ; *cil d'Irlande* (*Gorm.* 612) ; *Or est Blaskie une tere* (Clar. LXIV, 10) *Adone estoient li boschage dedenz Champaingne plus sauvage* (*Pale.* 77-8) ; *Coms fu de Rome* (*Alex.* 17) ; *Li reis Marsilies esteit en Saraguce* (*Rola.* 10) ; *tant a erré par Inguelande qu'il a trové le roi à Londre* (*Male.* 90-1) ; *l'une de ses branches va en Damiette, l'autre en Alixandre, la tierce à Tenis, la quarte à Rexi* (Join. 191) ; *passet Gironde* (*Rola.* 3688) ; *d'autre part Aude qui tant puet raviner* (*Aime.* 184). *Deus* et *diable* se *trouvent* aussi sans article : *ne pout en lui diables* [1] *de nule part entrer* (*Beck.* 2606).

Les noms de citoyens d'un pays ou de fidèles d'une religion se trouvent au pluriel sans article dans les plus anciens textes : *Quant Franceïs sont colchiet* (*Pèle* 556) ; *a icest mot l'unt Franc recumencet* (*Rola.* 1677), *Alemans mandet, si mandet Borguignons et Peitevins et Normans et Bretons* (*Rola.* 3701) ; *La sont assemblé Bourgoignons et Loherenc et Alemant* (*Gale.* 4648-9) ; *Savez dont je vos pri ? De Sarazins destruire* (*Pèle.* 226-7) ; *Paien ont tort et chrestien ont droit* (*Rola.* 1025) ; *dolent en sunt paien felon* (*Gorm.* 291).

On trouve sans article au singulier : 1° des noms d'êtres animés : *Reis Chielperics... presdra sos mes* (*Lége.* 85) ; *enfant nos done* (*Alex.* 25) ; *onques nen out ladron* (*Pèle.* 324) ; *hom qui la veit repairer ne s'en puet* (*Rola.* 311) ; *Reis Loovvis fut mult iriés* (*Gorm.* 388) ; *quant hom est pasmés par tritesse* (*Amad.* 1157) ; *plus est isnel que n'est oisel qui vole* (*Rola.* 1616) ; *lion ne tigre ne*

1. En revanche l'article figure dans : *e li diables out dedenz lui pris sun sié* (*Beck.* 497) ; selon les besoins de la mesure l'auteur suit tantôt l'usage ancien, tantôt le nouveau.

feïst ce que tu veus faire (*Troi.* 104. 11-2); *épouser en sainte eglise femme qui ot autre baron* (*Feui.* 450-1). Le fait est constant quand le nom est mis en apostrophe et fréquent quand il est attribut : *Fils, quer t'en va* (*Alex.* 52); *oz mei pulcelle !* (*Alex.* 66); *emperere, dist ele* (*Pèle.* 13); *Bel sire, chers compainz* (*Rola.* 1693); *fui de sur mei, garz palteniers* (*Gorm.* 3556); *bels niés* (*Coro.* 1918); *sire, nos somes a toi venu* (Vill. 18); *maistre, entendez ça* (*Gale.* 2879); *Aylas! fait il, couzin, je muer !* (Nova. LXXIII, 98); *cil demostrat amis li fust* (*Lege.* 112); *icez sons sers cui il est almosniers* (*Alex.* 123); *jo sui de France chief* (*Pèle.* 306); *icil ert fils al rei Marsiliun* (*Rola.* 1905); *cil biaux... est roys ou ducs ou quens sans doubte* (*Gale.* 3205-7); *il avoit une sereur qui dame fu de Doumart en Pontiu. Cele dame si avoit un fil... oirs fu de la conté de Saint Pol, mais povres bacelers estoit* (*Pont.* 7-36) *Quanqu'il covient a home*[1] *fere chevalier* (*Ques.* 36. 28-9). Le nom attribut désigne moins un individu précis que les qualités qui caractérisent l'espèce ;

2° des noms d'objets ou de phénomènes naturels : *anc la langue que aut en quiev* (*Lége.* 161); *guardat, si vit grant claritet* (*Lége.* 204); *si l'at destruite com s'ost l'eust predede* (*Alex.* 143); *ne guardent l'oure que terre les enclodet* (*Alex.* 305); *li reis fait faire fiertre* (*Pèle.* 198); *come en mai en estet quant soleil esclaircit* (*Pèle.* 443); *soleil n'i luist, ne blet n'i poet pas croistre, pluie n'i chet, rosee n'i adeiset* (Rola. 981. 1); *nel laist en sele* (*Gorm.* 45); *par tant cum puisse ceindre espee* (*Gorm.* 488); *ne ne pueent trouver remire, ne par mecine ne par mire* (*Pira.* 135.6); *com fait gelee tenre flour* (*Pira.* 158); *ne gerrai mais dedenz maison* (*Tris.* 1001); *forz chasteaus ont, bien clos de pal, soiant sor roche, sor haut pui* (*Tris.* 3144-5); *a cinq clos d'or gonfanon i atache* (*Coro.* 413); *car se il eüst quer il se fut purpensez* (*Beck.* 1294); *ardoir a feu* (Vill. 203); *et si portoient baniere* (Clar. 1, 70); *tant que je trouvasse coutel* (*Auca.* XIV, 6); *tant come arc pooit traire* (*Troi.* 33, 18); *un homme... qui avoit grant couronne et un anel*[2] *d'or en son doit*

1. L'auteur de la *Queste* emploie couramment l'article *un*; l'absence de cet article devant *home* donne à l'expression une valeur générale.

2. On se demande pourquoi l'auteur après *grant couronne* sans article écrit *un anel d'or* : est-ce pour produire un effet de variété ? Est-ce pour marquer que le complément *d'or* ne se rapporte qu'à *anel* ? Les deux constructions semblent équivalentes.

(Méne. 191) ; *autre ore vest robe de fame* (Meun. 11977) ; *et sembloit que foudre cheïst des ciex* (Join. 159) ;

3° des noms de substances, le contexte seul permettant de savoir s'il s'agit d'une fraction ou de la totalité de la substance nommée : *beivre*[1] *li rovet aporter* (*Lége.* 200) ; *quer mei... ed enque e parchemin ed une pene* (*Alex.* 281, 2) ; *il i vendent... coste, canele, peivre* (*Pèle.* 210.1) ; *ferr e acers i deit aveir valor* (*Rola.* 1362) ; *char pues mangier les jorz de ton eage* (*Coro.* 390) ; *bientost a ceste place espandroit flor* (*Tris.* 711.2) ; *sel èst chier el regne dont fu nez* (*Char.* 879.80) ; *sans sanc espandre fait palir* (*Pira.* 34) ; *puis fist Deu boef de lui et peistre herbe* (*Beck.* 1330) ; *si les font il toutes emplir de bien seske legnne* (Cla. LX, 13-4) ; *Lancelot, plus durs que pierre* (*Ques.* 67.25-6) ; *i fist metre pain et car et vin* (*Auca.* IV, 23) ; *ne vous converroit pain rouver* (*Aveu.* 111) ; *car il acate mort pisson* (*Feui.* 226) ; *se en lit a chien saing querroie* (Meun. 11172) ; *poz de tere la ou l'on met vin* (Join. 141) ;

4° des noms désignant des manières d'être, d'agir, de sentir, de penser : *lui a grant torment occist* (*Lége.* 12) ; *quer feit i ert e justicie ed amour* (*Alex.* 2) ; *hui devons faire feste, barnage et grant desport* (*Pèle.* 804) ; *li quens Rollant, par peine et par ahans, par grant dulur sunet son olifant* (*Rola.* 1761-2) ; *mult par ont il fole esperance* (*Gorm.* 80) ; *li rois pense que par folie... vous aie amé* (*Tris.* 20-1) ; *tault la vertu, change biauté et chace tote aliegreté* (*Pira.* 143-4) ; *d'an arriere n'ont remenbrance* (*Enea.* 2503) ; *moult mesprent qui vers sa mere guerre prent* (*Guil.* 2929-30) ; *mult fu granz domages a l'ost et honte à cels qui le firent* (Vill. 110) ; *la pierre ou len troeve durté* (*Ques.* 67.30) ; *je vos donrai bon consel* (*Auca.* XX, 17) ; *par raison estes vous mais quite a l'empereor* (Nova. CLXIX) ; *Palamedes... de grant poöir estoit* (*Troi.* 53. 14-6) ; *et elle lour dist que ja par famine ne s'en iroient* (Join. 400).

On trouve aussi au pluriel sans article des noms de signification variées et notamment des noms d'êtres animés ou de phénomènes naturels ou d'objets matériels : 1° noms d'êtres animés : *vindrent parent et lor ami* (*Lége.* 117) ; *clerc revestut... metent le cors enz el sarcueu de marbre* (*Alex.* 583) ; *dus i out e demainest barons et chevaliers* (*Pèle.* 4) ; *pur sa beltet dames li sunt amies* (*Rola.* 957) ; *de cers, de biches, de chevreus ocist* (*Tris.* 1426-7) ;

1. Nous faisons de cet infinitif un nom synonyme de *boisson*.

tienent oiseaus por lor cors deporter (*Char.* 26) ; *borjois monterent sus as estres, dames, meschines as fenestres* (*Enea.* 4091-2) ; *donés gierfaus, donez ostoirs* (*Guil* 154) ; *e prelaz et barons par ban i fait venir* (*Beck.* 1384) ; *si prist serjanz avec lui* (Clar. LXII, 1-2) ; *il perdi chiens et veneors* (*Ques.* 209, 14-8) ; *et si i vont herpeor et jogleor et li roi del siecle* (*Auca.* VI, 37-8) ; *ledit empereor avoit mandé messages* (Nova. CVII) ; *mes povres femmes et povres hommes... veuil ge bien as prelas lessier* (Meun. 12125-7) ; *toutes manière de femmes qui n'ont enfans vont en la bataille* (Join. 488) ; *il convenoit que barbiers ostassent la chair morte* (Join. 303) ;

2° noms d'objets matériels ou de phénomènes naturels : *vait... a glaives persecutant* (*Lége*, 132-3) ; *ad encensiers, ad ories chandelabres... clerc revestut en albes et en chapes* (*Alex.* 581-2) ; *fa destels d'or i portent et trez de seie blans* (*Pèle.* 85) ; *et il si firent darz et vvigres assez, espiez et lances et museraz empennés* (*Rola.* 2155-6) ; *la lance brise par asteles* (*Gorm.* 52) ; *li rois commande espines querre* (*Tris.* 877) ; *ces escuiers qui ont draz depanez* (*Char.* 650) ; *entour aus ot grans candeles asis* (*Huon* 1500) ; *donés copes, donés aniaus, donés cotes, donés mantiaus* (*Guil.* 151-2) ; *gris dras d'un frere a pris* (*Beck.* 2059) ; *lor veïssiez mangoniaus giter des nés* (Vill. 172) ; *cil derriere est aussi rouge come goutes de vermeil sang* (*Ques.* 210.18-9) ; *et manda l'emperour biaus presenz de biaus juaus* (Nova. VII, 88) ; *et coupe hiaumes et naseus et puins et bras* (*Auca.* X, 25-6) ; *g'emple ma pance de bons morciaus et de bons vins* (Meun. 12.150-1) ; *oliviers, figuiers, seps de vingne et autres arbres i avoit* (Join. 638) ;

3° en moins grand nombre des noms de manière d'être, d'agir, de sentir, de penser : *que por lui augrent granz aanz* (*Lége.* 4) ; *si veirs miracles lour at Deus demostrez* (*Alex.* 559) ; *Charlemaignes l'en rent saluz et amistez* (*Pèle.* 166) ; *Apollin, qui seintes leis tenuns* (*Rola.* 417) ; *lermes me tolent l'esgarder, sospir me tolent le parler* (*Pira.* 397-8), « *Dex !* » *dist Ogrins*, « *graces te rent.* » (*Tris.* 2505) ; *en paroles une grant masse de la nuit mirent* (*Guil.* 2966-9) ; *et asseürerent la convenance... par sairemanz* (Vill. 98) ; *tant de si grans desloiautés* (Clar. XXI, 27-8) ; *moult eümes de contraires et de travaus en la mer* (Sarr. VI, 9-10) ; *et dura la feste quinze jours... en danses et en semonces* (Nova. IX) ; *vos changerez plors a ris et meseses a deliz* (*Eust.* XXXVIII, 30-1) ; *geus et gabois disoit trop volentiers* (*Troie.* 71.7) ; *et dou remenant de l'avoir au mort font aumosnes* (Join. 36) ;

4° très rarement des noms de substances : *il n'avoient mie viandes*[1] *ne avoir dont il y peussent aler* (Clar. XVI, 5-6).

Les noms sans article ont, comme on l'a vu dans les phrases citées ci-dessus, les mêmes fonctions grammaticales que les noms précédés d'articles ; ils sont fréquemment compléments de sens varié, construits directement ou indirectement. Comme complément d'objet on trouve souvent, mais non exclusivement, dans des propositions négatives les noms *mie, point, mot, goutte*[2], qui désignent des objets de petite dimension ; ils sont accompagnés eux-mêmes de noms ou de pronoms compléments : *nous n'avons mie de Jurfaleu le blunt* (*Rola.* 2702) ; *ne de Carlun mie vos nen*[3] *avez* (*Rola.* 1172), *le destre poign ad perdut, n'en a mie* (*Rola.* 2719) ; *Cuide que soit du sanc s'amie. Garde environ, si n'en voit mie* (*Pira.* 695-6) ; *de cele teste n'enporteras tu mie* (*Char.* 1446) ; *de reençon je nen veuil aveir mie* (*Coro.* 172) ; *par foi, Tristran, n'en ferai mie* (*Tris.* 1762) ; *et de son leu mie ne veit* (*Guil.* 788) ; *ne li ont mie de son elme osté* (*Aspr.* 1760) ; *de mon nom, fet il; ne puez tu mie savoir* (*Ques.* 29.27-8).

Beau mestre, n'ai point de m'espee (*Tris.* 1009) ; *mais de son nom ne li ont point changié* (*Coro.* 1291) ; *monte la dame... car de signor n'i avoit point* (*Guil.* 2387-8) ; *garder vols ta cotele, pur ço n'as point d'espee* (*Beck.* 3487) ; *plus seürement guerroie cil qui a la viande que cil qui n'en a point* (Vill. 131) ; *ne faire point de quanque il deüst* (*Auca.* II, 77-8) ; *pourchasseroit grant pietaille et grant navie dont il n'avoit point* (Nova. XCVI) ; *ele estoit toute esbahie que point n'avoit de compaignie* (*Pale.* 1077-8) ; *elle vouloit dou feu ardoir paradis que jamais n'en fust point et de l'yaue esteindre enfer que jamais n'en fust point*[4] (Join. 445). On trouve *point* sans négation : *si vous avez de vitaille point, donés m'ent* (*Guil.* 581-2) ; *li nous envoioit un de ses chamberlans pour savoir... se li feus nous avoit fait point de dommaige* (Join. 206).

Il n'en set mot (*Rola.* 1173) ; il est rare de trouver *mot* avec un nom complément, voici pourtant un exemple de cette con-

1. Le mot peut désigner des objets ; mais le voisinage du mot *avoir* autorise à penser que *viandes* désigne ici des substances.

2. Exceptionnellement le mot *poil* est employé de même : *ne n'ai poil de mon lignage* (*Eust.* XVI, 7-8).

3. L'édition Bédier porte ici *n'en*, à tort croyons-nous.

4. *Point* est ici employé comme sujet avec pleine valeur nominale.

struction : *ci* (dans ces propos) *ne voi je mot de raison* (*Atre.* 3217). *Mot* sert de complément surtout aux verbes *dire, répondre, sonner, savoir*. *Goutte* se joint au verbe *voir* et plus rarement *oüir* : *deceü l'out, gote ne voit* (*Tris.* 134) ; le mot comporte un complément dans cette phrase : *païs la ou il ne pleut nulle fois goutte d'yaue* (Join. 291) où il n'est pas lui-même complément [1] ; *on ne pooit goute oïr* (Join. 333).

L'usage ancien d'employer les noms sans les articles *li, uns, du, des* et l'usage nouveau de joindre au nom ces articles se rencontrent dans des textes de la même époque, souvent du même auteur, quelquefois dans la même phrase comme s'ils étaient équivalents. *Ocis fu en bel liu et en un saint mustier* (*Beck.* 131) : le singulier de *liu* est marqué implicitement par la forme du nom et celle de l'adjectif *bel*, tandis que celui de *mustier* est marqué de façon explicite par la présence de *un* ; nous ne pensons pas que Guernes ait voulu marquer une différence de sens. L'auteur d'*Aucassin* écrit : *il avoient aportés des fromages frais assés et puns de bos waumonés et grans canpegneus canpés* (XXXI, 5-8) ; a-t-il estimé qu'un seul article suffisait pour les trois noms ? à côté de *fromages* dont la valeur de pluriel est notée explicitement par *des*, celle de *puns* et de *canpegneus* n'est marquée que par la forme des noms. Joinville écrit sans article : *touz ceus qui se soufferront escommeniez an et jour* (62), où le singulier et l'idée d'unité numérique ne sont indiquées que par la forme ainsi que dans : *lequel nous ne veismes puis d'an et demi* (16) ; mais il écrit aussi : *et ne vout onques demourer avec le roi que une seule journée* (56) où (sans tenir compte de *ne que*) l'idée d'unité et de singulier est précisée par les adjectifs *une* et *seule*. Peut-être faut-il voir là l'usage propre de Joinville, tandis que dans les expressions de datation il emploie des formules figées.

Parfois au contraire, les auteurs utilisent de façon délicate la présence et l'absence d'article ; comparons dans *Saint Alexis* : *enfant nous done qui seit a ton talent* (25) et *un fil lour done* (28). Compte tenu des nécessités du vers, il semble que *enfant*

1. La valeur nominale des mots *point* et *mot* est précisée dans *n'entenduns eu teus lettres un sul point d'amistié* (*Beck.* 3214) et *si n'a un tout seul mot soné* (*Pale.* 1092).

n'a qu'une valeur vague, n'insiste ni sur le sexe ni sur les qualités propres à l'individu envisagé de l'espèce humaine ; il s'agit d'un être plus imaginé que réel. Au contraire *un fil* particularise vraiment ; à ce fils il est possible de donner un nom qui l'identifie en le distinguant des autres.

Dans : *se nuit devenoit semaine, et semaine devenoit mois, et mois uns anz et uns anz trois et troi an vint et vint an cent* (*Chat.* 454-7) les trois premiers termes *nuit*, *semaine*, *mois* désignent des durées croissantes dont chacune a son nom : le singulier implicite est suffisant pour exprimer l'unité ; ensuite le nom des périodes envisagées reste le même ; il s'agit de durées qui diffèrent par le nombre de leurs éléments constitutifs : ainsi s'explique devant *anz* la présence de *uns*, attiré, peut-on dire, par *trois*, *vint* et *cent* qui suivent.

Ces lignes : *si lieve la tombe contremont et voit desoz un cors gesir tot armé, et voit delez lui une espee et quan qu'il covient a home fere chevalier* (*Ques.* 36, 27-9) présentent aussi, à côté de *cors* et *espee* dont le singulier est noté explicitement par *un* et *une*, le nom *home* au singulier sans article. Dans ce texte en prose cet emploi des articles est voulu certainement ; il ne s'agit pas de tel homme particulier dont l'auteur pourrait donner le nom, l'âge, la taille, etc., mais de tout homme en disposition d'être fait chevalier : c'est une espèce, plus qu'un individu. Le corps, l'épée mentionnés pourraient au contraire être décrits : c'est pourquoi l'auteur en a marqué explicitement le singulier [1]. Le

1. L'explication que nous donnons se rapproche extrêmement de celle que M. L. Foulet, dans sa *Petite syntaxe de l'ancien français* (3e éd., pp. 56-57), présente à propos de ces vers du *Jeu de la Feuillée* (449-51) : *uns clers, si pert se franchise par espouser en sainte eglise feme ki ot autre baron* ; mais nos points de vue sont différents. M. Foulet dit en effet : « dès qu'il y a généralisation... en d'autres termes dès que l'individu est moins considéré en lui-même que par les caractéristiques qui le rattachent aux autres individus de la même espèce l'article indéfini est évité. » Ces mots donnent à penser que l'emploi de cet article, pour marquer explicitement le singulier, est considéré comme l'usage normal, et que l'écrivain agit volontairement quand il se soustrait à cet usage. Nous pensons au contraire que l'usage ancien, et par suite normal pour l'écrivain, est la marque implicite du singulier, et qu'il faut un motif spécial pour que l'article soit employé. Ce que M. Foulet veut expliquer, ce sont les faits d'absence de l'article *un* ; ce qui nous semble au contraire demander explication ce sont les faits de présence de cet article.

fait se produit aussi pour l'article *li* ; dans *de terre sunt furmé, vers la terre embrunchié* (*Beck.* 4815), le mot *terre* exprime deux sens différents, grâce au jeu des articles. *Terre* sans article désigne la substance dont une quantité indéterminée a été prélevée pour former les êtres dont il s'agit ; *terre* précédé de *la* désigne l'objet matériel (avec tout ce qu'il comporte de bas et de mauvais) vers lequel *les ordenés* nommés au vers 4805 se penchent au lieu de porter leurs regards vers le ciel.

Voici enfin un exemple concernant l'article *du* : *Les Longuebars les douterent et n'oserent descendre encore ; et le rivage fu bien defendu, que cil ne porent avoir terre ne de l'aigue* (Nova. LXXIX). *Avoir terre*, c'est passer de l'élément liquide à l'élément solide, sans que personne détienne une parcelle de la substance *terre* ; c'est à peu près le sens noté à la même époque par le verbe *arriver*. *Avoir de l'aigue*, c'est au contraire disposer d'une quantité convenable de la substance baptisée *aigue*. Le même auteur emploie ailleurs la construction ancienne sans article *du* quand il n'a pas à distinguer de nuance : *et au chasteau de Deudamor n'avoit viande qu'a deus jours seulement* (*ibid.* CXXIV). Ainsi au début du XIVe siècle la langue parlée et les écrivains ont le moyen, en utilisant à propos les articles *un, le, du, des* d'exprimer ou de préciser des sens qu'il était impossible de noter à l'origine.

De ce point de vue le mot *hom*, employé comme sujet, donne lieu à des remarques intéressantes ; il se rencontre très rarement précédé de *un* ; nous avons lu près de quarante pages de la *Chrestomathie* de Constans, avant de trouver cette construction : *devant moi vint uns homs qui mout ot grans beautes, et fu en droit baupteme sains Andresc apellés. Cil me dit* [1]... ; et sauf erreur de notre part, *uns hom* qui n'est ni dans *Saint Alexis*, ni dans le *Pèlerinage*, ni dans le *Roland*, ni plus tard dans *Aucassin*, ne se trouve que deux fois dans les 6180 vers de la *Vie de saint Thomas Beeket : car uns huem vint a li qui mult le conforta* (3841), et *uns huem, fait lur il, qui a mun pain mangié, qui a ma curt vint povres et mult l'ai eshalcié, pur mei ferir as denz ad sun talun drecié !* (5031-3). Dans la phrase de la *Chanson de Jérusalem* et

1. *Chrestomathie* de Constans, 3e éd., p. 62, vers 4-6 du fragment de la *Chanson de Jérusalem*.

dans la première des deux phrases de Guernes, le personnage en question est introduit dans le récit à ce point, sans qu'il ait été mentionné auparavant, et il est individualisé par le contexte ; dans la dernière phrase il s'agit d'un personnage connu, que le locuteur ne veut pas désigner par son nom, mais dont il met en relief les façons d'agir qui le caractérisent nettement.

Sans que le fait soit fréquent, *li hom* se rencontre plus souvent que *uns hom ; Saint Alexis* présente : *il s'escondit com li hom qui nel sait* (321) et *ço m'est vis que ço est li om Deu* (343). Dans ce dernier vers il s'agit d'un personnage mentionné antérieurement ; il en est de même dans *tele vie mena li huem Nostre Seigneur* (*Beck.* 3971) et dans *tele vie mena li sainz huem et suffri* (*ibid.* 3976). Le sens est plus général à notre avis dans *li om qui nel sait* du *Saint Alexis* ; *li om* désigne là moins un individu particulier de l'espèce humaine que la catégorie des hommes qui se disculpent au sujet d'une faute dont ils ne se savent pas coupables : sans avoir une valeur entièrement générale, il n'a plus une valeur proprement individuelle. La valeur générale nous semble visible dans *des terrienes choses puet l'um a dreit pleidier, mais les devines choses covient a Deu laissiés* (*Beck.* 3494-5) et dans *bien puet l'om par pechié sa vie devancir* (*Beck.* 103) où l'*um* designe l'ensemble de l'espèce humaine, et plus nettement encore dans *femme ne puet tant amer l'oume com li hom fait la femme* (*Anca.* XIV, 18-9) où *li hom* opposé à *femme* évoque toute la partie massuline de l'espèce humaine. Il est curieux que l'auteur ait employé presque côte à côte avec la même valeur générale *hom* avec l'article *li* et *femme* sans article ; peut-être est à cause de la signification particulière prise par *hom* sans article.

De très bonne heure en effet *hom* sans article a perdu une grande partie de sa signification propre ; il a parfois encore valeur de singulier, individuel ou général, comme quand il est précédé d'articles : *qued avisonques i puet om abiter* (*Alex.* 517) ; *envers humilitet se deit hoem bien enfraindre* (*Pèle.* 789) ; *pur sun seignor deit hom susfrir destreiz... sin deit hom perdre e del quir et del peil* (*Rola.* 1010-2), *tiret sa barbe cum hom*[1] *ki est iret* (*Rola.*

1. Nous avons vu ci-dessus que dans une phrase analogue l'auteur du *Saint Alexis* écrit *li om*.

2414) ; *uem la li baille un tuenart* (*Gorm.* passim) ; *on ne doit pas haïr son maistre... s'il le bat pour lui enseignier* (*Guil.* 1530-2), où les pronoms *le* et *lui* rappelant *on* en précisent la valeur nominale ; il en est encore de même dans *quant hom est pasmés par tristrece... si on le baise auques sovent, de pasmeison plus tost revient* (*Amad.* 1157-61), où la différence de graphie entre *hom* et *on* correspond à une différence de sens, et où le rôle pleinement nominal de *hom* est attesté par le pronom *le* qui le représente à côté de *baise*. Il nous semble que dans toutes ces phrases *hom* sans article a la valeur que nous avons vue ci-dessus exprimée par *uns hom*.

Mais dans *par nulle guise ne l'en puet om blasmer* (*Alex.* 235) ; *iluec paist l'om del relief de la table* (*ibid.* 245) ; *sainz Bonneface qued om martir appelet* (*ibid.* 2566) ; *ço set hom ben que jo sui tis parastres* (*Rola.* 287), *siet el cheval qu'on cleimet Veillantif* (*ibid.* 2127), *en un carner cumandez qu'hom les portet* (*ibid.* 294) il nous semble qu'il n'est question ni d'un individu humain particulier, ni de l'espèce humaine en général, mais d'une quantité imprécisée d'êtres humains, quantité qui varie selon les contextes. Qui pourrait blâmer le sergent qui soigne Alexis ? Les gens en contact avec la maison d'Eufémien. Qui appelle martyr saint Bonneface ? Qui nomme Veillantif un certain cheval ? le groupe d'hommes en rapport avec eux. Qui sait que Ganelon est le parâtre de Roland ? les chevaliers qui vivent avec eux à la cour. Qui portera au charnier les corps des combattants tombés à Roncevaux ? le groupe des hommes de corvée nécessaires à cette tâche. Dans toutes ces phrases *on* indique d'une façon vague des agents humains : l'expression formée par un verbe muni d'un complément d'objet et ayant pour sujet *on* indique qu'un objet, être ou chose, supporte une action réalisée par des agents imprécis, c'est-à-dire, essentiellement, qu'il subit une action ; elle devient synonyme d'un verbe à la voix passive. Cette équivalence est manifeste dans : *et se nul od tel brief clerc ou lai encontrast, qu'il fust pris erramment et qu'on l'emprisonnast* (*Beck.* 2699-700). *On* sort alors du groupe nominal pour entrer dans le groupe verbal. Cet emploi est si courant qu'il nous semble inutile d'en multiplier les exemples.

De bonne heure, *l'on* (*l'en*) se trouve employé de même,

sans que la présence de *l'* modifie le sens : *l'en soleit dire que g'estoie vos druz* (*Char.* 262) ; *mais ce que l'en les garde plus... fet lor amur plus aviver* (*Pira.* 113-6) ; *se nuls brief el païs de la pape aportast... qu'il fust erramment pris et que l'um*[1] *le guardast* (*Beck.* 2686-8).

Conclusion.

Les textes que nous avons étudiés s'échelonnent, en gros, de 840 à 1300, soit sur une période de 460 ans, approximativement la durée de quinze générations ; celles-ci ont vécu à peu près toutes dans les mêmes conditions politiques, sociales et économiques : à cette stabilité relative correspond celle que nous avons constatée à propos de l'assiette du nom. Les *Serments de Strasbourg* qui donnent l'impression d'avoir été d'abord pensés, sinon rédigés en latin, nous ont rappelé que le français était une continuation du latin : ils sont comme un monument de la préhistoire du français. Ils ne contiennent que des articles démonstratifs, possessifs et quantitatifs (à l'exclusion de *un*) ; le nombre des noms qui y sont précédés d'articles s'élève à 56,53 %. Le fragment de Joinville recensé ne comporte que 30 articles de ces catégories, et pourtant les noms précédés d'articles y sont au nombre de 78 %. Ces deux chiffres 56,53 et 78 mesurent l'évolution de la syntaxe pendant la période considérée : ils marquent une augmentation importante, mais non décisive[2], du nombre des noms précédés d'articles. Comment s'explique-t-elle ?

Dès l'*Eulalie* et le *Jonas*, au siècle qui suit celui des *Serments*, nous avons vu en action deux tendances : la première est de marquer de façon explicite le singulier au moyen de l'article numéral *un* ; l'autre, d'indiquer par l'emploi de l'article *le* que l'être ou l'objet nommé est notoire, pour quelque raison que

1. *L'on*, comme il a été dit pour *on* conserve parfois la pleine valeur nominale : *l'on devoit son cors vestir et armer en tel maniere, que li preudome de cest siecle ne deïssent que il en feïst trop* (Join. 25). *Il* représente le nom *l'on*.

2. On considère communément que le début du XIVe siècle marque la limite entre l'ancien et le moyen français : en ce qui concerne l'assiette du nom, cette division ne correspond pas à la réalité.

ce soit (sans ajouter à l'idée de notoriété les valeurs propres qu'expriment en outre démonstratifs et possessifs) ; plus tard, l'article *du*, issu de l'article *li*, et dont nous avons constaté les premiers emplois dans le *Pélerinage*, a permis d'exprimer au singulier une autre nuance de sens que *un* et *le* ; plus tard enfin l'article *des*, de même origine que *du*, s'est ajouté aux adjectifs quantitatifs qui explicitent la pluralité. De plus en plus les sujets parlants ont entendu commencer, et se sont habitués eux-mêmes à commencer les groupes nominaux par des articles, et cette habitude a contribué sans doute à renforcer l'action des deux tendances primitives et à entraîner l'emploi des articles *un* et *le* en dehors de leur rôle propre.

Nous connaissons les faiblesses de notre démonstration : notre documentation est insuffisante ; nos dépouillements portent sur un petit nombre de textes, et, sauf pour quelques-uns plus commodément édités, ne sont pas exhaustifs ; nous avons mis sur le même plan des textes en prose, assez voisins sans doute de la langue parlée à leur époque, et des textes en vers certainement conservateurs ; la chronologie des œuvres est trop incertaine pour permettre de dater exactement les faits nouveaux. Mais ce que nous avons voulu, c'est essayer une méthode inspirée de celle que A. Meillet a suivie pour le latin : pour étudier l'évolution d'un fait particulier de syntaxe française, nous avons suivi uniquement le cours de l'histoire, nous avons écarté systématiquement tout rapprochement avec la langue d'aujourd'hui à laquelle nous nous sommes efforcés de ne pas penser ; nous avons interprété les faits non d'après l'avenir, mais d'après le passé, sans nous demander s'ils s'accordaient avec les théories grammaticales admises en 1946, mais en tâchant d'en apprécier la valeur par rapport au système au milieu duquel nous les avons relevés. Nous souhaitons que notre tentative encourage à entrer dans cette voie des travailleurs à qui leur âge permet l'espoir de longs jours de paix.

H. Yvon.

ABRÉVIATIONS

Aime. — *Aymeri de Narbonne*, éd. L. Demaison (*SATF*).
Alex. — *Vie de saint Alexis*, texte critique de G. Paris (*CFMA*).

Amad. — *Amadas et Ydoine*, éd. J. K. Reinhard (*CFMA*).
Aspr. — *La chanson d'Aspremont*, éd. L. Brandin (*CFMA*).
Atre. — *L'Atre périlleux*, éd. Brian Woledge (*CFMA*).
Auca. — *Aucassin et Nicolette*, éd. Mario Roques (*CFMA*).
Aveu. — *Le Garçon et l'Aveugle*, éd. Mario Roques (*CFMA*).
Beck. — *La vie de saint Thomas Becket*, éd. Em. Walberg (*CFMA*).
Char. — *Le Charroi de Nimes*, éd. J. L. Perrier (*CFMA*).
Chat. — *La Chastelaine de Vergi*, 3e éd. rev. par L. Foulet (*CFMA*).
Cla. — Robert de Clari, *La Conqueste de Constantinople*, éd. Ph. Lauer (*CFMA*).
Coro. — *Le Coronement de Louis*, éd. E. Langlois (*CFMA*).
Cour. — *Courtois d'Arras*, éd. E. Faral (*CFMA*).
Enea. — *Eneas*, éd. J. J. Salverda de Grave (*CFMA*).
Eula. — *La Cantilène de sainte Eulalie*. Recueil d'anciens textes publiés par P. Meyer.
Eust. — *La vie de saint Eustache en prose*, éd. Jessie Murray (*CFMA*).
Feui. — *Le Jeu de la Feuillée* d'Adam le Bossu, éd. E. Langlois (*CFMA*).
Gale. — *Galeran de Bretagne* de Jean Renard, éd. L. Foulet (*CFMA*).
Gerb. — Gerbert de Montreuil, *La Continuation de Perceval*, éd. Mary Williams (*CFMA*).
Gorm. — *Gormond et Isembard*, éd. E. Bayot (*CFMA*).
Guil. — *Guillaume d'Angleterre* de Chrétien de Troyes, éd. M. Wilmotte (*CFMA*).
Huon — *Huon de Bordeaux*, éd. Guessard et Grandmalson.
Jéru. — *La Chanson de Jérusalem*, éd. Paulin Paris.
Join. — *Histoire de saint Louis*, éd. N. de Wailly.
Jona. — *Homélie sur Jonas*, G. Paris, Les plus anciens monuments de la langue française.
Lége. — *La vie de saint Léger*, texte revu par G. Paris (*Romania* I, 273 sqq).
Male 1 et 2. — *La Male honte*, 1 et 2, éd. A. Långfors (*CFMA*).
Méné. — Le Ménestrel de Reims, éd. N. de Wailly (Société de l'Histoire de France).
Meun. — Jean de Meun, *Le Roman de la Rose*, éd. E. Langlois (*SATF*).
Muse. — *Les Chansons* de Colin Muset, éd. J. Bédier (*CFMA*).
Nova. — *Les Mémoires* de Ph. de Novare, éd. Ch. Kohler (*CFMA*).
Pale. — *Le Vair Palefroi* de Huon le Roi, éd. A. Långfors (*CFMA*).
Patu. — Guil. de saint Pathus, *Les Miracles de Saint-Louis*, éd. P. B. Fay (*CFMA*).
Pèle. — *Le Pèlerinage de Charlemagne à Jérusalem*, éd. Koschwitz.
Pira. — *Piramus et Tisbé*, éd. de Boer (*CFMA*).
Pont. — *La fille du comte de Ponthieu*, éd. Cl. Brunel (*CFMA*).
Ques. — *La Queste del saint Graal*, éd. A. Pauphilet (*CFMA*).

Rola. — *La Chanson de Roland*, éd. J. Bédier.
Sarra. — Lettre de Jean Sarrasin, éd. Alfred L. Foulet (*CFMA*).
Serm. — *Serments de Strasbourg*, Recueil d'anciens textes publiés par P. Meyer.
Tris. — Béroul, *Le Roman de Tristan*, éd. E. Muret (*CFMA*).
Troi. — *Le Roman de Troie en prose*, éd. L. Constans et E. Faral (*CFMA*).
Vale. — Henri de Valenciennes, éd. de Wailly.
Ville. — J. de Villehardouin, *La Conquête de Constantinople*, éd. Ed. Faral.

ROLAND A SARAGOSSE

POÈME ÉPIQUE PROVENÇAL

Troisième article [1]

Roland à Saragosse et Ronsasvals. Examen comparatif.

L'ordre dans lequel le manuscrit d'Apt a conservé les deux poèmes : *Roland à Saragosse*, puis *Ronsasvals*, correspond à la chronologie des événements racontés ; l'on n'en peut rien conclure sur les rapports et l'ordre de composition des œuvres.

Le copiste n'est pas l'auteur des poèmes : cela ressort de ses nombreuses erreurs métriques, de déplacements de vers, p. ex. [2] *R. à S.* 378, ou d'omission, p. ex. *R. à S.* après 213.

Les graphies du manuscrit ne nous apprennent donc rien sur la langue de l'auteur de chacune de ces œuvres : seuls, l'examen des assonances ou des rimes et des formes qu'atteste la mesure des vers, avec l'étude des tours syntactiques et celle du vocabulaire, peuvent nous apporter sur ce point quelque lumière.

I. — Versification et langue.

A. — *Roland à Saragosse.*

Dans l'état où il nous est parvenu, le poème de *Roland à*

---

1. Voir, pour les précédents articles sur *Roland à Saragosse*, t. LXVII (1942), p. 289-330, et t. LXVIII (1944), p. 18-42. Les articles relatifs à *Ronsasvals* se trouvent aux tomes LVIII (1932), p. 1-38 et 161-189, et LXVI (1941), p. 433-450.

2. Dans la suite de cet article nous nous servirons au besoin des abréviations : *R.* = *Ronsasvals* et *R. à S.* = *Roland à Saragosse*.

Saragosse compte 1.410 vers répartis en 18 laisses ; complet, il devait atteindre près de 1.800 vers, et, à en juger par la longueur moyenne des premières laisses conservées, comporter de 23 à 25 laisses.

Presque tous les vers sont des décasyllabes du type le plus courant, 4 + 6, assez réguliers pour qu'on doive expliquer par de menues erreurs de copie ou des particularités de graphie la plupart de ceux qui n'atteignent pas le chiffre de 10 syllabes comptant dans la mesure.

Si un certain nombre de vers, environ 70, paraissent compter 11 syllabes, c'est, semble-t-il, du fait du copiste qui écrit au long des mots auxquels élision, enclise ou contraction, ôtent de leur valeur syllabique, ou qui ajoute aux formules abrégées du poète des mots grammaticaux inutiles : la réduction de ces vers au décasyllabe est facile et légitime.

Il n'en est plus de même pour un autre groupe de vers, environ 80 (donc plus de 5 pour 100), qui ont 12 ou, éventuellement, 13 syllabes et se présentent, en général, comme des alexandrins césurés régulièrement après la sixième syllabe. Nous donnons ci-dessous la liste de ces alexandrins possibles, classés par groupes d'après leurs particularités de construction ; ces groupes sont numérotés dans un ordre de certitude décroissante ; dans chacun, pour les vers répétés, les vers similaires et les vers qui se suivent, les divers exemples sont rapprochés.

I. — *Alexandrins réguliers*, dont le premier hémistiche ne paraît pas susceptible d'élisions qui le ramèneraient à la dimension d'un premier hémistiche de décasyllabe 4 + 6 (53 cas) :

118	Es ha sencha s'espeya	al senestre costet
190	— — — —	Durandart la trenchant
745	— — — —	don le pons fon d'arjant
860	E pueys la mi senchet	tot al senestre flanc

(voir ci-dessous, dans le groupe II, le v. 1227)

119	Talhaprima l'apella	e fay mot a presier
121	Davant luy non garis	ferre, fust ni assier
129	La cella fon de vori	ambe arjant tragitet
202	— — — — —	tragitat amb arjant
552	— — — — —	tras(i)gitat amb arjant

136	L'ensenha fon d'un pali	meravilhos friset
145	E los fers de las lansas	e los espieus trenchans
166	E receupist per nos	greu pena e turmant
191	En la cal trop si fiza	lo palaÿn Rollan
340, 350	Esgardet ves Mont Negre	e vi venir Rollan
	(voir ci-dessous, VI, le v. 359)	
345	Que porta richas armas,	mena destrier corrant
346	Ben sembla chivallier	al sieu captenemant
347	Cant l'auzsi Braslimonda	tot lo cors ac jauzant
354	Per fe, dis Braslimonda,	so es lo duc Rollan
355	Esta nostra cieutat	hasaldra veramant
358	E lo rey Farnagan	vay las ortas gardant
370	An soy vers cavalliers	que caval ad davant
375	Ferir vos ay de reyre,	si non giras davant
398	« Don estes vos, amix »,	so lur ha dich Rollan
399	« De Normandia em nos »,	senher, trastuch Normans
400	« Com aves nom, amix »,	so lur ha dich Rollan.
440, 455	E prennon lo destrier	per las regnas d'arjant
539	E·l rey Marcili fuch	tant quant poc al devant (cf. 1149)
621	Braslimonda fon bella,	la cara mot resplant
622	Or dis una paraula	lo palazin Rollan
625	Ay ! Dieus, car tu lay fossas	am mi, sira Rollan !
644	Que·l vol tolre la testa	ses tot retenemant
682	Dieus ! gran fon la batalha	que lur ha dat Rollan (cf. 1113)
688	En auta vos escria :	« Yest tu ayssi, Rollan ? »
981	— — — —	« On es aliet Rollan ? »
742	E le vielh si redreyssa	e·s levet en estant
805	— — —	tantost de contenant
744	E fin blizant d'un pali	tro al pes traÿnant
806	E vay trayre s'espeya	e vay ferir Rollan
868	E de santa Maria	hi ac del vestimant
890	Trenquet el los portals	e·ls ferrols que son grans
1079	Per aytal covinent	ja non m'en sapchas gret
1098	Nos non avem que far	mas fuian otra mier
1113	Mot fon gran la batalha	que lur det Olivier (cf. 682)

1125	Turpin le vesque vay	en l'engarda montant
1149	E Marcili s'en fuch	aprop lo rey Balan (cf. 539)
1151	E li autre remanon	tuch en gran marrimant
1152	Ben foron li Frances	adonx trastuch ensamps
1169	Seyssanta milia foron	de la payana jant
1218	« Frayre », dis Olivier,	« com ti vay hom nomnant »
1246	Es autres .xv. milia	ad autre part el camp
1333	Ayssi fon Olivier	e·ls payans veramant

II. — *Vers de 5 + 6*, dont il est nécessaire pour le sens ou possible par analogie avec d'autres de compléter à 6 syllabes le premier hémistiche (2 cas) :

140	En auta vos [es]cria :	« On est sire Rollan ? » (cf. I, 688 et 981)
1227	E [ha] sencha s'espeya	jus al senestre flanc (cf. I, 118, 190, 745)

III. — *Vers de 6 + 7* dont le deuxième hémistiche se ramène facilement à 6 syllabes (1 cas) :

5	E te meys serviray	a ton pan es (a) ton vin

IV. — *Alexandrins réguliers*, mais dont le premier hémistiche pourrait par élision ou synérèse (voir ci-dessous, p. 323), d'ailleurs non obligatoire, être diminué d'une ou même deux syllabes (5 cas) :

20	D'evesques hi avia (*ou* avi͡a *ou* hi͡ avia)	assas messas cantant
42	Evos (*ou* E͡us) los assaldres	alla porta dedans
177	E mens que ho (*ou* qu'o) ac (*ou* ho͡ ac) dich lo palaÿn Rollan	
316	Cant ho aus (*ou* ho͡ aus) Olivier	anc non fon tant dolans
1245	xv. milia en (*ou* milia·n) vay	ad una part metant.

V. — *Vers de 12 syllabes* à césure incertaine (7 cas) :

17	A cascun dels corns a	.iiii. siris ardans
77	Fors en la plassa hac	las mayneyas trobiet
94	Sobre un tapit blanc s'es	Olivier adobetz

281 Non sap anquar per que lo li aya comtet
773 A la serrada amb un ferrolh meravilhant
939 Adoncz saup ben que no·l volc ajuder niant
1264 Anc de nulh home non si tengron per plus manant

VI. — *Vers de 12 syllabes*, dont le premier hémistiche est régulier si la sixième syllabe est considérée comme accentuée pour des raisons morphologiques, ou pour lesquels on admettrait (voir ci-dessous, p. 326) une césure lyrique (9 cas) :

2 Neps, quar non t'en layssas per amor Dieu merci
36 — car — — — — por tant t'en vauc pregant
192 Pueys hom li amena son bon destrier corrant
359 En amont esgarda e vi venir Rollan (cf. I, 340, 350)
396 Quatorze muls menan cargat d'aur et d'arjant
701 Coms de Bravis troba e vay lo tost cochant
702 Coms de Bravis, sira, mot nos vay malamant.
1153 La nuech chevalcheron e van s'en retornant
1356 Els los li aportan tost es ardidament

VII. — *Vers hypermètres* réductibles à 12 syllabes par une correction facile (2 cas) :

253 E dizon ho que lo (*ou* que·l) plus dur cor ha veramant
1145 E nostras (*ou* Nostras) armas iran davant Dieu veramant

L'on peut faire des réserves sur certains des éléments de cet inventaire ; mais l'on tiendra sans doute pour assurée la présence, dans les 1.410 vers de *Roland à Saragosse*, de 70 alexandrins ou environ, soit une proportion de 5 pour 100, un peu forte pour être attribuée au hasard ou à des inadvertances de copiste. La répétition du même alexandrin, en des passages divers mais analogues (cf. les vers 118, 190, 745, 860 et 1227; 129, 202, 552; 140, 688, 981), ne peut être qu'intentionnelle de la part de l'auteur ou d'un copiste conscient.

Les alexandrins ne se trouvent en effet ni massés dans une partie du poème, en tête comme dans *Daurel et Beton* ou à la fin comme dans la *Vie de saint Trophime*, ni réunis en groupes continus dans des parties déterminées comme dans

le *Saint Porchaire* ou le *Saint Honorat* de Raimon Féraud, ni semés comme au hasard ainsi que dans le *Roman d'Arles*. Ils se rencontrent d'un bout à l'autre de l'œuvre : plus nombreux dans les quatre premières centaines de vers, ils figurent encore dans chacune des centaines consécutives ; il y en a rarement deux de suite, plus rarement encore trois : cela revient à dire que l'auteur ne tenait pas ce mètre pour un moule rythmique où couler des développements, mais pour un moyen d'ornement ou d'expression à ménager.

De fait, un alexandrin note ici, le plus souvent, un trait, une attitude, un moment de l'action, un élément de présentation qui appelle un éclairement plus vif. Voici des vers caractéristiques :

pour Rollan,

345 Que porta richas armas, mena destrier corrant
Ben sembla chivallier al sien captenemant,

pour Braslimonda,

347 Cant l'auzsi Braslimonda, tot lo cors ac jauzant...

354 Per fe, dis Braslimonda, so es lo duc Rollan
Esta nostra cieutat hasaldra veramant...

621 Braslimonda fon bella, la cara mot resplant,

pour Marcili,

539 E·l rey Marcili fuch tant quant poc al devant

1149 E Marcili s'en fuch aprop lo rey Balan,

pour le vieux « coms de Bravis »,

742-805 E le vielh si redreyssa e·s levet en estant

et tous ces vers sont des alexandrins.

Pour parler de l'épée, l'alexandrin revient comme plus convenable peut-être à ce noble motif (v. 118, 119, 121, 190, 191, 755, 860, 1227) ; de même pour l'enseigne (136), pour la selle précieuse (129, 202, 1552) ou le bon destrier (192, 440, 455). Ailleurs, les appels ou les provocations aux armes (140, 688, 981), les menaces (375), les exploits de courage ou de force (806, 890), les dures batailles (682, 1113, 1169,

1245-46) trouvent dans ce mètre expression large ou brillante parure. Est-ce simple hasard si des alexandrins se trouvent rapprochés pour une scène de genre comme l'épisode des marchands normands (396, 398-400, 440, 453) ou une brève scène de passion (621-22, 625) ? Et des pensées religieuses assez banales ne prennent-elles pas quelque relief grâce au long vers qui suspend le rythme du récit :

166 E receupist per nos greu pena e turmant ;

1145 (E) nostras armas iran davant Dieu veramant,

Qu'on examine en particulier le mouvement des vers 866-868 :

An las reliquias que son al ponh davant
Del cors sant Lazer et del cors sant Johan
E de santa Maria hi ac del vestimant,

où l'élargissement rythmique du troisième vers se combine avec le ralentissement exigé par l'inversion *de santa Maria... del vestimant*.

Que l'auteur de *Roland à Saragosse*, psychologue ingénieux et dramaturge habile [1], ait été aussi un versificateur aisé, cela ne saurait surprendre, et l'on verra volontiers dans l'emploi des alexandrins au cours du poème l'effet de son dessein original, plutôt que le résultat d'une heureuse fantaisie de remanieur.

* *

Pour la constitution interne du vers, *Roland à Saragosse* prête aux observations suivantes sur le compte des syllabes.

1° *Élision*. — Fréquente pour *-a, -e, -i*, elle n'est pas obligatoire : à côté de l'élision *Lass(a) en son chief* (122, 187) on trouve l'hiatus *Fors en la plassa hac* (77) ou *Passa un rieu* (461), — *ans qu(e) Olivier* (114) et *que yeu ho quis* (306), — *Qu(e) as Saragossa* (39) et *Que am Marcili* (40), — *sobr(e) un ponh e un gan* (569) et *Sobre un tapit blanc* (154) ou *E quatre astas* (213).

1. Voir nos observations dans le précédent article, *Romania*, LXVIII (1944), p. 33 et 41.

2° *Contraction de proclitique et d'initiale vocalique.* — Ici encore fréquence, mais non obligation :

hi͡ac 134, 188	hi/ac 211
li͡ha 303	li/ha 300
mi͡ajudas 298	mi/ajudas 1001
li͡es 687, 876	mi/es 998
o͡aus 664, 706, 891	ho/aus 316, 1307

3° *Enclise des pronoms.* — Fréquente, mais avec exceptions :

ve·us 434, 654, 921	ve vos 635, 650, 757, 1301
si·us 850	
si·t(i) 1008	
ajuda·m(i) 924	

La négation écrite *non*, qui doit parfois s'interpréter *n'*,

10 ...am pauc n(on) enrabiet vieus
382 ...que n(on) agra garimant

peut aussi se réduire à *no* et recevoir ainsi l'enclise d'un pronom :

no·us 6, 380, 1003	non vos 38
no·s(i) 442, 975, 1076	

4° *Synérèse et diérèse.* — *ia* intérieur ou final compte tantôt pour une, tantôt pour deux syllabes dans les noms :

diable 473, 679, 769, 983	dïable 1093
gloria 92	Marïa 849, 868
milia 44, 78, 1169	mïa 679, 975, 1076, 1185
Arabia 123	follïa 735, 944
	dïa 684, 922, 1213

de même pour les verbes à l'imparfait :

fazia 1208	avïa 1165
podia 952	
sabia 387, 993	volïa 60
sabian 430	

au subjonctif :

sia 57, 902, 936	sïa 513, 527, 708, 727
sian 1209	sïas 850

au conditionnel :

darias 1208	cujarïa 615
poyrian 64	farïa 953
seria 389	ferrïa 63
	remanrïa 54
	tirarïan 586

niant paraît être toujours de deux syllabes ;
-io- varie dans :

glorios 170	glorïos 60, 930

-oa-, *-ua-* dans :

sua 275	so-a 90
doas 558 (2 fois)	do-as 942

-ay- de même :

aytal 40, 388, 813, 973, 1079, 1097	
aytant 287, 387, 544, 559, 614, 685, 1210	aÿtan 207
Karle maynes 306, 435, 614, 836, 952	K. maÿne 109, 126, 232
	laÿns 58, 1026
	saÿns 474, 727

5° *Syllabe atone à la césure : césure épique ou lyrique.* — Observant la coutume des chansons de geste, l'auteur de *Roland à Saragosse* ne compte pas dans le vers la syllabe atone qui termine un hémistiche (césure épique).

E bonas ar(mas) e bon destriers brandius ;
Es ha sencha s'espe(ya), Durendart la trenchant.

Cependant un certain nombre de ses vers paraissent n'atteindre le chiffre nécessaire de 10 (ou 12) syllabes que si l'on compte la syllabe atone terminant le premier hémistiche. Nous avons déjà rencontré des alexandrins de cette sorte et si, dans les cas où la syllabe finale de l'hémistiche appartenait à une flexion verbale, on pouvait hésiter sur l'accentuation, un vers au moins comportait une atone à la fin de l'hémistiche,

Coms de Bravis, sira, mot nos vay malamant

Les décasyllabes présentent des faits semblables :

274	Quant sant Jau*me*	annavan conquistier
287	De l'engar*da*	vay le duc avallant
326	Quatre as*tas*	en tirassa per lo camp
548	Sol los sel*cles*	que l'afublan davant
1195	Un gran si*gne*	li aporton davant
1312	De grans amp*tas*	m'annas vos tuch fazant
1361	E l'ense*nha*	fon d'un ric sendat blanc
1362	Per la por*ta*	s'en vay lay fors yssant

Il ne serait pas difficile d'ajouter au premier hémistiche de chacun de ces vers une syllabe qui transformerait la césure lyrique en césure épique et l'on est amené à le faire pour le vers 326 par la comparaison avec le vers 215 :

E quatre astas en tirassa pe·l camp ;

mais cela ne s'impose pas pour les autres vers.

A ceux-ci viennent s'ajouter, comme pour les alexandrins, des vers où la césure lyrique se produit avec une finale verbale et que nous avions réservés [1] :

311	no·l vos de*ra*	per aur ni per arjant
556	Totas cor*ron*	per dos filetz d'arjant
784	Ar mi di*tes*	elli rey com estan
1247	Tuch los fie*ron*	el permier cap davant
1344	Si huey vis*tes*	passer mayneyas grans
1409	Pueys s'en tor*nan*	mot fon la joya grans

On sait que le mélange des césures lyriques et des césures épiques se rencontre quelquefois en ancien et en moyen français. Rambaut de Vaqueiras en a tenté l'effet dans ses Lettres : notre poète a pu s'y amuser ou s'y laisser aller de même.

*
* *

Les laisses de *Roland à Saragosse* sont assonancées, puisque les consonnes qui suivent la dernière tonique des vers sont variables dans une même laisse ; ainsi :

1. Cf. ci-dessus, p. 321.

laisse **1** : *merci, matin, avenir, tric, vieus,*
— **2** : *estan, sanc, penedans, grant,*
— **3** : *Olivier, abatiet, empeyrietz,* etc.

Mais la proportion des assonances grammaticales est assez grande pour que l'on ait souvent l'impression de laisses rimées.

Les types d'assonances sont très peu nombreux, trois seulement pour 18 laisses : *a* + nasale, *-i, -ié*; encore n'y a-t-il, dans l'état où nous est parvenu le poème, que deux laisses en *-i*, et aucune laisse féminine. La disposition en est curieuse : toutes les laisses paires (dans l'état actuel) sont en *a* + nasale, les laisses impaires alternent d'abord *-i*, puis *-ié* et encore *-i*, puis *-ié*. On a donc pour les huit premières laisses une succession à la fois variée et régulière : *-i, -an, -ié, -an, -i, -an, -ié, -an*.

Il semble que le poète se soit alors lassé de cette disposition, qu'il en ait trouvé le jeu trop compliqué ou l'effet médiocre : après la laisse **8**, il abandonne l'assonance en *-i* et se limite à l'indispensable et monotone alternance de laisses en *-ié* et de laisses en *-an*.

L'on doit aussi noter que, la laisse **1** incomplète du début étant mise à part, quatre des cinq laisses suivantes sont de longueur semblable, parfois presque égale, 65, 64 et 63 vers pour les laisses **2**, **3**, **6**, 54 vers pour la laisse **4**, mais la laisse **5** n'a que 5 vers. Nous ne saurions décider s'il y a là les restes d'un essai de composition par parties équilibrées, auquel l'auteur aurait renoncé à peu près en même temps qu'à l'alternance des finales à 3 types, ou un effet du hasard. Il reste que l'alternance à 3 nous serait un indice de préoccupations techniques chez l'auteur.

A partir de la laisse **5** l'équilibre entre les laisses paires et les laisses impaires est définitivement rompu au profit des laisses en *-an* qui, avec une seule exception (laisse **12** en *-an* de 6 vers seulement), ont plus de 100 vers et même plus de 200, tandis que les laisses en *-ie*, avec une seule exception (laisse **17** de 55 vers) en ont moins de 30 et même moins de 20.

Il en résulte que le nombre des vers en *-an* est infiniment supérieur à celui des autres (1181 contre 229, soit 83, 7 °/₀),

d'où une monotonie, que l'auteur paraissait avoir voulu éviter, et qui dès lors s'étend à son vocabulaire, ses formules syntaxiques et même ses représentations. C'est ainsi que *arjant* apparaît près de 40 fois à la fin du vers et charge l'armement des chevaliers d'un luxe sans surprise ; ainsi encore les chevaliers sarrazins sont volontiers affublés de noms en *-ant* (il y en a 8 dans *Roland à Saragosse* outre *Braynant* déjà connu, il n'y en a que 3 dans *Ronsasvals* outre le même *Braynant* et *Agolan* traditionnel lui aussi) ; les formules terminées en *niant* (*ne celer niant*, *ne prisier niant*) terminent 46 fois le vers ; si la construction de *anar* avec le gérondif revient fastidieusement plus de 200 fois, c'est peut-être qu'elle est habituelle à l'auteur, c'est sans doute aussi qu'elle formait à peu de frais autant de vers assonant en *-an* ; les 15 exemples de renforcement de l'idée par *veramant* s'expliquent sans doute aussi par là.

* * *

Des assonances aussi peu variées donnent peu d'indications sur les particularités de langage de l'auteur. Voici les quelques traits de phonétique, morphologie, ou syntaxe utiles à noter.

1° Mélange de *a* + *nasale* et de *e* + *nasale* (cf. P. Meyer, *Daurel et Beton*, Introd., p. XXXVI-VII).

2° Mélange de *a* + *nasale* et de *a* pur : *comtar* et *acampar* dans la laisse 8, 364-5 et 368-9, répétition qui élimine l'erreur de copie, *tirat* (1403) dans la laisse 18.

3° Mélange de *ie* provençal et français (représentant de -arius, *destrier*), de *e* provençal = *a* français (pft 3 en *-et*), de *ie* français = *a* provençal (finales en palat. + *a*, *repayrier*), de *ie* français = *e* provençal (lat. *ę*, *mier*), de *e* français, noté *e* ou *ie* = *a* provençal (lat. *á*, 2e p. pl. *-ez*, *bonté*, *pré*, *mer*) ; cf. *Daurel et Beton*, Introd., p. XXXVIII-XLV. Cet *e* français correspondant à *a* provençal est souvent noté *ie* : *trobiet*, *aliet*, *doniet*, *bier*, *pier* ; mais cette notation n'est pas pure graphie : elle s'explique par l'idée inexacte qu'à l'*-á* provençal correspond un *-ie* de la langue littéraire française sans conditions, que *cabalcar* ayant pour correspondant *chevalchier*, *par* ou *bar* ont naturellement pour correspondants *bier* (136, 1097) et *pier* (107) ; cela

aboutit à créer une forme aussi manifestement impossible en français que *dier* (1102) pour fournir un équivalent en style de chanson de geste au provençal *dar*.

4° Mélange d'assonance masculine et féminine : 559 *sapian*, 3 p. pl. de subj. présent, assonant avec *fan* (cf. P. Meyer, *Croisades Alb.*, Introd., p. 105, mais surtout *Guillaume de la Barre*, p. LIII) cela implique au moins un manque de fixité de l'accent qui légitime notre scansion des v. 396, 1193 et 1256, en alexandrins (sous VI) sans recourir pour ces vers à la césure lyrique.

5° Emploi exceptionnel du futur à tmèse : *ferir vos ay* (375).

6° Emploi du conditionnel de type fort pour dix verbes : *aver* (*agra*, 382 et 1083), *dar* (*dara* 311), *creire* (*crezera* 590), *dever* (*degra* 946 et 1084), *esser* (*fora* 628 et 651), *fugir* (*fugira* 905), *laissar* (*laycheras* 928), *morir* (*morira* 1387), *poder* (*pogra* 1071), *voler* (*volgra* 496, 923, 986, 1069, 1112). Il n'est pas toujours facile de déterminer s'il faut traduire ces formes par des conditionnels passés ou présents ; dans

382 Aus ho lo rey que non agra garimant,

agra ne peut marquer qu'un conditionnel présent, presque un futur ; d'autres cas sont douteux, mais certains ont bien une valeur de passé (5 au moins sur 17) : *non ho crezera*, dit Braslimonda (590) en félicitant Roland de son exploit ; *se ho saupes... nol vos dira* (219), dit Olivier répétant la parole donnée à Roland.

7° Emploi de l'imparfait du subjonctif en *-ssa* pour *anar* (*anessan*, 61, 62, 931), *esser* (*fossas*, 625, *fossam* 730, *fossan* 592), *intrar* (*intressan* 593), *venir* (*venguessan* 1123) ; cf. P. Meyer, *Croisade Alb.*, Introd., p. CXIV-XV ; Ramon Féraud, *S. Honorat*.

8° Emploi des deux périphrases verbales : *anar* avec l'infinitif et avec le gérondif ; mais les conditions sont très différentes. *Anar* et l'infinitif se présentent 14 fois dont 8 avec *ferir* (638, 666, 672, 768, 806, 1032, 1086, 1250) et il très difficile alors de décider si *anar* n'a pas gardé ici la valeur de verbe de mouvement que l'on retrouve certainement dans *annavan conquistier* (274), *li va .I. gran colp dier* (1102) et *annet ho dire* (1339). Restent 3 cas avec valeur de présent historique : 1089

el vay esperonier (1089), *si vay levar del camp* (1120), *annet an mi jostier* (731), où l'auxiliaire sert à marquer les temps et où l'idée de mouvement est encore possible.

Par contre, nous avons 205 exemples de *anar* avec le gérondif; nous avons vu déjà le rôle de cette construction dans le système d'assonance de l'auteur.

B. — Ronsasvals.

La copie de *Ronsasvals* compte 1.802 vers ; les feuillets manquant entre les v. 820 et 821 devaient en contenir environ 400 (8 colonnes à 49 ou 50 v. en moyenne) ; le poème avait donc à peu près 2.200 vers. Dans l'état actuel il comporte 51 laisses de longueur variable, mais dont la plus étendue (laisse 1) se limite à 106 vers ; le plus grand nombre (les deux tiers) a moins de 40 vers : on peut donc admettre que les 400 vers perdus étaient répartis en une dizaine de laisses.

Ces laisses sont composés de décasyllabes du type courant 4 + 6 ; exceptionnellement, on admettra le type 6 + 4 aux vers

653	E pos morir devem	fassam que pros
743	Dolor poyran aver	cant vos veyran
928	E las venas del cor	si vay trenchier

Une césure lyrique peut être admise dans les décasyllabes :

149	Aysso dur*a*,	non ho poyran durier
611	E tans el*mes*	adobar e lassier
961	Hom de lin*ha*	non cuch que pietz moris
1232	E nos *autres*	si pot de mort gardier
1342	E vos se*nher*	m'est humil et plazent

Mais aux décasyllabes sont mêlés des vers plus longs : vers de 11 syllabes, qui se laissent facilement ramener à 10 par des élisions, enclises, etc. ; mais aussi alexandrins dont nous donnons ci-dessous le relevé dans les mêmes cadres que pour *Roland à Saragosse*. On notera, et cela pourrait indiquer une intention, que le mélange des rythmes se rencontre dès le début du poème

I. — *Alexandrins réguliers* à premier hémistiche non réductible (29 cas):

1	So fon el mes de may	quant la verdor resplant
3	Per miey la prieyssa venc	.I. Sarrazin brocant
227	L'arcivesque respont	an cara mot ireya
273	Car si venes a Dieu	e Dieu venra ves vos
293	— — mores per —	e — mori per —
339	Car motas ves fa hom	que fayré non deuria
411	E ha presa la testa	par e par del menton
425	E li Frances perderon	en aquella tenson
510	Sancta Maria domna	vulhas nos ajudar
522	E de .xx. milia Francs	que eran el camp intrat
568	E si avem perdutz	ayssi mans companhons
580	Tota la muech estan	amb aquest consirier
698	E demanda ses armas	et totz sos garnimantz
720	Cant lo vi le payan	per pauc lo cor no·l fant
976	Mas lo trazut de Karle	que yeu vinc demandier
1041	Cant ho vi Galian	comenset ha crydier
1095	En auta vos escria	« On estes vos, Rollan (cf. *R. d S.* 688, 992)
1106	E mas sangnieras ay	al col de l'alferrant
1264	Al servizé de Dieu	e per que es razons
1328	E del Sant Esperit	qu'es allumenament
1376	Ab tant venc un payan	grant e fort e espes
1382	Falceron avia nom	dejusta luy si mes
1519	Partira mi lo cor	cant n'auray renembransa
1602	Que ayssi s'en desfendia	com si fos Dieu estant
1628	Portajoyas ac nom	si si fa appellar
1669	La sancta oration	que ha vostre part prezest
1670	— — —	que Karle mayne fes
1673	Car per los nostres tortz	sus en la cros fost mes
1699	Ar parlem de Bellauda	an son jent cors cortes

II et III. — Pas d'exemples.

IV. — *Alexandrins réguliers*, dont le premier hémistiche pourrait être ramené, par une élision non obligatoire, à cinq ou même quatre syllabes (12 cas) :

62 E ve vos (*ou* ve·us) que vay s'en : ha Baffum lo comant
81 Que anc non si (*ou* qu'anc no·s) falhiron dels ginhols detrencant
124 Gayne vos (*ou* Gayn·us) ha vendut trastotz los .XII. biers
352 Mas non plassa ha Dieu (*ou* plass'a D.) lo filh sancta Maria
409 Tant que am (*ou* qu'am) l'asta dura l'abat mort et sablon

de même pour 1014 et 1282

537 Ja non vos (*ou* no·us) acorra cant le dans es passatz
557 Que anc non hi (*ou* no·i) remas un dels paysans fellons
645 Que voles qu'ieu vos (*ou* qu'ieu·us) diga armas vos en decos
1273 E encontreron (*ou* Encontreron) si am Sarrazins felons
1652 Lenga non ho (*ou* n'o) pot dire ni dengun cor pensar

V. — *Vers de 12 syllabes* à césure incertaine (1 cas) :

1612 Car caytieu seran tuch sels que sa vieuran

VI. — *Vers de 12 syllabes* à sixième syllabe d'accentuation incertaine, accent morphologique ou césure lyrique (2 cas) :

61 En auta vos crydan Sarrazins a prezant (cf. v. 1095)
63 Monjoya demanda le culvert mescrezant

VII. — *Vers hypermètre*, peut-être réductible à l'alexandrin :

41 Que amdoas son faytás a (la) fabrega (de) Galan

Ces alexandrins sont répandus dans tout le poème du v. 1 au v. 1699, un peu plus fréquents dans le premier tiers ; isolés le plus souvent, ils se rencontrent parfois à deux ou trois dans un même passage (1 et 3, 379 et 382, 409 et 411, 557, 562 et 568, 1095 et 1106, 1376 et 1382, 1670 et 1673), et cela

ne paraît pas sans intention ; mais même là ils ne se suivent pas : une seule fois (61-63) on en trouverait trois à la suite, peut-être ne sont-ils pas tous trois indiscutables. Cette répartition ne laisse pas de doute sur le caractère voulu, et non automatique, de l'emploi de ce mètre et sur la valeur ornementale ou expressive qu'y attache le poète.

Rares sont en effet dans *Ronsasvals* les alexandrins qui ne marquent pas un sentiment ou un moment d'une valeur particulière ; parfois la construction même du vers en souligne nettement la qualité dramatique. Voici des vers antithétiques d'une frappe très moderne :

273 Car si venes a Dieu — e Dieu venra ves vos
293 Car si mores per Dieu — e Dieu mori per vos
339 Car motas ves fa hom — que fayre non deuria

et ces trois vers sont dans le sermon de l'archevêque Turpin avant la bataille ; le parallélisme des deux premiers montre suffisamment qu'il faut éliminer ici tout hasard de copie.

Les pensées religieuses adoptent volontiers le rythme alexandrin :

352 Mas non plassa ha Dieu — lo fihl sancta Maria
510 Sancta Maria domna — vulhas nos ajudar
1328 E del sant Esperit — qu'es allumenament
1670 La sancta oration — que Karle mayne fes
1673 Car per los nostres tortz — sus en la cros fost mes

(voir aussi 1602 et 1612)

Cet accord de l'alexandrin avec l'élévation de la pensée apparaît nettement dans les v. 1262-1265, où l'enjambement donne une suite possible de trois hémistiches à six syllabes :

E si avem — perdutz nostres barons
Crezem son mortz — ambe confession
1264 Al servize de Dieu — et per que es razons
Qu'ilh devon esser — al regne glorios

Nous avons déjà signalé (*Romania*, LVIII, 8) l'emploi de l'alexandrin pour marquer les pertes effrayantes des combattants

(425, 522, 577, 562, 568) et ce sont encore des vers de tristesse ou de rage que ceux-ci :

124	Gayne vos ha vendut	trastotz los .XII. biers
580	Tota la nuech estan	amb aquest consirier
720	Cant lo vi le payan	per pauc lo cor no·l fant
1041	Cant ho vi Galian	comenset ha crydier
1519	Partira mi lo cor	cant n'auray renembransa

De même le v. 1095, qui a ici une tout autre résonance que dans *Roland à Saragosse* :

En auta vos escria : « On estes vos Rollan ? »

car il s'agit de Gandelbuon à demi mort qui recherche Roland sur le champ de bataille.

Voici des vers guerrriers :

409	Tant que am l'asta dura	l'abat mort el sablon
	avec ses échos, 1014 et 1282,	
411	E ha presa la testa	par e par del menton
1106	E mas sangnieras ay	al col de l'alferrant

(voir aussi 3, 61, 69 ; 698, 1273, 1376)

Ce ne sont que des vers de présentation, mais qui méritent l'insistance, que le v. 1, décor gracieux d'un drame immense :

So fon el mes de may quant la verdor resplant

ou les v. 1382 et 1628, qui nomment Falceron, le « Sarrazin cortes », et Portajoyas, l'épique jongleur, ou celui-ci, dernier alexandrin d'une sérénité cruelle avant l'irrémédiable douleur de l'épisode final :

1699 Ar parlem de Bellauda an son jent cors cortes

Il se peut que certains des alexandrins que nous avons reconnus, moins d'une dizaine sans doute, n'enferment pas de sens ou de trait bien important, qu'ils ne soient que des ornements ou même des accidents de rédaction ; les autres suffisent à attester l'intention et l'art du poète.

*
* *

Pour la construction interne du vers, nous remarquerons :

1° *Élision*. — Fréquente pour *a, e, i,* elle n'est pas obligatoire

Non plass(a) a Dieu, 531	Mes non plassa ha Dieu, 315
capell(a) aparelhier 585	L'una ac nom 878
cf. 1796	
sur l'escut qu(e) es dauratz 500	E Dieus, que es... 655
	...ni·l barnage on es ? 1399
per qu(e) yeu demant 340	...ni que yeu vauc querent 843
que (i) yeu la testa 28	si yeu non vengi vos 1065

2° *Contraction de proclitique.*

so l͡i a dich Olivier 1030	que hi ac de la jant 1094
si h͡i fos Joyosa 96	
e l'alberc li͡escoyssant 67	
E ͡el nos dira 258	

(cf. *Guill de la Barre*, Introd., p. CXXIV, et *Croisade Alb.*, Introd., p. CXI)

tro͡al ventre 102

A͡ols (= *a ops*) novas dir (1741)

3° *Enclise des pronoms.*

ve·us Orgelin 1005	vevos 109, 371, 433, 539
ve·us Karlemayne 1742	
yeu·us ho diray 852	
plessa·us d'ausir 79	
per merce·us quier 1364	
digas mi, si·us agreya 205	annas, si vos agreya 238
si·m(i) das lo don 23	
vejayre·m(i) fon 1715	
je·ls 561	
si·ls 1195	

Non peut être *n'* (*n' ha*, 682, *n'ay*, 1224) ou *no* en combinaison avec un enclitique : *no·us* 1180, 1417, 1470, 1550, etc., *no·l* 783, 809, *no·s*, 146.

4° *Synérèse et diérèse.* — Pour *ia* :

diable 679	dïable 676
	Marïa 220, 343, 352
	mïa 229
	follïa 693
	nïant 1107, 1157, 1165

à l'imparfait :

avias 1621
avia 1582 — avïa 632
sïas 1511, 1551, 1561, 1564

au subjonctif :

sias 502 — sïam 171, 266, etc.
sia 29, 455, 532, 1255, 1364 — sïa 272, etc.
sie 1260

pour *-io* :

glorïos 282, 938

pour *-oa* :

doas 1444

pour *-ay* :

aytal 1443-1450
aytant 958-1596 — raÿs 1437
Mayne 881-957 — maÿne 125
palaÿn 734, 1097, etc.

5° *Syllabe atone à la césure.* — La césure normale est la césure épique, p. ex. :

866 An la donzella si saup gent acordier

mais *Ronsasvals* a aussi, en petit nombre, des césures lyriques ; ainsi pour l'alexandrin :

502 De vostras amig*as* aras sias remembretz

et pour le décasyllabe :

611 E tans el*mes* adobar e lassier
961 Hom de li*nha* non cuch que pietz moris
1232 E nos au*tres* si pot de mort gardier

*
* *

Les laisses de *Ronsasvals* sont assonancées, les consonnes qui suivent la tonique finale pouvant varier dans une même laisse, p. ex. :

laisse **1** : *an, brocant, amirat, anc, sanc*
— **3** : *espeya, peyra, Maria, orfanellas, mia*
— **5** : *ergulhos, bon, don, estancion*
— **17** : *pier, daurietz, cavalliers*

Mais la proportion des rimes y est très grande, en raison de la fréquente répétition des mêmes désinences ou des mêmes suffixes ; et certaines laisses en *-ir, -es, -at, -iee, -ayre, -a, anha, am*, sont presque entièrement rimées avec, croirait-on, la licence d'une assonance (l. **17, 24, 32, 36**).

Les types d'assonance sont assez nombreux : 13, dont 4 féminins, pour 51 laisses, dont 7 féminines ; mais ils sont très inégalement répartis, six types ne figurant que dans 1 ou 2 laisses, notamment les types féminins ; les plus largement représentés sont les types masculins *ier*, *a* + nasale, *o* + nasale, *a* oral. Les divers types sont employés tour à tour sans aucun ordre : tout au plus peut-on remarquer que la succession *on — ier* se présente 4 fois, *ier — on*, *a — on — ier* se présentent 2 ou 3 fois.

Le plus notable est le changement qui se produit aux environs du v. 1300, après la l. **30** : à partir de là, plus de laisse en *-on*, une seule en *-ier* (la dernière) 2 en *an* vers la fin ; par contre des laisses en *-ayre, -ir* qui n'avaient encore paru qu'une fois, des laisses en *i, e, a-a* encore non utilisées. Il semble que le poète se soit lassé des sonorités qui lui avaient plu jusque-là davantage (*an, on, ier*) et qu'il en ait cherché d'autres plus claires (*i, e, a*) et moins insistantes (quatre laisses féminines sur les sept du poème). Les laisses, vers cette fin, sont en général plus courtes (21 laisses pour 500 vers au lieu de 30 pour 1300). On ne peut s'empêcher de remarquer que la partie héroïque du poème est achevée : il n'y a plus de chrétiens pour combattre, Roland fait sa suprême prière et meurt, Charles vient rechercher ses pairs et pleurer son neveu, Portajoyas dit le *planh* de Turpin, Bellauda meurt de sa peine ; ce sont les derniers tableaux du drame, tout de larmes et de recueillement dans la douleur. Il n'est pas interdit de croire que le poète a voulu changer de tonalité.

*
* *

Les assonances nous éclairent peu sur la langue de l'auteur ; mais quelques formes ou tours peuvent être relevés.

1° L'existence de laisses en *e* + nasale (**4, 33**) sans mélange de *an* n'implique pas la distinction des deux sons qui se

trouvent mêlés dans les sept laisses en *an* (1, 10, 16, 21, 28, 44, 50 ; *-mant, ayant, mïant*, etc.) ; l'auteur usait ainsi tour à tour de laisses à assonances provençales et de laisses à assonances françaises.

2° Il agit de même en écrivant des laisses en *-ar* (14, 42) sans mélanges et des laisses en *-ier* comprenant des infinitifs, qui seraient en provençal en *-ar*, avec des mots à suffixe -ariu s qui seraient en *-ier* dans les deux langues ; cela implique pour toute la laisse l'assonance française en *-ier* étendue même à des mots qui seraient en français en *-er* : *apelier, estier, durier, donier, bier, pier, clier*, et à des formes sans correspondant français (*dier* 890).

3° Il mêle à l'occasion *a* + nasale et *a* oral (1, 10, 16), *o* + nasale et *o* oral, *i* + nasale et *i* oral (26, 49).

4° *Ronsasvals* emploie le conditionnel de type fort dans 3 laisses pour onze verbes : *aver* (*agras* 290, 991, *agra* 1051), *dever* (*degras* 902, 1016, *degra* 351, 111, 1214, 1638, *degran* 108), *durer* (*durera* 1248), *faire* (*fera* 1225, *feras* 1400), *esser* (*fora* 1085, 1462, *foran* 46), *pentir* (*pentiras* 1394), *poder* (*pogras* 100), *prezar* (*prezera* 289), *tolre* (*tolgra* 325), *vezer* (*viras* 97, 150, 151, 154, 160, 419, 550, 978, 1002, 1076, 1287), *voler* (*volgra* 1411).

Certains de ces conditionnels équivalent à des présents, d'autres sont douteux, mais la plupart, les trois quarts sans doute, sont des passés ; même en ne comptant que pour 1 les 11 exemples de *viras* qui se répètent, la bonne moitié serait certainement des passés, un quart des présents, un quart *ad libitum*.

5° Un emploi particulier de *sias* se présente quatre fois, vers la fin de l'œuvre, dans les regrets de Charlemagne

1511 Vos mi sias mon escut et ma lansa
1551 Que vos sias contentz en totas res
1561 Car vos sias de sens e de saber
1564 E sias larcs de cundansa e d'aver

Ces quatre exemples ont la valeur d'imparfaits 2e p. pl. ; le premier et les derniers sont d'ailleurs coordonnés ou alignés avec des imparfaits *prenjas* et *sabias* ; ils viennent s'ajouter uti-

lement à ceux qu'on a depuis longtemps relevés en ancien provençal, p. ex. dans *Saint Honorat*, *Sainte Agnès*, *Sainte Douceline*, mais qui restent assez peu nombreux [1].

5° Imparfaits du subjonctif en *-ssa : esser* (*fossan* 1400).

6° Périphrase avec *anar* :

a) avec l'infinitif, une cinquantaine d'exemples dont une trentaine paraissent avoir pour but d'amener à la rime un infinitif en *-ier*. Sur ces 50 exemples, une trentaine encore complètent une idée de mouvement (en particulier avec *ferir*), mais vingt n'ont que la valeur de présent historique, ce qui est une forte proportion.

b) Il y a peu d'exemples de *anar* + gérondif, 13 en tout (79, 466, 747, 827, 843, 1098, 1104, 1105, 1108, 1139, 1158, 1159, 1169) qui amènent toujours une forme en *-ant* à l'assonance ; il ne semble pas cependant que ce soit un indispensable secours pour cette assonance, car la laisse 3 n'en a pas d'exemple et d'autres laisses n'en ont qu'un.

C. — *Comparaison grammaticale des deux poèmes.*

Notre double analyse a fait ressortir des ressemblances certaines de versification et de langue :

1° Les deux poèmes mêlent aux décasyllabes un petit nombre d'alexandrins expressifs ;

2° Ils admettent à l'occasion des césures lyriques ;

3° Ils emploient l'assonance, mais ils sont si près de la rime qu'on pourrait attribuer le maintien d'assonances à un désir d'archaïsme ;

4° Ils changent au cours de leur œuvre le choix ou la succession des types d'assonances ;

5° Tous deux écrivent une langue factice à laquelle ils semblent vouloir donner un accent français ;

6° Dans leur langage provençal, ils emploient l'un et l'autre les conditionnels forts, les périphrases *anar* + gérondif et *anar* + infinitif et les imparfaits du subjonctif en *-ssa*.

---

1. Cf. en dernier lieu J. Ronjat, *Grammaire historique*, III², p. 283, et I. Suwe, *La vida de saint Honorat* de Raimon Feraud, note sur le v. 25.

Mais ces ressemblances ne vont pas à l'identité :

1° Pour les alexandrins la proportion en est moindre dans *Ronsasvals*, l'emploi moins varié, mais peut-être plus frappant ;

2° Pour le choix et la disposition des assonances, *Roland à Saragosse* suit deux systèmes, tous les deux étroits et rigoureux et faisant alterner un très petit nombre d'assonances identiques ; *Ronsasvals* se préoccupe non des successions, mais du timbre de ces assonances ;

3° Les conditionnels forts ont dans *Ronsasvals* plus que dans *R. à S.* la valeur ancienne de conditionnel passé ;

4° Le rapport des emplois entre les deux périphrases avec *anar* est renversé, de l'un à l'autre : la proportion différente des laisses en *an* dans les deux œuvres expliquerait cette variation, sans en justifier l'ampleur arithmétique. Il y a en effet :

dans *R*	dans *R. à S.*
pour 345 v. en *an*, 13 ex. d'*anar* + gérondif soit 0,72 %	pour 1181 v., 204 ex. soit 17,3 %
pour 454 v. en *ier*, 50 ex. d'*anar* + infinitif soit 11 %	pour 214 v., 14 ex. soit 6,54 %

Il semble que chacun des poèmes veuille éviter l'accumulation des formules qui conviennent à l'autre pour la rime ; l'on notera d'ailleurs que 10 des exemples d'*anar* + infinitif dans *Roland à Saragosse* ne sont pas à la rime.

Retrouverons-nous des ressemblances et des différences analogues en examinant les deux œuvres sous d'autres aspects : éléments matériels du récit ou du décor, vocabulaire, procédés de style et de composition ?

II. — Composition et style.

A. — *Description d'armement ; vocabulaire.*

Ce sont, dans les deux poèmes, les combats singuliers qui tiennent le plus de place, et les indications sur l'équipement et l'armement des chevaliers et de leur monture y sont abondantes et en général banales ; seuls quelques traits méritent attention.

D'abord le mode même de description : à plusieurs reprises

les deux poèmes nous font assister à l'armement d'un chevalier. *Ronsasvals* est, dans ces scènes, à la fois minutieux et méthodique : armement de Juzan (34-51), d'Amalroc (479-489), de Falsabroni (700-709), de Naymon de Resia (374-382), du côté des païens ; de Gandelbuon (600-605), Savaric (796-801), Galian (840-850), du côté chrétien ; il revêt le chevalier des pièces de l'armure depuis les pieds jusqu'à la tête (chausses de fer, éperons, haubert, heaume), y ajoute le bouclier (écu ou targe) et, seulement après, lui remet les armes offensives (*asta* ou *lansa*, *brant*, *espeya* ou *espieu*) ; les interversions ne sont pas fréquentes.

Dans *Roland à Saragosse*, nous assistons à l'armement en grande cérémonie d'Olivier (103-116), de Roland (181-192), du comte de Bravis (743-756) ; nous n'y trouvons pas autant d'ordre ; pour Olivier, l'*espeya* (113) vient avant les éperons (131) ; pour Roland, l'épieu (190) vient avant la targe (210) ; pour Bravis, c'est pire, car l'épée (745) vient avant haubert, heaume et écu (748-754). Le plus frappant c'est que le nom de la pièce d'armement qui, dans les descriptions méthodiques de *Ronsasvals*, est attachée la première pour les païens et les chrétiens, les *caussas de fer* (33, 374, 479, 600, 700, 796, 881), n'apparaît pas dans *Roland à Saragosse*, qui ne connaît que les *caussas de samit* de Braslimonda (546). Différence d'armement, ou seulement d'attention ? ou peut-être de vocabulaire ?

Dans la description de l'armement de Roland, nous voyons en effet, avec un ordre qui rappelle celui de *Ronsasvals*, se succéder éperons (182), haubert (183), heaume (187), mais, avant tout cela (181-2) :

> Las brassonieras si li van aportant
> Et caussan li los esperons d'arjant...

Brassonieras n'est pas dans Raynouard, ni dans Levy, ni dans Appel. Si on l'identifiait avec *braconiere* (Enlart), ce serait une jupe de mailles couvrant les cuisses ; mais on le met à Roland avant le haubert. Ce serait donc plutôt un cuissard ou jambard ou molletière, c'est-à-dire quelque chose comme les *caussas*, le mot étant tiré de *bragon* < brado « braon ». De toute façon, cette pièce n'apparaîtrait qu'une seule fois pour les trois scènes d'armement de *Roland à Ronsasvals*, alors qu'elle est constante dans *Ronsasvals*, et le nom différerait.

Dans *Ronsasvals*, deux Sarrazins, Naimon de Resia et Orgelin, sont armés de la *massa* (383 et 1007), qui est inconnue de *Roland à Saragosse*.

Le harnachement de cheval a sa place dans les deux poèmes : *Roland à Saragosse* décrit avec détail celui de Braslimonda et celui de Roland, plus sommairement celui d'Olivier ; *Ronsasvals*, qui s'intéresse à celui de Naimon de Resia et encore, surtout pour un détail, à celui de Juzian, est plus rapide pour ceux de Turpin et de Galian et très bref pour ceux d'Amalroc et de Falsabroni. Il faut remarquer que, sur les neuf descriptions que présentent en tout les deux poèmes, six s'accordent à noter dans le harnachement le *peytral* « merveilhos e gran » dans *Roland à Saragosse* (205, 554), « d'arjant » (54, 711) ou « daurat » (491) dans *Ronsasvals*, selon que la rime s'en enrichit et s'en accommode, ou sans indication de matière (387, 446, 892). Il est à noter encore que, trois fois dans *Ronsasvals* contre une seule dans *Roland à Saragosse*, ce *peytral* est chargé de clochettes ; seulement dans *Ronsasvals* c'est là un harnachement pour le destrier d'un chevalier, de Turpin aussi bien que de Juzian ou de Naimon de Resia, tandis que, dans *Roland à Saragosse*, c'est un accessoire pour le palefroi de Braslimonda : différence non négligeable. Les clochettes du destrier de Juzian, comme celles du palefroi de la reine, s'accordent merveilleusement deux à deux par un « engin » qu'aucun clerc ne saurait expliquer, et que les poèmes ne nous font pas comprendre, mais décrivent avec le même vers discret (*R* 56, *R à S* 557) :

Cant l'una pueja e l'autra s'en deyssant.

Différence nouvelle à côté de cette identité surprenante : ces clochettes, *Ronsasvals* les nomme dans trois passages *sonalhetas* (et en plus une autre fois *esquillas*), tandis que pour *Roland à Saragosse* elles sont des *esquilletas* ; simple variation, ou différence de vocabulaire ?

Autre différence encore : sous la selle des destriers de Roland et d'Olivier et du palefroi de Braslimonda, il y a dans *Roland à Saragosse* un tapis de selle, une *sotcella* d'un *ciclaton plegiet* (130) ou de *pali affricant* (203 et 553) ; les chevaliers chrétiens ou sarrazins de *Ronsasvals* n'ont pas ce tapis.

Le cheval de Turpin est, dans *Ronsasvals*, « tot... cubert de ferre » (447) ; celui de Naymon de Resia

385 Tot fon cubert del cap entro als talons,

et si celui-ci n'est pas peut-être couvert de fer, c'est-à-dire de mailles, comme celui de l'évêque, il faut du moins qu'il soit caparaçonné, houssé de fort tissu ; c'est ce que fait comprendre sans doute la mention des *pendens alayrons* au v. 384 ; c'est la housse de poitrail avec ses deux longs pendants latéraux protégeant des traits les jambes du cheval. De ce harnachement, il n'est question dans *Roland à Saragosse* ni pour Malmatin ni pour le Blaviet affilé.

Il est difficile de décider si ces divergences répondent à une conception différente de l'armement ou à un souci inégal de réalisme et de minutie [1]. Le public pouvait être sensible à ces détails, et les auteurs aussi par conséquent. Un passage de la seconde partie, anonyme, de la *Chanson de la Croisade contre les Albigeois* nous montre l'intérêt porté à ces différences d'armement, et justement à propos de la protection des jambes ; c'est Bernart de Cosnac, chevalier toulousain qui parle :

Yeu conosc las costumas des Frances bobanciers
Qu'ilh an garnitz los corses finament a dobliers,
E dejos en las cambas non an mas los cauciers
E si·ls datz a las garas ni·ls firetz soendiers,
Al partir de la coita i remandra·l carniers (v. 8350-54).

Dans les deux poèmes le cheval de Roland s'appelle Malmatin, et quel que soit le rapport de ce nom à celui plus connu de Veillantif, la rencontre est notable ; elle s'expliquerait très bien par une source commune aux deux poèmes, telle que nous nous la représentons, et qui aurait ainsi modifié le « Valentin » des *Rolands* tardifs et le « Valentino » des romans italiens.

L'épée de Roland est nécessairement Durendart dans les deux

1. Voudra-t-on imaginer que le poète avait harnaché ses chevaux plus légèrement pour le « raid » rapide sur Saragosse que pour les charges et les mêlées de Roncevaux ?

poèmes ; mais l'épée d'Olivier a dans *Roland à Saragosse* un nom inconnu par ailleurs, *Talhaprima* ; cependant la tradition qui appelait cette épée Hauteclaire était bien établie (cf. *Altachiara* dans le *Viaggio* et le *Spagna*) ; *Ronsasvals* connaît le nom

Aqui fon tracha Autaclara lo brant,

mais il n'y est pas dit que ce soit là l'épée d'Olivier. L'auteur de *Roland à Saragosse* paraît ignorer cette attribution ; sans cela, pourquoi y aurait-il renoncé ? La différence aurait pu être caractéristique, mais le témoignage de *Ronsasvals* reste trop incertain.

Pour compléter ces notes sur le vocabulaire de l'armement, je signale des mots connus de l'un des poèmes et non de l'autre ;

dans *Ronsasvals* seul :

1) *fuvella*, forme labialisée de *fivella*, dérivé de *fibella, désignant soit une des boucles qui attachent le gonfanon à la haste (705), soit une boucle quelconque (104) ;

2) *falberta* (801), mot inconnu par ailleurs, désignant l'endroit où s'attache l'épée (ceinture, porte-épée, fente de cotte ?) ;

dans *Roland à Saragosse* seul :

1) *apostura* (206), peut-être pièce d'attache du poitrail ou applique sur celui-ci ;

2) *riblon* (103), rivet ou crochet d'attache du haubert (cf. Mistral RIBLE) ;

3) *ventalha* (184 et 213), si connu et qu'on s'étonne de ne pas trouver dans *Ronsasvals* ;

4) *nasal* (113), employé pour le heaume d'Olivier, vert, en acier, avec cercle d'or et nasal d'argent ; le heaume de Roland a d'autres caractéristiques ; si le nasal n'est mentionné pour aucun des Sarrazins signalés dans *Ronsasvals* (neuf au moins), on est amené à penser que ce détail de l'armure était étranger aux représentations de l'auteur.

Les deux poèmes parlent du pan ou des pans du haubert : *Roland à Saragosse* dans un seul vers purement descriptif :

D'aur en flameja (*ou* es froncida) la ventalha e·l pant,

appliqué deux fois (184 et 213) au haubert de Roland. L'auteur de *Ronsasvals* paraît s'intéresser davantage à cette partie de l'armure, qui est nommée dans des passages différents pour des Sarrazins (72, 1077) ou des Chrétiens (104, 1102) ou sans spécification (97). Dans trois de ces emplois, il s'agit d'un pluriel de multiplicité (97, 104, 1077), dans l'un (1102) d'un pluriel encore, mais désignant les parties d'un même ensemble :

Car de l'auspert son deromput li pan,

dit Gandelbuon ; le dernier (72) est un singulier, mais qui implique une pluralité :

Per las esquinas li passa al premier pan ;

si bien que *pan* ne paraît pas seulement désigner le bas plus ou moins flottant, du haubert, la jupe, particulièrement sujette à des déchirures, mais des parties de cette jupe, et qui peuvent être facilement détachées du haubert, puisqu'on peut perdre des pans comme des boucles :

104 Que anc non perderon ni fuvella ni pantz,

ou les trouver séparés du haubert :

97 Aqui viras tantz perpons et tantz pantz

1077 E rompre pantz e motas garnions.

C'est qu'il ne s'agit pas d'une jupe d'une seule pièce, mais d'une partie divisée par des fentes verticales devant et derrière, comme le montre la tapisserie de Bayeux, et peut-être aussi par des fentes latérales facilitant le mouvement des cuisses, comme pour les cottes à armer. Cela permettrait de comprendre *al premier pan*, du v. 72, comme désignant le quart antérieur gauche de cette jupe : le coup de lance d'Estout porterait juste au haut de la fente qui sépare à gauche le pan de devant du pan de derrière, et pourrait ainsi percer l'échine du Sarrazin sans fausser le haubert. Quoi qu'il en soit, la possibilité même de cette explication se fonde sur la relative précision avec laquelle *Ronsasvals* parle des pans dont *Roland à Saragosse* ne s'occupe guère.

L'armement du chevalier, on le sait, peut s'orner de pier-

reries, et naturellement aussi le costume des dames ; on est d'autant plus étonné de constater le petit nombre des mentions de pierres précieuses dans *Roland à Saragosse* par rapport à *Ronsasvals*. Dans *Roland à Saragosse*, il est dit du heaume de Roland (188-89) :

Mil crestals hi ac que detras que davant
A miega nuech en vay sas otz guisant ;

quant aux rênes d'argent du palefroi de Braslimonda, elles portent des « carboncles e estopassis grans » (562), et c'est tout ; alors que *Ronsasvals* met sur le casque d'Amalroc (482-86) une série d'articles de lapidaire :

De ricas peyras fon l'elme vironat,
Playmes, bericles e crestals e corals
E cassadonis e robins encastratz,
Balays, carieis, saffilis ajustatz
E castaienis, camezieus esmeratz ;

l'*ensenha* de soie et d'argent de Falsabroni est attachée d'un jaspe et d'émeraudes (705-6). Tout cela est plus abondant que la pierrerie de *Roland à Saragosse* et aussi plus rare, rare au point de nous laisser deux ou trois fois à la devine.

*
* *

D'une façon générale d'ailleurs, le vocabulaire de *Ronsasvals* est plus rare que celui de *Roland à Saragosse*. Plusieurs mots de ce vocabulaire, qui ne sont pas nécessairement des francismes, manquent à Raynouard-Levy, au petit dictionnaire de Levy et au glossaire d'Appel. Aux mots déjà examinés à propos de l'armement : *alayron*, *falberta*, on peut ajouter : *playmes* (483), *carieis* (485) et *castaienis* (486), noms de pierreries, et de plus *borbotar* (1104) « bouillonner » (Mistral *bourbouta*), *cauleya* (199), adjectif qualifiant *cropa*, *resteya* (212) ?, *sagreya* (185) « consécration ».

Dans *Roland à Saragosse*, en dehors de *brassonieras*, et des sens techniques de *apostura* et *riblon* et de *sotcella* déjà examinés, un seul mot paraît ignoré des dictionnaires, le mot *suza* cinq fois employé (406, 503, 535, 575, 783) et qui a, la première

fois, surpris le copiste lui-même : celui-ci a en effet mal coupé au v. 406 la formule *alla suza* (cf. 575), a transcrit *allas uza*, et a ajouté un *s* à *uza* (*uzas*) pour accorder le substantif avec son article.

Le sens du mot ne fait pas difficulté : dans les cinq cas il désigne l'endroit où se trouve Marsile, où ses chevaliers sont réunis avec lui (405), où un messager vient (503) lui annoncer l'attaque par Roland, où il donne à ses chevaliers connaissance de cette nouvelle (515 sqq.) ; c'est devant cet endroit que Roland vient attaquer les Sarrazins (*a la suza davant* 535) et qu'il continue à se battre (574 sqq.), tandis que Marsile s'est enfui (539) et que soixante mille payens s'arment pour la rescousse ; c'est là-devant que Braslimonda rencontre Roland, que Marsile, furieux et encouragé par l'appui de ses nombreuses troupes, attaque vainement le chrétien ; c'est là encore que le vieux cons de Bravis viendra se mesurer de nouveau avec Roland (*ha la suza davant* 783). Toute cette série de scènes se passe *alla suza* ou *alla suza davant*. Il ne s'agit pas exactement du palais, car Braslimonda n'y habite pas et a même une certaine route à parcourir à cheval *per la carriera* (571) pour aller du palais, où elle est avec ses demoiselles (335) et les seigneurs sarrazins (410 sqq.), à la *suza* ; il s'agit plutôt du siège du souverain avec la place ou l'esplanade sur laquelle il donne. S'il en est bien ainsi, on est amené à voir dans *suza* une variante de *seza*, que Raynouard a enregistré au sens de « siège de l'empereur » ; Antoine Thomas[1] en a montré l'extension dans le Midi de la France, au sens de « siège épiscopal », du Poitou à Tarbes et de Limoges à Carcassonne ; E. Levy l'a signalé en Gironde au sens de « siège judiciaire » ; il n'est pas étonnant de le retrouver en Provence avec un sens analogue. On peut se demander si la forme *suza* n'est qu'une variante labialisée de *seza* (cf. *fuvella*, ci-dessus, p. 344) ou si elle s'explique par une influence de *sus*.

B. — *Procédés d'expression ; composition ; ton.*

Dans chacun des deux poèmes se trouvent répétés en des

1. *Essais de philologie française*, p. 383.

passages différents des vers ou des fragments et parfois de petits groupes de vers. Ces répétitions sont de nature différente [1].

1) Répétition intentionnelle par un personnage de ses propres paroles, ou des paroles entendues d'un autre pour les rapporter, les faire siennes ou les rétorquer :

Roland à Saragosse

357 Layssa l'alier, a Baffon lo comant (rép. 394)

372 Que ja tos dieus non t'en sera garans (rép. 381)

426 Guizamant freyre, prennes est alferrant :
En vostra terra n'aures aur es arjant,
Ve·l vos d'Arabia meravilhos e grant...

433 Non temias ren...

437 Ensemps am vos menas est alferrant
En vostra terra n'aures aur es arjant

445 Olivier sira, prennes est alferrant
Ve·l vos d'Arabia meravilhos e grant

451 Non temias ren, menas en l'alferrant
Qu'en vostra terra n'aures aur es arjant

509-14 Discours du messager et réflexion de Marsile reproduits par celui-ci devant ses barons, 523-25 et 527-28.

835 Oras say ben qu'ieu morray de sayans (rép. 840)
cf. 66 Oras say yeu non vyeures longamant.

Ronsasvals

14 Bel neps, fay cel, ben parles follamant

21 Bel senher oncle, ben parles follament

1117-23 Message donné par Roland à Gandelbuon et reproduit par celui-ci sauf variation des rimes 1191-97.

1151 Digas nos ver del .XII. bars que fan

1168 Sest vos dira dels .XII. bars que fan

1666 Ajudas, Dieu...
... que ops et cocha m'es

1672 Ar m'ajudas, que ops e cocha m'es

1751 Per amor Dieu, sest dol layssas estier

1794 Fe que deves, layssas cest dol estier

---

1. Il y a aussi dans ces répétitions des variantes de rédaction que nous ne signalons pas toujours.

On peut à cette liste ajouter les 10 reprises de *Bel neps Rollan* par Charles aux laisses **39-43**.

2) Répétitions indépendantes par des personnages sans lien :

Roland à Saragosse (outre 66, 835, 840)

140 En auta vos (es)cria : « On est sire Rollan ? »
688 — : « Y est tu ayssi — »
981 — : « On es aliet — »

381 Que ja to dieus non t'en sera garans
389 Ja lur dieus non lur seria garans

532-33 Crestianisme s'en ira abayssant
E paguanisme ha grans pans eychassant (rép. 600-01)

Ronsasvals

265 So dis l'evesque : Aras es temps et sazons
1068 Dis Galian : Ar es temps e sazons
1275 Garin escrida : Ar es temps et sazons
cf. 664 et 1075 ; car es temps e sazons.

3) Vers caractéristiques d'êtres ou d'objets :

Roland à Saragosse

59 E Braslimonda am lo cors covinant
répété 409, 416, 542, 587, 1283

104 Non fes Dieus armas que lo puescan falcier (rép. 185, 749)

496 Non hi volgra esser per tot l'aur d'otra mer (rép. 923, 986, 1069)
641 Fort fon l'alberc no·l pot falcer niant (rép. 803, 809)

Ronsasvals

1450 Ar fes preguiera Karle mayne aytals (rép. 1458)

561 L'ayga del cors li cay per los huels amdos (rép. 811, 1054)
cf. 739 l'ayga dels huels per la cara deyssant

4) Vers descriptifs d'un objet :

Roland à Saragosse

129-30 La cella fon de vori ambe arjent tragitet
E la sotcella d'un ciclaton plegiet (rép. 202-03, 552-53)

205 E·l peytral fon meravilhos e grans (rép. 544)

135 Reyda fon l'asta e lo fer amoletz (rép. 212, 755, 1360)

136 L'ensenha fon d'un pali meravilhos friset (rép. 756, 1361)

137 Cant la despleya luy cobre e son destrier (rép. 214)

215 E quatre astas en tirassa pe·l camp (rép. 326)

184 D'aur en flameja la ventalha e·l pant (rép. 213)

5) Vers descriptifs de gestes :

Roland à Saragosse

112 Lassa en son chief .L. vert elme d'acier (rép. 187, 751)

118 Es ha senchat s'espeya al senestre costet (rép. 190, 745, 1227)

132 El destrier monta que anc strieu non garet (rép. 209)

753 Lo vielh hi monta c'a estrier non toquet

178 El si redreyssa es levet en estant (rép. 742, cf. 805)

291 El caval monta am tots son garnimans (rép. 1058)

338-42 Per unas estras nizelladas d'arjant
E la donzella vay fors son cap gitant
Esgardet ves Mont Negre e vi venir Rollan
Que·n davalla am son destrier brocant
E la senhiera vay lo duc despleyant (rép. 348-52, 359-60)

325 E las senhiera vay lo duc despleyant (rép. 342, 352)

384-6 En son escut vay s'asta pessegant.
Rollan fer luy de son espieu trenchant
C'an l'asta dura l'abatet mort el camp (rép. 639-40 et 642)
cf. 959-60 et 992 et voir l'article suivant

498-500 En miech la via trobet un mescrezant,
Tal li donet de son espieu trenchant
C'an l'asta dura l'abatet mort el camp (rép. 536-38)
cf. 1073 et 1088.

440 E prennon lo destrier per las regnas d'arjant (rép. 455)

443 Del creator van lo duc saludant (rép. 579)

497 Per la carriera cavalca al devant (rép. 571)

668 L'escut li trenca e l'alberc li escoychant (rép. 991)

Ronsasvals

451 L'escut li trenca e l'alberc li desclaus (rép. 471, 548, 778, 805, 1281), cf. 68, 408, 731, 756, 1039.

406 Malmatin broca dels trenchans esperons (rép. 759 et 924, 782, 808).

409 Tant que am l'asta dura l'abat mor el sablon (rép. 1014, 1282)

430 Gran son li jors el camp de Ronsasvals

1424 Gran fon la nauza — — en —

461 Gran fon la bruydà la nauza e lo fays

770 Gran fon la nauza e le brut e·l barnatz
791 — — bruyt e le sons (rép. 818)
cf. 538, 1476

On remarquera que dans l'ensemble *Roland à Saragosse* use de la répétition plus largement que *Ronsasvals*, presque au double.

On remarquera aussi que certains des vers répétés se rencontrent à la fois dans les deux poèmes : nous en donnons la liste en y joignant quelques vers communs aux deux œuvres, sans être dans l'une ou l'autre l'objet de répétitions.

R.		*R. à S.*
56	Cant l'una pueja e l'autra s'en deyssant	557
62	... ha Baffum lo comant	357, 394
67, 408, 471, 548, etc.	L'escut li romp e l'alberc li escoyssant	688, 991
100	Quatre molins pogran molre del sanc	64, 933, 1116
406, 759, 782, etc.	Malmatin broca dels trenchans esperons	1061
409, 1014, 1182	Tant que am l'asta dura l'abat mort el sablon	386, 498
1095	En auta vos escria : « On estes vos Rollan ? »	140, 688, 981

Ces rencontres ne sauraient être de hasard.

* *

En dehors des vers répétés, chacune des deux œuvres atteste des habitudes d'expression, communes ou particulières ; nous relèverons les plus largement attestées, surtout au début du vers où ne joue pas la recherche de l'assonance.

	R.	*R. à S.*
Am tant	650	549, 750, 1376
Amb aytant	1198	355, 715, 1021, 1189, 1415, 1492, 1688
Am las paraulas	138, 148, 216, 230, 515, 534, 629, 757, 1065, 1085, 1124, 1226, 1269, 1293	30, 505, 827, 1747

Am si menet		1239-1243 (*5 fois répété*)
Aqui		*litanie* 85-97, 880, 1002, 1796
Ar(as)	11, 32	265, 473, 474, 502, 578, 640, 947, 1068, 1175, 1236, 1398, 1428, 1430, 1493, 1699, 1757, *et* c'ar 664
Asta bayssada		469, 506, 1093
En auta vos	140, 688, 981	61, 1000, 1095
Oras	66, 248, 259, 261, 835, 840, 1177, 1193, 1257	
Per miech la prieyssa	672, 1074	3, 371, 389, 461, 577, 727, 820, 1031
...yeu non ho pres niant	374, 577, 1170, 1843	
...aur cuch es arjant	763, 1157, 1161, 1334	
...al davant, a devant	380, 497, 539, 571, 643, 798, 938, 969, 1221, 1270	7

Les différences numériques entre les deux œuvres, pour les expressions qu'elles ont en commun, sont assez grandes pour donner l'impression d'habitudes différentes dans un langage semblable.

Un tour syntactique à valeur expressive commun aux deux œuvres se présente avec des différences d'emploi analogues : il s'agit de l'emploi de *et*, devant une principale non coordonnée venant après une temporelle qui la commande, pour exprimer simultanéité ou instantanéité.

Dans *Ronsasvals* ce tour se rencontre plusieurs fois :

a) 56 Cant l'una pueja *e* l'autra s'en deyssant ;

b) Cant l'arcivesque ac la messa canteya,
E la ost Karle fon aqui assembleya,
192 *E* Rollan ha Durendart demandeya ;

c) Cant vi las armas de son propri parant,
722 *E* va·l ferir par l'escut qu'es davant

d) Que cant ye·l vi de Marcili tornier,
Lo comte Gayne portar lo messagier,
966 *E* yeu lo vi de sa color muydier ;

e) Cant mi veyran las donnas ses duptansa
E diran mi per lur bona amistansa :
« On es Rollan ni·l barnage de Fransa ? »
1518 *E* yeu diray que mort es ses duptansa...

f) Cant mi veyran donnas comtar ni dir :
« On es Rollan que sol far joya e dir ? »
E yeu diray, que non poyray mentir,
1542 Qu'en Ronsasvals lo covenc a morir.

L'exemple *e*) peut comporter une autre construction, avec le v. 1518 en temporelle coordonnée avec *Cant*, comme le v. 1516 ; mais l'exemple *d*, qui est parallèle, rend plus vraisemblable l'explication avec 1518 en principale.

Voici un septième exemple, dont la construction est un peu différente, car la proposition avec *e* n'y suit pas une subordonnée temporelle, mais un adverbe temporel :

g) 1421 De mantenent *e* el s'en va partir

Et un dernier où la subordonnée est une proposition avec *si* :

h) 293 Car si mores per Dieu *e* Dieus mori per vos

En regard de ces exemples de *Ronsasvals*, nous trouvons dans *Roland à Saragosse* le v. 557 :

Quant la una pueja *e* l'autra deyssant,

identique au v. 56 de *Ronsasvals* et peut-être donc imité ; le v. 696 :

Cant yeu encaussi *e* tuch mi annas fuiant ;

et une construction dont le rattachement au type *Cant...e* est incertain :

Per unas estras nizelladas d'arjant
339 *E* la donzella vay, fors són cap gitant.

Même en faisant entrer en ligne de compte ces trois exemples, il apparaît que *Roland à Saragosse* n'a pas au même point que *Ronsasvals* l'habitude de ce tour.

Un détail d'habitude encore : l'estimation des grands nombres (Sarrazins ou Chrétiens, combattants ou morts) ; voici les chiffres de milliers employés par les deux œuvres :

	R. à S.	*R.*
1.200	686	
1.500		438
2.000		523, 621
3.000		993
10.000		521
12.000		518
15.000	1245-6 (moitié de 30.000)	99
20 milles	1132	121, 133, 161, 369, 415, 522, 576, 1178
25 »		390, 465
30 »	par moitié 1245-6	434
40 »		493
60 »	78, 250, 541, 852, 899 968, 1169	613, 619, 691, 715
100 »	597	

La différence des échelles est sensible et par suite celle des moyennes (48.800 pour *Roland à Saragosse* et seulement 20.200 pour *Ronsasvals*).

*
* *

Les procédés de composition, le style et le ton des deux œuvres présentent des analogies certaines.

Nous avons déjà marqué la netteté et le progrès dramatique des parties successives des deux poèmes [1].

Nous avons, en classant les répétitions de vers, montré comment elles attirent l'attention sur des êtres, des objets ou des gestes ayant dans le drame une valeur particulière. Ces répétitions donnent une impression de simplicité traditionnelle et, pour ainsi dire, de nécessité supérieure aux contingences, et cette impression est de l'essence même du ton épique. Mais il faut marquer encore la valeur proprement dramatique de ces répétitions, qu'elles expriment chez Roland la hantise d'un pressentiment, qu'elles attestent avec l'exact message de Gan-

1. Dans nos articles antérieurs, *Romania*, LXVI, 428-9, et LXVIII, 40.

delbuon la volonté de sacrifice et d'oubli de soi pour la mission acceptée, qu'elles rendent plus solennelle la prière de Charlemagne ou qu'elles épanchent en flots successifs les douleurs du vieil empereur. Et en face de ce tragique *Ronsasvals*, le dramatique de comédie de *Roland à Saragosse* trouve dans les répétitions un de ses moyens, avec les propos de Braslimonda, la transmission quasi mécanique par Marsile de la nouvelle reçue et de son interprétation, les générosités alternées de Roland, des marchands et d'Olivier, dont les marchands restent les bénéficiaires, la raillerie rétorquée par Juzian, ou le refrain des quatre moulins. Avec des circonstances différentes, c'est une égale habileté que découvrent les deux poèmes.

Il ne faut pas penser d'ailleurs que le ton de *Ronsasvals* soit uniformément épique ou tragique : il admet des sourires que seules les circonstances rendent douloureux, par exemple quand Turpin raille à voix basse l'espérance de Roland, quand il rappelle à ses compagnons leurs amies qui récompenseront leur bravoure, quand il plaisante le « sens leugier » du Gascon Navalier ou questionne indiscrètement Angelier sur son amie, ce qui lui vaut une belle et pieuse réponse.

L'on ne peut s'empêcher de voir une intention comique dans tout le rôle que prête au vieux duc Nayme la dernière partie du poème. Auparavant, à propos de ses soupçons sur Gayne (962-994), Nayme a eu avec celui-ci une altercation dans laquelle il n'a pas eu le dessus. Aux v. 1161-62, il croit reconnaître dans le cavalier qui arrive en un flot de poussière le fils de Gayne ; erreur : c'est Gandelbuon ; l'empereur ne s'y est pas trompé. Aux v. 1117 et suivants, Nayme tente d'arrêter les manifestations de douleur de Charlemagne par des arguments de niveau médiocre : le chagrin que l'on mène ne fait pas revenir les morts ; « je n'ai qu'une tête, je n'ose pas me la briser (de douleur) ; si j'en avais deux, je le ferais volontiers, car il m'en resterait une de rechange ». Et pendant le retour de l'armée de Roncevaux,

Nayme comensa lo libre dels sermons (1245),

dont les consolations sont d'une généralité bien banale : « pas de joie durable en ce monde ; ne pas trop jouir de nos joies ni

nous lamenter de nos douleurs ; nos morts ont déjà la joie du paradis à quoi nous aspirons ». Il a cependant une idée ; il l'avait déjà dans le *Roland* rimé, où il recommandait à Charles d'ordonner à Blaye des réjouissances qui tromperaient Aude à son arrivée. Ici, il imagine de faire revenir l'armée, « los graylles e las trompas » sonnant (1752-74), mais Aude a déjà appris la mort de son frère et de son fiancé et nous le savons : le pauvre stratagème a échoué ; Naymes est obligé d'avouer « que non pot plus celier » (1778). Il ne reprend la parole que pour conseiller à l'empereur, écrasé de douleur devant Aude morte, de laisser « cel dol estier » et de faire porter les deux corps des fiancés « al monestier », ce qui est d'une sagesse aussi froide que facile.

Nous n'avons pas à revenir sur ce que nous avons dit du caractère héroï-comique de *Roland à Saragosse*, mais il convient de rappeler que, même ici, le ton n'est jamais ni bas ni violent. Dans aucun des deux poèmes il n'y a abaissement des personnages. Ceux-ci se respectent entre eux et restent respectables ; qu'on pense à l'admiration réciproque de Turpin et de Roland, de Roland et d'Olivier, à la confiance et au dévouement de Roland et de Gandelbuon, à l'affection de Roland pour ses compagnons, et chez les païens même à la belle allure de Juzian, Naimon, Falsabroni, Amalroc, Bravis, à la pensée généreuse de Falceron ; Alimon de Marès est une exception ; Marsili et Balaant sont risibles, non odieux. Et Aude et Braslimonda gardent aux deux œuvres une belle lumière d'amour et de courtoisie. Les prières de Roland, les homélies de Turpin y ajoutent la sérénité d'un sentiment religieux qui ne se perd pas, comme ailleurs, en interminables résumés d'histoire sainte, mais se relève de formules fortes ou touchantes, comme le tableau du Christ au jugement (*R.* 276 sq.) :

Cant el venra jujar los mals e·ls bons,
Mostrant las plagas que per nos pres en cros,

ou la dernière prière de Roland (*R.* 1371-72) :

E no·m juges, senher, per mos peccatz,
Mas jujas mi en so que ara mi trobas.

ou encore, dans *Roland à Saragosse* (849-50) :

Sancta Maria, or prega ton enfant ;
Donna, si vos plas, vos mi sias garant.

Ainsi, dans la diversité des sujets et des couleurs, une même qualité du ton, digne, élevé, humain, se rencontre dans les deux poèmes.

Une différence se présente pourtant, assez notable : on peut dire que dans *Roland à Saragosse* la personne du conteur n'intervient jamais, ne se laisse pas deviner, même dans la coulisse ; il en est autrement dans *Ronsasvals*. Dès le début, la longue parenthèse (39-48) qui interrompt l'armement d'Olivier et de Roland apparaît comme une intervention du conteur. Il en est de même des indications générales de moment ou de décor :

1-2 So fon el mes de may quant la verdor resplant
En prima vera quant renovella l'an ;

177 So fon de may an la gran matineya ;

1296 A l'ora nona que·l solelh es en cors ;

1700 So fon en may cant florisson jardin ;

et de même encore les indications répétées.

Gran fon la nauza el camp en Ronsasvals, etc.

que nous avons déjà relevées, et qui peut-être ont leur point de départ dans le

Gran fu li diaus la nuit en Ronsasvals

du *Roland* rimé (*C* 229, *P* 250), etc.

Mais l'intervention du narrateur peut être plus directe ; il se découvre en indiquant ce qu'il va faire et en s'adressant à l'auditeur :

826 Am la paraulas mens que aysso van parlant,
So qu'ieu diray estet dos jors enantz ;

901 Mentre comensan d'annar en lur repayre
Veyam dels Francs on son ni en cal ayre ;

997 Layssen la nauza de Karle mayne estier ;

1670 La sancta oration que Karle mayne fes
En aquest jorn, entendes mi, non vos pes ;

1699 Ar parlem de Bellauda an son gent cors cortes ;

attitude de conteur qui contraste avec l'impersonnalité du récit de *Roland à Saragosse*.

III. — Conclusions.

Si nous rassemblons les données établies par nos longues enquêtes d'abord sur le contenu, puis sur la forme des deux poèmes, nous constatons que :

1° tous deux présentent des combinaisons de traditions qui se rencontraient peut-être dans une composition épique antérieure, française ou provençale ;

2° tous deux ont détaché de cette œuvre antérieure des épisodes limités qu'ils ont enfermés dans une forme de caractère dramatique ;

3° ils content sur un même ton digne et relevé, qui n'exclut pas des possibilités de comique, mais garde aux personnages convenance et grandeur ;

4° ils sont composés en laisses de décasyllabes assonants avec le même mélange d'alexandrins expressifs ;

5° ils offrent des vers identiques ;

6° ils se donnent les mêmes libertés pour le compte des syllabes ;

7° ils sont écrits dans la même langue littéraire, provençal imitant volontairement le français par des traits extérieurs facilement saisissables, notamment par des assonances de type français, encore que non françaises ;

8° ils présentent quelques particularités syntactiques provençales identiques ;

9° ils donnent des images de civilisation très voisines ; pour l'armement en particulier leur vocabulaire technique coïncide sur la plupart des points ;

10° ils usent, pour des effets semblables, mais non comme facilité de développement, du procédé de répétition ou de rappel de vers isolés ou en petits groupes.

C'en serait assez pour qu'on fût tenté de conclure que les deux poèmes sont dus à un même auteur, si, en dehors des différences que rendait nécessaires la dissemblances des sujets, l'un héroïque et l'autre héroï-comique, l'on ne relevait pas entre les deux poèmes des différences matérielles assez nom-

breuses et des différences de proportion dans l'usage de certains traits :

a) il y a dans les deux poèmes des alexandrins, mais dans des proportions bien différentes : dans *Ronsasvals*, 45 alexandrins pour un total de 1.802 vers, soit environ 2,5 °/₀ ; dans *Roland à Saragosse*, au moins 70 pour 1.410 vers, soit 5 °/₀ ; peut-être l'emploi dans *Ronsasvals*, moins étendu, est-il plus expressif;

b) les types d'assonances, peu variés dans *Roland à Saragosse* (3) le sont bien plus dans *Ronsasvals* (13); pas d'assonances féminines dans le premier, 7 laisses féminines sur 51 dans le second ; les divers types se succèdent sans ordre dans le premier, ils obéissent dans le second à des règles strictes d'alternance ; les laisses sont en moyenne beaucoup moins longues dans le premier que dans le second ;

c) les emplois syntactiques ne sont pas identiques : valeur de conditionnel passé mieux établie pour *Ronsasvals* que pour *R. à S.*, emploi des périphrases avec *anar* en proportion inverse dans les deux œuvres ; *et* de simultanéité moins habituel dans *R. à S.* que dans *Ronsasvals* ;

d) différences dans l'armement et dans la manière de le présenter, notamment pour les *caussas de fer* et pour le harnais du cheval ; dans l'emploi des pierreries ; dans le vocabulaire technique ;

e) différences dans les habitudes d'expression, en particulier pour les débuts de phrase et pour l'expression des grands nombres ;

f) différences de proportion pour les répétitions de vers : $\frac{30}{1.410}$ dans *Roland à Saragosse* contre $\frac{15}{1.805}$ pour *Ronsasvals* ;

g) différence d'attitude du conteur intervenant dans *Ronsasvals*, n'apparaissant pas dans *Roland à Saragosse*.

Comment concilier tant de ressemblance profonde avec des dissemblances, dues sans doute plus à des tendances qu'à un propos délibéré, et d'autant plus significatives qu'elles portent sur des faits d'automatisme de forme et de pensée ? Les hypothèses possibles sont peu nombreuses : les deux œuvres sont du même auteur, ou de deux auteurs indépendants ou de deux auteurs en relation quelconque.

La première hypothèse rend compte des ressemblances ; elle pourrait s'accommoder des différences, si l'on admettait que les deux œuvres appartiennent à des moments de l'activité de l'auteur assez différents pour que ses habitudes de langage, ses « tics » d'écrivain aient pu se modifier.

La deuxième hypothèse rendrait difficilement compte des ressemblances profondes et des coïncidences matérielles, à moins qu'on ne suppose que les deux auteurs ont puisé à une même source unique, qui leur aurait fourni ce qu'ils ont de pareil en forme, fond et ton. Cela déplacerait le problème : il y aurait un auteur que nous retrouverions à travers deux démembrements indépendants ; tout ce que nous disons à la fois des deux poèmes vaudrait pour l'unique auteur de leur pensée commune ; les différences resteraient au compte des démembreurs. La diversité des agencements de laisses et d'assonances s'expliquerait assez mal dans cette hypothèse, dans toute la mesure au moins où on ne voudrait pas y voir une innovation des démembreurs ou de l'un d'eux.

La troisième hypothèse comporterait des modalités diverses. On pourrait songer à deux auteurs contemporains et ayant entre eux des rapports permettant des communications d'idées ou même de textes, parlant même langue et ayant mêmes goûts, sauf menues particularités personnelles ; mais les ressemblances de ton, d'esprit, de manière, paraissent trop profondes pour s'expliquer par des relations même proches, qui auraient eu peine à faire déteindre ainsi l'un des poètes sur l'autre. Par contre, si l'on avait affaire à deux auteurs, contemporains ou proches, dont l'un serait l'élève ou l'imitateur de l'autre, aurait appris de celui-ci la technique des vers, le sens dramatique et le ton du beau conte, les ressemblances de fond et de forme et les emprunts se trouveraient expliqués, et aussi les différences de détail (dont certaines pourraient être voulues). Il ne resterait qu'à se demander lequel des deux a exagéré l'usage de tel ou tel procédé plus discret chez le prédécesseur, lequel a voulu au contraire ramener à de sages et utiles proportions l'emploi fastidieux de tel tour trop facile.

Cette hypothèse, dans la forme que nous venons de lui donner, serait assez satisfaisante ; elle n'est au fond qu'une variante de la première, et rien ne permet de choisir entre l'au-

teur unique à deux moments de son activité et les deux auteurs successifs et solidaires.

Dans l'un et l'autre cas, les deux œuvres supposent l'existence d'un milieu de culture où, bien après la guerre albigeoise, persistait le goût des lettres provençales, la connaissance des traditions épiques de France et de leur forme poétique, la pratique d'une technique littéraire avertie et habile, le sens psychologique, le respect de la noblesse morale.

Nous ne saurions situer chronologiquement ce milieu avec exactitude. Les faits de langue, comme l'emploi abusif des périphrases avec *anar*, indiquent, sans précision, le XIVe siècle. Le maintien voulu de l'assonance au milieu de rimes peut n'être qu'affectation littéraire et n'oblige pas à remonter plus haut ; mais rien ne s'opposerait à ce que les deux poèmes fussent tenus pour contemporains de la *Vie de saint Honorat* de Raimon Feraud et de la vie en prose de sainte Douceline.

Ils ne présentent pas de trait dialectal qui invite à les situer dans une région méridionale autre que la Provence propre. S'il faut, comme il semble, attribuer à l'auteur de *Ronsasvals* la forme *cantos* du v. 644, la localisation en Provence se trouverait confirmée pour ce poème et sans doute pour l'autre. C'est tout ce que nous pouvons tirer de textes non rimés, et qui ne comportent aucune allusion géographique, aucun mot d'aspect régional certain.

L'on doit aussi se demander ce qu'était l'auteur, ou les auteurs, évidemment bons connaisseurs de la littérature et de la langue épiques françaises. On serait tenté d'en faire deux jongleurs en raison du beau rôle épisodique donné au *juglar* Portajoyas dans *Ronsasvals* et de la grande largesse faite par Charlemagne dans *Roland à Saragosse* (1285-87) à un autre jongleur. On pourrait aussi bien apercevoir un clerc à travers le Turpin de *Ronsasvals* et l'adaptation que fait celui-ci, d'après saint Mathieu, de la prédication du Christ sur le jugement dernier ; d'ailleurs il y a dans *Roland à Saragosse* une raillerie (785-90) peu plaisante pour les jongleurs. Mais il est certain que nos deux poèmes dénotent une main experte et sans doute d'homme de métier. Il y aurait lieu de maintenir ce jugement même si les deux poèmes étaient des remaniements de parties détachées d'une œuvre antérieure.

Mario ROQUES.

L'*HISTORIA ROTHOLANDI* DU PSEUDO-TURPIN ET LE PÈLERINAGE DE COMPOSTELLE

Parmi les textes latins du moyen âge, un des plus connus et des plus souvent étudiés est la *Chronique de Charlemagne* intitulée *Historia Karoli Magni et Rotholandi*, faussement attribuée au fameux archevêque Turpin de Reims, et communément désignée pour cette raison sous le nom de *Pseudo-Turpin*. De la centaine de manuscrits que l'on en conserve aujourd'hui, le plus ancien connu, — ce qui ne veut pas dire qu'il en fournisse la plus ancienne rédaction, — est l'exemplaire des archives capitulaires de la cathédrale de Compostelle qui formait, jusqu'au XVIIe siècle où il fut détaché pour être relié à part, le IVe livre du *Codex Calixtinus*. On sait que le manuscrit célèbre qui porte ce dernier nom est celui d'un recueil, appelé le *Livre de Saint-Jacques* et faussement attribué par une lettre-préface apocryphe au pape Calixte II, qui fut écrit, à Compostelle, vers 1140 pour constituer une vaste composition à la gloire du saint patron de la Galice et de l'Espagne, l'apôtre Jacques le Majeur.

Ce sont surtout Gaston Paris, dans sa thèse latine de 1865, puis dans un article publié en 1882 dans la *Romania*, et ensuite Joseph Bédier, dans le IIIe volume, paru en 1912, de ses *Légendes épiques*, puis dans ses *Commentaires sur la Chanson de Roland* publiés en 1927, qui ont étudié de façon approfondie le *Pseudo-Turpin*. Le dernier éditeur de ce texte, M. Meredith Jones, a exprimé en 1936 sur les idées de Joseph Bédier à ce sujet des réserves qui montrent que la question n'est pas près d'être close. C'est pourquoi nous voudrions attirer ici l'attention sur quelques-uns de ses aspects, en relevant certains rapports plus étroits qu'une histoire particulière de la mort de Roland,

contenue dans la *Chronique de Charlemagne*, présente avec le *Guide du Pèlerin de Compostelle*, dernière partie du *Livre de Saint-Jacques*, et en analysant comment s'y enchevêtrent les principaux thèmes d'inspiration que l'on reconnaît aujourd'hui dans l'ensemble du recueil, la dévotion à l'apôtre de Galice et le pèlerinage de Compostelle, le souvenir historique ou légendaire de l'expédition de Charlemagne en Espagne, et la prédication de la lutte contre l'Islam dans la péninsule hispanique vers la fin du XIe et au XIIe siècle.

*
* *

Des cinq parties, ou livres, qui composaient d'abord le *Livre de Saint-Jacques* dans le *Codex Calixtinus*, aucune n'apparaît comme vraiment homogène, et chacune est déjà le résultat d'une compilation.

Le Livre I, anthologie de sermons ou d'homélies et de pièces liturgiques en l'honneur de saint Jacques, est, de par sa nature même et dans son unité générale, une suite de trente et un chapitres attribués à différents auteurs. Le Livre II, qui comprend vingt-deux miracles de l'apôtre, échelonnés sur des dates diverses, réunit de même un certain nombre de récits légendaires d'origines forcément assez variées. Le Livre III, ou Livre de la Translation, présente seul plus d'unité, mais en utilisant lui aussi des sources multiples, dans le récit qu'il présente de l'évangélisation de l'Espagne par saint Jacques, de son martyre à Jérusalem, et de la translation miraculeuse de son corps en Galice. Dans leur ensemble, ces trois livres constituent cependant déjà un premier tout, un véritable lectionnaire officiel du culte jacobite dont ils donnent la justification religieuse sans qu'il y soit nulle part question de Charlemagne ni de la guerre sainte contre l'Islam en Espagne.

Correspondant à cet ensemble à la fin du recueil, le dernier livre forme à lui seul un autre tout, d'un caractère entièrement différent. C'est un *Guide* à l'usage des pèlerins qui comprend par endroits des additions manifestes, entre autres un long récit de la passion de saint Eutrope et la courte narration de trois miracles supplémentaires ne figurant pas au Livre II ; mais on y trouve en somme une inspiration unique, toute pra-

tique cette fois, au contraire de l'inspiration avant tout religieuse et hagiographique des trois premières parties. On s'accorde à penser que ce dernier livre du *Codex Calixtinus* a été rédigé par un clerc peut-être, par un Français en tout cas, qui avait apparemment suivi lui-même au moins une des routes menant à Compostelle, et qui paraît avoir été originaire de la Saintonge ou du Poitou : de là l'identification qu'on en a proposée avec un certain Aimery Picaud de Parthenay-le-Vieux, mentionné nommément dans le recueil et dans une fausse lettre du pape Innocent II destinée à l'authentifier [1]. De toute manière, nous avons là une notice très précise, contenant à l'usage des pèlerins un itinéraire des chemins à suivre en France et en Espagne, avec les relais où l'on pouvait s'arrêter dans ce dernier pays, une géographie sommaire des régions à traverser, une énumération des principaux sanctuaires qui offraient les plus notables reliques de saints à l'adoration des voyageurs le long des routes conduisant en Galice, enfin, au terme du voyage, une description longue et détaillée de la ville de Compostelle, de son insigne basilique, et du tombeau de son saint patron.

C'est entre ces deux ensembles, d'une inspiration si différente, mais en quelque sorte complémentaire, que se trouvait inséré dans le *Codex Calixtinus* le livre du *Pseudo-Turpin*. D'après Gaston Paris, « la Chronique faussement attribuée à Turpin est l'œuvre de plusieurs auteurs qui écrivaient dans des lieux et des temps divers, mais tous entre le commencement du onzième siècle et le milieu du douzième... Elle s'appuie en partie sur des traditions historiques, en partie sur des poèmes

1. La personnalité de cet Aimery Picaud, par ailleurs entièrement inconnu, vient d'être précisée par M. René Louis d'après le texte même de la fausse lettre d'Innocent II qui figure en tête du *Codex Calixtinus* : natif de Parthenay-le-Vieux, il était dit aussi *Oliverus de Yscani*, c'est-à-dire d'Olivier d'Asquins ; il était peut-être l'un des desservants de l'église Saint-Jacques de cette localité, paroisse dépendant de l'abbaye de Sainte-Madeleine de Vézelay, et il aurait fait en tout cas le voyage de Compostelle, en compagnie d'une certaine *Ginberga Flandrensis* (Gerberge de Flandre), pour y remettre avec elle le manuscrit du *Livre de Saint-Jacques* au sanctuaire même de l'apôtre. Cf. René Louis, *Girard comte de Vienne dans les Chansons de geste*, thèse de doctorat ès lettres actuellement sous presse.

français; elle est en partie de pure invention. Consacrée originairement à prouver l'authenticité des reliques de saint Jacques et à encourager le pèlerinage de Compostelle, elle se prête ensuite à divers intérêts qui accusent autant de continuateurs ou d'interpolateurs »[1].

Au contraire, Joseph Bédier a voulu montrer l'unité de pensée directrice de cette partie du *Codex Calixtinus*, en harmonie avec celle du *Livre de Saint-Jacques* tout entier parce qu'elle doit fournir du culte jacobite une justification historique complétant la justification religieuse fournie par les trois premiers livres et les indications pratiques fournies par le dernier.

Réagissant à son tour contre la conception de Joseph Bédier, et s'appuyant sur la comparaison des principaux manuscrits de l'*Historia Karoli Magni et Rotholandi*, M. Meredith Jones a cru pouvoir conclure de l'étude de ce texte qu'il diffère profondément du reste du *Livre de Saint-Jacques*, et qu'avant d'être reprise dans le *Codex Calixtinus* quand ce recueil factice fut composé à Compostelle vers le milieu du XIIe siècle, la *Chronique* faussement attribuée à l'archevêque Turpin, qui en formait le IVe livre, avait été composée elle-même sous une forme un peu plus simple entre 1120 et 1130 environ par un clerc français qui n'avait jamais visité l'Espagne, mais qui aurait utilisé, probablement à Aix-la-Chapelle, plusieurs sources différentes pour en tirer un ouvrage spécial, destiné à encourager la chevalerie de France à la guerre sainte contre le péril musulman, particulièrement grave alors dans la péninsule hispanique.

Nous ne saurions entrer ici à la suite de ces auteurs dans le détail de l'étude du *Pseudo-Turpin*, et nous nous bornerons plus simplement à rechercher comment une partie de ce texte, qui forme à l'intérieur de celui-ci un tout véritable, et où nous verrions volontiers à l'origine une sorte de courte « *Geste* » *de la Mort de Roland*, présente avec le *Guide du Pèlerin* du *Codex Calixtinus* les rapports les plus étroits, et se rattache par suite dans cette mesure assez directement au pèlerinage de Compostelle. Il y aurait ainsi une part de vérité à la fois dans l'une et

1. *Histoire poétique de Charlemagne*, Paris, 1865 ; 2e éd. par Paul Meyer, Paris, 1905, p. 58.

dans l'autre thèse. Sous la forme où elle nous est parvenue, la *Chronique* du *Pseudo-Turpin* constitue bien au total, comme l'a très justement vu Joseph Bédier, une composition étroitement apparentée avec l'ensemble du *Livre de Saint-Jacques*, mais où l'on a repris, en majeure partie sans grandes modifications, un certain nombre de morceaux antérieurs, dont l'un avait pour thème essentiel le souvenir de la geste carolingienne en l'associant à la route du pèlerinage de Galice.

*
* *

Bien plus encore que les quatre autres parties du *Livre de Saint-Jacques*, l'*Historia Karoli Magni et Rotholandi* apparaît dès l'abord comme le résultat d'une compilation de morceaux très divers plus ou moins habilement rassemblés.

Comme l'avait très judicieusement reconnu Gaston Paris, les cinq premiers chapitres du *Pseudo-Turpin* forment un tout que caractérise essentiellement la place importante qu'y tient la dévotion à saint Jacques, et dont Joseph Bédier donne le résumé suivant : « L'apôtre Jacques, après avoir prêché l'évangile en Galice, s'en fut à Jérusalem où il subit le martyre, et ses disciples, ayant rapporté par mer son corps en Galice, se remirent à évangéliser le pays. Mais, par la suite des siècles, les Galiciens retombèrent au paganisme, et le tombeau sacré fut oublié. Or, Charlemagne, ayant usé sa vie à combattre les Sarrasins par toutes les régions de la terre, était las et ne songeait plus qu'au repos, quand une nuit il vit un chemin d'étoiles qui commençait à la mer de Frise et, traversant les pays, la Gascogne, la Navarre et l'Espagne, courait dans le ciel jusqu'en Galice. Plusieurs nuits, il revit la merveille sans comprendre. Enfin, un seigneur très beau lui apparut, et Charles lui demanda : « Sire, qui es-tu ? — Je suis, dit-il, l'apôtre Jacques, « le fidèle de Jésus-Christ, le fils de Zébédée et le frère de Jean « l'Évangéliste, que Dieu par sa grâce choisit pour prêcher sa loi ; « et voici que mon corps est en Galice, mais l'on ne sait où, et « les Sarrasins oppriment ce pays [1]. C'est pourquoi Dieu te

1. Le texte désigne à cet endroit les Sarrasins du nom de *Moabites*, où l'on reconnaît les Almoravides. Ceux-ci débarquèrent, comme on sait, en Espagne, en 1086, et, en 1108, remportèrent la grande victoire d'Uclès, en même temps qu'ils menaçaient Tolède et Barcelone.

« mande que tu ailles leur reprendre la route qui mène à mon « tombeau et la terre où je repose. La voie d'étoiles que tu as vue « dans le ciel signifie que tu iras en Galice à la tête d'une grande « armée et qu'après toi tous les peuples y viendront en pèlerinage « jusqu'à la fin des temps. Va, je serai ton auxiliaire, et, en récom- « pense de tes travaux, j'obtiendrai pour toi de Dieu la gloire « céleste, et ton nom restera dans la mémoire des hommes tant « que le siècle durera. » C'est pourquoi Charlemagne rassembla ses armées et entra en Espagne. — D'abord il attaqua Pampelune, et le siège dura trois mois. Enfin, l'empereur ayant prié le Christ et l'apôtre Jacques, les murs s'écroulèrent. A la nouvelle du miracle, les Sarrasins se soumirent de toutes parts. Charles s'avança jusqu'au tombeau de l'apôtre et plus loin encore, jusqu'à El Padron : là, rendant grâces à Dieu et à saint Jacques, il enfonça dans la mer sa lance, en signe qu'il avait conquis tout le pays. Les Galiciens retournés au paganisme, Turpin les régénéra dans les eaux du baptême. — Puis l'empereur parcourut l'Espagne d'une mer à l'autre, et la Chronique dresse la liste des cent villes et plus, qui, de gré ou de force, se soumirent à lui. Partout, il détruit les idoles (hormis, à Cadix, une statue colossale de Mahomet qui, par la permission de Dieu, doit subsister jusqu'au jour lointain où un autre roi de France chassera de l'Espagne les derniers Musulmans)[1]. De l'or qu'il a conquis sur les Sarrasins, Charles enrichit l'église de Compostelle. Il y établit un évêque et des chanoines de la règle de saint Isidore, lui donne des cloches, des livres et des ornements sacrés, y séjourne trois ans, rentre enfin en France. Le reste de l'or sarrasin, il l'emploie à fonder des églises sous le vocable de saint Jacques, à Béziers, à Toulouse, à Sorde, à Paris[2]. »

---

1. On a reconnu dans cette idole une statue d'Hercule qui subsista jusqu'en 1145, date où l'amiral musulman Ali ibn Isa ibn Maimoun la fit fondre, ce qui donne une indication assez précise sur l'époque de la rédaction du *Pseudo-Turpin*.

2. Le texte du *Codex Calixtinus* indique en outre en tête de cette liste que Charlemagne aurait fondé une autre église Saint-Jacques à Aix-la-Chapelle. — L'avant-dernière de ces églises est située beaucoup plus vaguement que ne l'écrit Bédier « en Gascogne sur la route jacobite entre Dax et Saint-Jean-de-Sorde ». Nous ne savons à quel monument de la route du

A tout ce début fait pendant la fin de la *Chronique* : Charlemagne, après être pour la dernière fois rentré d'Espagne, « réunit un concile à l'abbaye de Saint-Denis. Reconnaissant à saint Denis presque autant qu'à saint Jacques, il attribue à son abbaye la même suprématie sur la France qu'à l'église de Compostelle sur l'Espagne. — Il se retire à Aix-la-Chapelle et fait peindre sur les murs de son palais d'une part les sept arts libéraux, d'autre part ses guerres d'Espagne. Il meurt au milieu des prodiges. Sa mort est miraculeusement révélée à Turpin, resté à Vienne : comme un plateau de la balance divine était lourd des péchés du roi, « un Galicien sans tête » chargea l'autre des pierres de tant d'églises construites en son honneur par Charlemagne que la balance pencha de son côté, c'est ainsi que Jacques le Galicien valut à Charlemagne la gloire des cieux qu'il lui avait promise ». — Après ce récit de la mort de Charlemagne, qui est la conclusion logique de l'ensemble, le *Pseudo-Turpin* comprend encore dans le manuscrit de Compostelle provenant du *Codex Calixtinus* quatre chapitres contenant des appendices dont plusieurs sont donnés comme tels dans un grand nombre d'autres manuscrits, et que M. Meredith Jones considère comme ajoutés par le compilateur du *Codex*. Ces chapitres correspondent en tout cas aussi à ceux du début de la *Chronique*, ou bien sont destinés à les compléter ou à authentifier l'ensemble ; et la dévotion à saint Jacques y tient de même une place importante. Le premier contient un récit de la prise de Grenoble par Roland qui n'a d'autre utilité que de correspondre à celui de la prise de Pampelune par Charlemagne au chapitre II. Puis vient une lettre où le pape Calixte II est censé reprendre la plume de Turpin pour raconter comment celui-ci, après être mort à Vienne, a été enseveli dans cette ville et doit être honoré à l'égal des autres héros de la guerre sainte en Espagne. Ensuite, dans un audacieux travestissement d'événements historiques survenus en 997, le même

pèlerinage il est fait ainsi allusion ; l'imprécision du texte paraît indiquer que l'auteur du *Pseudo-Turpin* ne le savait peut-être pas lui-même et se bornait à répéter une indication incertaine qu'il ne connaissait qu'indirectement. — Quant à l'église Saint-Jacques mentionnée à Paris « entre la Seine et Montmartre », il s'agit apparemment de Saint-Jacques de la Boucherie, qui était le siège de la confrérie parisienne de Roncevaux.

Calixte II est censé rapporter de même, dans un véritable additif au livre des miracles de saint Jacques, comment, après la mort de Charlemagne, le roi de Cordoue Altumajor, — c'est-à-dire le vizir amiride Al Mansour, — s'empara à son tour de Compostelle et dévasta la ville et la basilique, mais dut repartir en reconnaissant la puissance du Dieu des Chrétiens et de saint Jacques. Enfin, une nouvelle lettre apocryphe, toujours attribuée au pape Calixte, constitue un dernier et puissant appel à la croisade d'Espagne.

Au milieu de l'intervalle entre ces deux parties qui se répondent au début et à la fin de la *Chronique* pour célébrer la gloire de saint Jacques, se trouve un chapitre où s'accuse la même inspiration. Après une série d'expéditions en Espagne et en France dont le récit remplit les chapitres VI à XVIII, Charlemagne « pour la seconde fois, au chapitre XIX, va vénérer à Compostelle le tombeau de l'apôtre. Il convertit de nouveau, tue ou exile les Galiciens relaps, établit dans les villes des évêques et des prêtres, et réunit un concile à Compostelle. Turpin, assisté de neuf évêques, fait la dédicace de la basilique, et Charles confère au siège de saint Jacques d'immenses privilèges. Chaque maison d'Espagne lui paiera un tribut annuel de quatre deniers ; les évêques y viendront recevoir leur crosse et les rois leur couronne. Compostelle sera la métropole de toute l'Espagne. Et cela est justice, car il y a au monde trois sièges apostoliques éminents entre tous les sièges : Rome, parce que le prince des apôtres, Pierre, l'a arrosée de son sang ; Compostelle, parce que c'est la ville de Jacques, le premier des apôtres après Pierre ; Éphèse, parce que Jean y prêcha l'évangile *In principio erat verbum* et qu'il y a reçu la sépulture ».

On voit combien ces trois morceaux, au début, au milieu et à la fin de la *Chronique*, justifient l'idée de Joseph Bédier sur une étroite connexion entre cette partie du *Livre de Saint-Jacques* et les quatre autres. Mais entre eux l'auteur du *Pseudo-Turpin* a inséré symétriquement deux autres séries de chapitres formant deux véritables gestes particulières où l'utilisation d'œuvres plus anciennes est visible, et qui n'ont au contraire à peu près aucun rapport avec la dévotion à l'apôtre de Galice. L'une est un récit de nouvelles campagnes de Charlemagne contre les Sarrasins, l'autre une véritable épopée de la Mort

de Roland à Roncevaux. Ce sont ainsi toutes deux des sortes de préfigures carolingiennes de la guerre sainte contre l'Islam dans la péninsule hispanique au XIe et au XIIe siècle.

La geste des expéditions de Charlemagne, du chapitre VI au chapitre XVIII, est elle-même un assemblage assez composite de narrations qui n'ont dans l'ensemble pas grand rapport avec le pèlerinage de Saint-Jacques. Après la première organisation de l'église de Compostelle et un premier retour de Charlemagne en France au chapitre V, « un roi païen, Agolant, venu d'Afrique, chasse des villes d'Espagne les garnisons laissées par Charlemagne, ravage le pays. A ces nouvelles, l'empereur franchit une seconde fois les monts à la tête de ses armées, que commande après lui Milon d'Anglers. Il combat Agolant sur les bords du rio Cea, où plus tard il éleva une basilique et fonda une abbaye en l'honneur des saints Fagon et Primitif (Sahagun). Les Sarrasins fuient jusqu'à Léon, tandis que l'armée chrétienne, qui a été très éprouvée, rentre en Aquitaine. Agolant vient y porter la guerre. Charlemagne l'assiège dans Agen, puis dans Saintes. Agolant, vaincu, se réfugie à Pampelune, d'où il provoque encore l'empereur. Charlemagne veut rassembler toutes les forces de son empire pour répondre à ce défi. La Chronique dénombre ses principaux guerriers... ; et c'est un catalogue de plus de cinquante noms de héros, presque tous illustres dans les chansons de geste. Cent trente-quatre mille hommes s'assemblent dans les Landes de Bordeaux et traversent les Pyrénées par le Somport : Agolant est enfin tué en bataille devant Pampelune. Mais il faut encore réduire ses lieutenants et ses alliés : le prince navarrais Fouré est vaincu à Montjardin, le géant Ferragut à Nagera, le roi Altumajor à Cordoue. Tous ces événements de guerre sont mêlés à des aventures édifiantes, disputes théologiques entre païens et chrétiens, miracles. Cordoue prise, Charlemagne est de nouveau le maître de l'Espagne », et c'est alors que se place, au chapître XIX, son deuxième séjour à Compostelle et la deuxième organisation du siège de saint Jacques.

Mais jusque-là tout ce fatras n'a, comme on voit, aucun rapport avec la dévotion à l'apôtre ; et quant à la route du pèlerinage de Galice, il n'y est fait qu'un tout petit nombre d'allusions, en quelque sorte sporadiques. Après le chapitre XIX,

dont nous avons vu au contraire l'étroite connexion avec le culte et le sanctuaire galiciens, la geste de la mort de Roland ne présente à son tour aucun rapport avec la dévotion à saint Jacques, mais elle est beaucoup plus une et beaucoup plus homogène que celle des expéditions de Charlemagne, et, à la différence de celle-ci, elle se passe tout entière sur la route du pèlerinage. C'est, dans toute la *Chronique*, l'appel le plus pathétique à la guerre sainte. C'en est aussi une des parties les plus belles et, par endroits, les plus poétiques. Mais on a en général beaucoup moins insisté sur elle que sur le reste du livre, car la comparaison avec la *Chanson* célèbre sur le même sujet lui a toujours porté préjudice, au point que la plupart des auteurs qui ont étudié le champ de bataille de Roncevaux ont cherché à peu près uniquement des indications dans cette dernière, sans s'occuper de celles, pourtant plus précises, que l'on trouve dans le récit du *Pseudo-Turpin*.

*
* *

Cette geste de la mort de Roland forme dans le manuscrit extrait au XVIIe siècle du *Codex Calixtinus*, un seul chapitre, d'ailleurs fort long [1], tandis que dans la plupart des autres manuscrits elle est divisée en plusieurs chapitres. En même temps que ce détail en marque bien, d'une façon tout extérieure, l'unité très stricte, on saisit là comme un dernier reste du travail de contamination et de recomposition auquel ont dû se livrer les plus récents remanieurs de l'*Historia Karoli et Rotholandi* [2]. Mais, comme l'a montré d'autre part M. Meredith

1. Entre le chapitre XIX de la *Chronique* et celui-ci, numéroté XXI dans le *Codex Calixtinus*, le chapitre XX contient un portrait de Charlemagne n'ayant que faire avec le reste de l'ouvrage, et représentant par conséquent une interpolation évidente, qui manque d'ailleurs dans toute une série de manuscrits comme l'a constaté M. Meredith Jones. La geste de la mort de Roland forme en général dans les manuscrits les chapitres XXI à XXIX de la *Chronique*.

2. La partie suivante de l'*Historia Karoli*, relatant les fondations de Charlemagne à Saint-Denis et à Aix-la-Chapelle, puis sa mort dans cette dernière ville, ne forme de même dans le *Codex Calixtinus* qu'un seul chapitre, assez long lui aussi et numéroté XXII, qui porte le titre général « De nece Karoli »,

Jones, le texte du *Codex Calixtinus* présente dans de nombreux passages des additions par rapport à un grand nombre d'autres manuscrits ; et l'on doit logiquement en conclure que ceux-ci remontent à un original plus ancien, que le *Codex Calixtinus* est déjà par conséquent lui-même le résultat d'un remaniement assez important de cet original commun. Nous ajouterons à cette constatation que la source, ou plutôt les sources de ce dernier devaient remonter à leur tour à des traditions en partie semblables à celles qui ont inspiré la *Chanson de Roland*. C'est en tout cas un véritable poème épique en prose, et souvent d'une réelle beauté, que cette geste de la mort de Roland ou, pour parler comme le *Codex Calixtinus*, « de la bataille de Roncevaux et de la mort de Roland et de ses compagnons »[1]. On y lit, comme dans la *Chanson de Roland*, le récit de la trahison de Ganelon, de la défaite française et de la vengeance qu'en tire Charlemagne, sous une forme beaucoup plus brève et souvent très différente dans le détail, mais surtout avec une bien plus grande précision topographique et avec maintes particularités que l'on retrouve dans *le Guide du Pèlerin de Saint-Jacques*, et qui supposent chez l'auteur commun de celui-ci et du *Pseudo-Turpin* une connaissance beaucoup plus sûre et sans doute en grande partie personnelle de la route du pèlerinage de Compostelle dans la région de Roncevaux et plus généralement dans le Sud-Ouest de la France.

Après avoir, comme nous l'avons vu, conquis l'Espagne entière et réorganisé Compostelle, Charlemagne rentre en France par Pampelune et les ports de Cize. Sur le conseil de

---

tandis que d'autres manuscrits y distinguent trois chapitres différents, un chapitre XXX intitulé « De concilio quod ad sanctum Dionisium Karolus fecit », un chapitre XXXI intitulé « De septem artibus quas Karolus in palatio suo depingi fecit », et un chapitre XXXII plus spécialement intitulé « De morte Karoli regis ». Ce dernier chapitre est conçu sous la forme d'une vision de l'archevêque Turpin correspondant à celle que le même personnage raconte plus haut avoir eue de la mort de Roland à Roncevaux : là encore, comme dans tout l'ouvrage, on sent la recherche d'une symétrie dans la composition faisant correspondre les thèmes et les chapitres les uns aux autres.

1. « De bello Runciaevallis et de passione Rotolandi ceterorumque pugnatorum. »

Ganelon qui a comploté sa trahison à Saragosse avec les rois sarrasins Marsire et Béligand, il laisse en arrière-garde à Roncevaux Roland et Olivier avec vingt mille chevaliers chrétiens. Par la vallée qui avait conservé au XIIe siècle le nom de *Vallée de Charles* et que l'on appelle encore aujourd'hui le *Val Carlos*, il emmène avec lui vingt autres mille hommes, parmi lesquels Ganelon et, à la différence de la *Chanson de Roland*, l'archevêque Turpin. Celui-ci en effet doit survivre, puisque c'est à lui que l'on attribue faussement, avec la *Chronique* tout entière, le récit de la mort, non seulement de Roland et de ses compagnons, mais encore de Charlemagne après son retour en France et à Aix-la-Chapelle. L'auteur de la *Chronique* explique en outre la défaite des chevaliers chrétiens, en plus de la trahison de Ganelon, par la faute qu'ils commettent en s'adonnant la veille de la bataille à l'ivrognerie et à la débauche. Les Sarrasins sont au nombre de cinquante mille, divisés en deux troupes, l'une de vingt mille hommes et l'autre de trente mille. Dans une première rencontre, Roland et ses compagnons massacrent jusqu'au dernier homme la première troupe des infidèles. Mais les trente autres mille, les attaquant à leur tour, les tuent presque tous, épuisés qu'ils sont de fatigue par le combat qu'ils viennent de livrer. Roland, échappé à ce carnage, sonne alors une première fois de son cor d'ivoire ; et, ralliant ainsi une centaine de ses partisans, il se lance à nouveau contre les Sarrasins et tue leur chef Marsire. Grièvement blessé et cette fois ayant perdu ses derniers compagnons à l'exception de deux, dont l'un l'assistera dans ses derniers moments, et dont l'autre pourra porter la nouvelle à Charlemagne, il quitte le champ de bataille et remonte à travers bois jusqu'au pied des ports de Cize que Charlemagne a déjà passés avec sa troupe dans l'ignorance des événements ainsi survenus derrière lui. « Là, sous un arbre, à côté d'un rocher de marbre qui s'élevait à cet endroit dans la verdoyante et riche plaine au-dessus de Roncevaux, il descend de son cheval. » Il adresse à son épée Durandal un dernier adieu, dont la rédaction du *Codex Calixtinus* développe encore par rapport aux autres manuscrits l'abondante rhétorique, et, tentant par trois fois de briser l'arme sur le rocher, il ne peut réussir qu'à fendre celui-ci par le milieu. Alors il sonne à nouveau de son cor d'ivoire, si fort

que son souffle fait éclater l'instrument et que les veines et les nerfs de son cou se rompent. Charlemagne l'entend dans le Val Carlos et veut retourner lui porter secours ; mais Ganelon l'en dissuade, tandis que Roland expire de la mort du martyr après avoir exprimé sa foi chrétienne et imploré pour lui et pour ses compagnons la miséricorde divine dans un nouveau discours, particulièrement développé de même dans le manuscrit de Compostelle. Cependant, dans le Val Carlos, Turpin reçoit des anges l'annonce de cette mort, que l'un des deux chevaliers échappés au désastre vient sur le cheval de Roland apprendre en même temps à Charlemagne. Celui-ci retourne alors avec la partie de l'armée qu'il avait gardée avec lui, retrouve inanimé le bienheureux Roland, et se lamente en prose et en vers sur son corps. Il venge ensuite les morts en massacrant à son tour quatre mille infidèles près de Saragosse, et en faisant écarteler le traître Ganelon. Enfin, les Chrétiens, après avoir embaumé les restes de ceux des leurs qui ont succombé à Roncevaux, ramènent en France tous ceux qu'ils peuvent pour les y ensevelir.

Une courte phrase, sans doute ajoutée par le dernier compilateur du *Pseudo-Turpin*, rattache au début cette geste de la mort de Roland à l'ensemble du livre, et plus spécialement à ce chapitre XIX qui développait avec complaisance tout ce que Charlemagne avait fait pour Compostelle : « Après que le glorieux empereur Charlemagne eut ainsi conquis l'Espagne entière à la gloire de Dieu et de son apôtre saint Jacques, il revint d'Espagne à Pampelune et s'y logea avec ses armées. » Mais après cette transition sommaire, il n'est plus nulle part question du saint patron de la Galice dans toute la geste. Dans le dernier discours de Roland lui-même, où l'auteur du manuscrit de Compostelle a pourtant ajouté divers passages que l'on ne retrouve pas dans les autres rédactions, le héros s'adresse uniquement, avant de mourir, « au Seigneur Jésus-Christ fils du Dieu vivant et de la Sainte Vierge Marie ». Roland expire en martyr de la guerre sainte, et la geste de sa mort est en cela pleinement conforme à l'esprit du livre dans la mesure où celui-ci est un appel à la croisade d'Espagne contre le péril almoravide. Mais il n'est en aucune manière un fidèle de saint Jacques, il ne prononce pas une seule fois le nom de l'apôtre,

et par là cette partie du *Pseudo-Turpin* ne saurait être en rien considérée comme inspirée par le pèlerinage de Galice.

Par contre, elle ne saurait se comprendre en dehors de la route de ce pèlerinage, car s'il n'y est nulle part fait mention de Compostelle et du culte de saint Jacques, il y est cependant d'un bout à l'autre question de la voie qui y conduisait, d'abord parce que la bataille où meurt Roland se passe à Roncevaux, qui était un des points les plus notables de la route, et ensuite parce que c'est en d'autres points de cette route que sont ramenés après leur mort les corps de Roland et de ses compagnons.

C'est pourquoi il n'y a pas meilleur résumé de toute la geste de la mort de Roland dans le *Pseudo-Turpin* que le passage où le *Guide du Pèlerin* sur les routes de Saint-Jacques rappelle brièvement l'histoire « du bienheureux martyr Roland, qui, né de noble lignage, comte du roi Charlemagne et un de ses douze compagnons d'armes, était entré en Espagne, plein du zèle de la foi, pour en expulser les infidèles. Sa valeur était telle qu'à Roncevaux, rapporte-t-on, il trancha un rocher par le milieu du haut en bas d'un triple coup de sa framée, et qu'en sonnant de son cor il fendit de même celui-ci par le milieu par la puissance de son souffle... Après avoir vaincu en mainte bataille les rois et les gentils, ayant souffert jusqu'à l'excès de la faim, du froid et des chaleurs, ayant été frappé sans cesse de terribles meurtrissures pour l'amour de la puissance divine, percé de flèches et de coups de lance, il succomba, rapporte-t-on, à la soif, dans cette vallée, en valeureux martyr du Christ. Son très saint corps fut enseveli par ses compagnons avec la vénération dont il était digne dans la basilique de Saint-Romain à Blaye [1]. »

Il n'est pas jusqu'au chiffre des morts dans la bataille de Roncevaux qui ne soit le même d'après les deux textes. Le *Guide* indique en quelques mots comment « c'est à Roncevaux qu'eut lieu jadis une grande bataille où furent tués le roi Marsire et Roland et Olivier et les autres compagnons de Charlemagne avec quarante mille Chrétiens et Sarrasins » [2]. Or c'est exacte-

1. Chap. VIII, éd. Jeanne Vielliard, p. 78-79.

2. Chap. VII, éd. Jeanne Vielliard, p. 26. L'édition du *Guide* par Fita et Vinson donnait comme texte de ce passage : « *avec cent quarante mille* Chré-

ment ce que l'on trouve dans le *Pseudo-Turpin* dont la narration rapporte en détail comment enfin leurs chefs Marsire et Roland succombèrent eux-mêmes après cette première bataille. Sur tous les points, de même, le *Guide* résume exactement le récit du *Pseudo-Turpin*. Si celui-ci est naturellement beaucoup plus détaillé sur les faits eux-mêmes, inversement sur l'état des lieux et sur les monuments de la route le *Guide* apporte, comme il se doit, de nombreuses précisions qui ne se trouvent pas dans le *Pseudo-Turpin*. Les deux textes se complètent et s'éclairent. Ils ont sans aucun doute la même source, apparemment le même auteur.

*
* *

En ce qui concerne tout d'abord Roncevaux, une pareille et très précise connaissance des lieux est évidente dans les deux textes, le *Pseudo-Turpin* insistant surtout sur les événements dont il narre le cours, le *Guide* sur les monuments, tels qu'ils existaient de son temps, dont il permet de discerner avec exactitude comment ils se rattachaient à la légende épique ou comment ils devaient leur origine au pèlerinage.

Il faut seulement, pour les bien comprendre l'un et l'autre, se rappeler que les noms des endroits ne sont plus aujourd'hui exactement les mêmes qu'au XIIe siècle. Le Roncevaux d'alors, c'est maintenant Burguete, le « burguet » c'est-à-dire le bourg de Roncevaux, « villa Roncievallis ». De là, un élargissement de la vallée forme une sorte de plaine jusqu'au monastère où se trouvait alors un hôpital dit de Roland et qui porte seul aujourd'hui, avec les quelques maisons et constructions diverses qui l'entourent, le nom de Roncevaux. A ce dernier endroit seulement commence la pente assez abrupte au haut de laquelle une route suivait au moyen âge le flanc sud de la montagne de l'Altabiscar entre le col d'Ibañeta et le col de Bentarté. De cette montagne des ports de Cize, comme dit le *Guide* du XIIe siècle, vers la plaine de Saint-Jean-Pied-de-Port, deux routes servaient

---

tiens et Sarrasins. » Mlle Jeanne Vielliard a montré qu'il faut lire en réalité : « avec *quarante mille* Chrétiens et Sarrasins » ; et cette heureuse restitution du texte est confirmée par la comparaison avec le *Pseudo-Turpin*.

alors, comme déjà au temps de Charlemagne. L'une, encaissée entre des hauteurs boisées où les embuscades étaient faciles, suivait la vallée partant du col d'Ibañeta : le bourg actuel de Valcarlos, sur l'emplacement de l'ancien hôpital d'Irauzqueta, a pris le nom de la vallée tout entière, la Vallée de Charles ou Val Charlon de la légende épique. L'autre route, l'ancienne voie romaine, d'où les vues étaient au contraire largement dégagées, suivait la ligne des crêtes qui s'étagent depuis le col de Bentarté jusqu'au-dessus du bourg de Saint-Michel.

Entre Saint-Jean-Pied-de-Port et Burguete, l'ancien bourg de Roncevaux, les souvenirs de Charlemagne et de Roland étaient encore importants au temps de la rédaction du *Guide* et du *Pseudo-Turpin*. La *Vallée de Charles* était suivie par une des routes qui montaient vers la montagne des ports de Cize. Une croix dite la *Croix de Charles*, parce qu'on en attribuait l'érection à Charlemagne, s'élevait sur les crêtes, marquant la limite entre les diocèses de Bayonne et de Pampelune, peut-être au col d'Ibañeta, ou peut-être en un autre point de la route entre Ibañeta et Bentarté. Dans le village actuel de Roncevaux, avant la construction de l'hôpital des pèlerins, on montrait le rocher que l'on disait avoir été fendu par Roland d'un triple coup de son épée. Et enfin la haute plaine qui s'étendait depuis cet endroit jusqu'à Burguete était, suivant la tradition, le site où s'était déroulée la bataille carolingienne, site bien approprié en effet aux déploiements d'hommes et de chevaux des grands combats du temps des chansons de geste.

Le chemin de Compostelle passait par ces mêmes endroits ; et, au temps précisément de la rédaction du *Guide* et du *Pseudo-Turpin*, on venait de construire ou l'on était en train d'édifier les monuments destinés aux pèlerins qui allaient bientôt rivaliser à Roncevaux avec le grand hôpital de Sainte-Christine, récemment réorganisé en 1108 immédiatement au-dessous du Somport d'Aspe : on venait de construire l'hôpital proprement dit, fondé en 1132 par l'évêque de Pampelune Sanche de la Rose à côté d'une église dite « de Sainte-Marie de la Maison-Dieu de Roncevaux » ; et tout près de là, sur le rocher légendaire, on était en train d'édifier, pour l'hôpital, un monument funéraire à deux étages, la chapelle actuelle du Saint-Esprit, qui comprenait en sous-sol un ossuaire, et, au-dessus, une

chapelle haute, surmontée sans doute elle-même d'une lanterne des morts [1].

Dès l'époque du *Guide*, on avait tendance à rattacher dans la région de Roncevaux le pèlerinage de Compostelle aux souvenirs de l'histoire ou de la légende carolingienne. C'est ce que montre en particulier le passage célèbre et fort beau où il décrit la *Croix de Charles* : « . . . C'est là que Charlemagne, se rendant jadis en Espagne avec ses armées, pratiqua un chemin à l'aide de haches, de pics, de pioches et d'autres instruments, éleva le premier une croix, et, s'agenouillant vers la Galice, adressa une prière à Dieu et à saint Jacques. C'est pourquoi les pèlerins, s'agenouillant là vers la patrie de saint Jacques, y prient selon l'usage et y plantent chacun une croix. Aussi peut-on voir mille croix à cet endroit qui est le premier où l'on prononce l'oraison de saint Jacques [2]. » L'hôpital de Roncevaux portait dès l'origine le nom d'*hôpital de Roland* [3]. Le monument funéraire voisin, construit sur le rocher fendu par Durandal, paraît avoir été appelé de même au XIIe siècle la *chapelle de Roland*. Au siècle suivant, par contre, c'est sous l'invocation de saint Jacques que l'on éleva tout à côté de celle de Roland une deuxième chapelle dont la destination primitive nous est inconnue, et dont le nom rappelle seul aujourd'hui à Roncevaux le culte de l'apôtre de Galice, car depuis le moyen âge jusqu'à nos jours la légende épique y a remplacé peu à peu et finalement fait oublier complètement le pèlerinage pour expliquer l'origine des monuments et du trésor abbatial qui n'auraient jamais existé sans lui.

*
* *

La fin de la geste de la mort de Roland se passe en France, mais toujours sur le chemin de Compostelle. C'est le récit de

1. C'est ce qu'indique expressément le *Guide* : « . . ecclesia in qua est petronus... » (chap. VII, éd. Jeanne Vielliard, p. 26), « . . super petronum in Runciavalle quedam ecclesia fabricatur. » (chap. VIII, ibid., p. 78.) — On trouvera là-dessus plus de détails dans nos études sur *Roncevaux et ses monuments* (*Romania*, t. LXI, janvier 1935, p. 17-54), et sur *Roncevaux* (*Bulletin hispanique*, t. XXXVII, octobre-décembre 1935, p. 417-436).

2. Chap. VII, éd. Jeanne Vielliard, p. 24.

3. « Deinde repperitur hospitale Rotolandi » (chap. III, éd. citée, p. 6).

l'ensevelissement des martyrs de Roncevaux dans les sanctuaires de la route du pèlerinage où l'on montrait leurs reliques au temps où fut écrit le *Codex Calixtinus*. Dans ce récit comme dans celui de la bataille proprement dite, le *Guide* est moins complet que *le Pseudo-Turpin* ; mais il résume de même les indications données par celui-ci sur l'une des routes du pèlerinage dans le Sud-Ouest, celle que leur auteur commun avait peut-être seule parcourue en venant d'Aquitaine. « Le très saint corps de Roland, — écrivait-il, — fut enseveli par ses compagnons avec la vénération dont il était digne dans la basilique de Saint-Romain à Blaye [1]. » A Bordeaux, ensuite, il se borne à mentionner l'existence du corps de saint Seurin évêque et confesseur. Et il termine ainsi : « Dans les landes de Bordeaux, dans le bourg appelé Belin, il faut visiter les corps des saints martyrs Olivier, Gondebaud roi de Frise, Ogier roi de Dacie [2], Arastain roi de Bretagne, Garin duc de Lorraine, et de beaucoup d'autres compagnons d'armes de Charlemagne qui, après avoir vaincu les armées païennes, furent massacrés en Espagne pour la foi du Christ. Leurs compagnons rapportèrent jusqu'à Belin leurs corps précieux et les y ensevelirent avec les plus grands égards. Ils gisent tous ensemble dans un même tombeau ; un parfum très doux en émane, et les malades qui le respirent en sont guéris [3]. »

Le récit du *Pseudo-Turpin* ajoute à ces indications que les corps d'autres preux avaient été ensevelis aux Aliscamps d'Arles. Joseph Bédier l'explique en rappelant qu'il existait « deux traditions concurrentes, qui ramenaient Charlemagne, l'une vers Bordeaux et Blaye, l'autre vers Arles et les Aliscamps », et que « la *Chronique* du faux Turpin... concilia en partageant équitablement les restes des preux entre les églises de l'une et de l'autre routes ». Le fait est que, tandis que le *Guide* n'a retenu que l'essentiel concernant la route de la Gironde et des Landes, le *Pseudo-Turpin* expose comment il y a eu en France aux temps carolingiens « deux grands cimetières d'une exceptionnelle sainteté, l'un auprès de Bordeaux, que Dieu fit consacrer par les

1. Chap. VIII, éd. citée, p. 79-80.
2. C'est-à-dire de Danemark.
3. Chap. VIII, éd. Jeanne Vieillard, p. 80.

sept évêques des Gaules, saint Maximin d'Aix, saint Trophime d'Arles, saint Paul de Narbonne, saint Sernin de Toulouse, saint Front de Périgueux, saint Martial de Limoges, saint Eutrope de Saintes, et où la plupart de ces saints sont ensevelis »[1]. Il détaille ce qui se rapporte à la basilique de Blaye, dont il attribue à Roland lui-même la fondation et l'organisation capitulaire : « Charles fit transporter Roland jusqu'à Blaye..., et là il l'ensevelit avec honneur dans la basilique de Saint-Romain que Roland lui-même avait bâtie jadis en y introduisant des chanoines réguliers ; et il suspendit à sa tête son épée et à ses pieds son cor d'ivoire, que par la suite, — ajoute-t-il, — quelqu'un d'autre transporta indignement à Bordeaux dans la basilique de Saint-Seurin [2]. » Il donne pour Belin exactement la même liste de preux que le *Guide* : « Olivier, et Gondebaud roi de Frise, et Ogier roi de Dacie, et Arastain roi de Bretagne, et Garin duc de Lorraine, et beaucoup d'autres avec eux. » Il en ajoute en outre une autre série à Saint-Seurin de Bordeaux, où le *Guide* mentionnait seulement les reliques du saint patron de cette abbaye de chanoines réguliers. Il continue sur cette route jusqu'à Nantes, où il fait ensevelir le comte de cette ville avec de nombreux autres Bretons. Enfin, ce dont le *Guide* ne parlait pas à propos de Roland, mais ce qui complète les indications données par lui sur la route de Provence, le *Pseudo-Turpin* fait déposer aux Aliscamps, non pas

1. De ces sept saints patrons de grands sanctuaires des Gaules, *le Guide* ne retient que quatre noms quand il énumère les églises à visiter par les pèlerins le long des routes du pèlerinage. Pourtant l'on sait par ailleurs toute l'importance qu'avaient à cet égard Aix, Narbonne et Limoges à côté d'Arles, Toulouse, Périgueux et Saintes.

2. D'après la *Chanson de Roland*, c'est Charlemagne lui-même qui aurait déposé à Saint-Seurin de Bordeaux le cor de Roland. Un peu plus haut dans le chapitre VIII, le *Guide* mentionnait également la présence à Bordeaux de de ce cor, authentifié par la fente qu'avait causée la puissance du souffle de Roland, mais il le fait plus simplement que le *Pseudo-Turpin*, sans dire que le cor avait été indignement soustrait à Blaye, et sans mentionner l'existence à Blaye de Durandal dont il vient pourtant de parler dans le même passage. Par la suite, on montra des cors d'ivoire analogues, en les attribuant de même à Roland, à Saint-Sernin de Toulouse, à Roncevaux, à Rocamadour, et dans d'autres endroits encore.

d'ailleurs par Charlemagne lui-même, mais par les Bourguignons de son armée, les corps de toute une série encore d'autres preux ; et continuant sur cette route jusqu'à Rome, il y fait enterrer « le préfet Constantin ainsi qu'un grand nombre de Romains et Apuliens ».

Ainsi, pour cette partie encore de l'histoire de la mort de Roland, les ressemblances sont frappantes entre le *Guide* et le *Pseudo-Turpin* ; mais cette fois le *Guide* simplifie les souvenirs carolingiens rattachés à la légende épique le long des routes du pèlerinage en les réduisant à ceux d'une seule des routes, celle sans doute que le compilateur du *Livre de Saint-Jacques* avait vue lui-même en faisant le voyage de Compostelle. Il développe par contre beaucoup plus son sujet propre, l'énumération des sanctuaires et la narration des légendes hagiographiques qu'il avait à signaler aux pèlerins pour leur désigner aux principales étapes de leur long voyage tout ce qui pouvait les préparer à ce qu'ils trouveraient enfin au terme de celui-ci, à Saint-Jacques de Galice.

Au total, dans le *Guide* comme dans le *Pseudo-Turpin*, le preux Roland, mort en martyr de la foi en Espagne, est ainsi que Charlemagne mis au rang des bienheureux qui ont depuis les origines chrétiennes donné leur vie pour le Christ. C'est pourquoi, à côté des grands saints des Gaules, tels que les énumère plus complètement le *Pseudo-Turpin*, le *Guide* fait lui aussi une place importante aux tombeaux et aux reliques que l'on montrait à Blaye, à Bordeaux et à Belin des héros morts à Roncevaux de la première croisade d'Espagne ; et c'est pourquoi aussi il décrit avec grand soin sur les lieux de leur martyre ce que la geste de la mort de Roland ne pouvait évidemment pas décrire, les souvenirs de la légende carolingienne que les pèlerins trouvaient à chaque pas dans la traversée des ports de Cize, ce point de la route du pèlerinage que rendait toujours dangereux la sauvagerie des Basques qui l'habitaient et dont il nous fait une si peu engageante description. Au début, semble-t-il, la geste de la mort de Roland ignorait le culte de saint Jacques et le pèlerinage de Galice ; et ceux-ci s'étaient eux-mêmes constitués à l'origine indépendamment de la légende épique ; mais bientôt, dès le temps du *Guide* et du *Pseudo-Turpin*, le pèlerinage et la légende épique étaient en vérité devenus

inséparables, le pèlerinage recueillant et utilisant de plus en plus sur sa route les souvenirs carolingiens, et les expéditions de Charlemagne constituant d'autre part une préfigure de la croisade d'Espagne dans le danger redoutable dont les Almoravides menaçaient à nouveau la Chrétienté.

*
* *

C'est aux moines de Cluny qu'à la suite surtout des beaux travaux de Joseph Bédier et d'Émile Mâle on attribue aujourd'hui l'extraordinaire prospérité du pèlerinage de Compostelle au XIIe siècle comme aussi la vigoureuse impulsion donnée alors à la guerre sainte en Espagne. Il est bien assuré en effet que le rôle de Cluny dans l'histoire politique, religieuse et artistique de la péninsule hispanique au XIe et au XIIe siècle a été considérable. Les grands abbés clunisiens et les nombreux moines envoyés par eux au sud des Pyrénées ont à cette époque conseillé les souverains espagnols, organisé la lutte contre l'Islam en y faisant participer en foule les chevaliers français, réformé les abbayes et les évêchés, introduit dans tout le Nord de l'Espagne un art chrétien nouveau ; et, en ce qui concerne en particulier Compostelle et son pèlerinage, l'influence de Cluny n'a jamais été aussi grande que sous l'épiscopat de Diego Gelmirez, mort en 1139, qui était lié d'amitié avec le pape clunisien Calixte II, et sous l'impulsion duquel pourrait avoir été entreprise la composition du *Livre de Saint-Jacques*.

Cependant cette action n'a pas été la seule. Le long des routes du pèlerinage de Galice, un grand nombre des monuments qui en jalonnaient les étapes étaient sans doute, comme on l'a dit maintes fois, des abbayes clunisiennes. Mais on n'a guère remarqué jusqu'ici qu'un grand nombre aussi des sanctuaires qu'y visitaient les pèlerins, et parmi eux plusieurs des plus importantes et des plus belles églises de ce temps, n'appartenaient pas à l'ordre de Cluny. De plus et surtout, dès la fin du XIe et au XIIe siècle, l'organisation proprement dite du pèlerinage, de ses hôpitaux et de ses fondations jacobites paraît avoir été le fait beaucoup moins des moines clunisiens que des chanoines réguliers de saint Augustin. C'est ce qui résulte en particulier des indications très précises que fournissent à ce

sujet aussi bien le *Guide du Pèlerin de Compostelle* que la geste de la mort de Roland dans le *Pseudo-Turpin* ; et il est notamment tout à fait curieux de constater que c'est justement à des fondations augustines que se trouvaient alors rattachés, d'après l'un et l'autre de ces deux textes, la plupart des souvenirs carolingiens de l'épopée de Roncevaux.

A côté des « évêques et des prêtres aux vêtements d'une seule couleur, qui exposent les préceptes de la religion, absolvent des péchés, et dispensent la bénédiction divine », les deux textes marquent explicitement la différence entre « les moines et les abbés à l'habit noir qui ne cessent d'implorer pour nous la miséricorde divine » et « les chanoines réguliers à l'habit blanc qui gardent la conduite des meilleurs saints, prient également pour nous et chantent sans cesse les offices divins » [1]. Le *Guide* mentionne par exemple qu'on observait à Sainte-Foy de Conques la règle de saint Benoît [2], tandis qu'à Saint-Sernin de Toulouse on suivait celle des chanoines de saint Augustin [3] ; et le *Pseudo-Turpin* spécifie de son côté comment Saint-Romain de Blaye était une abbaye de chanoines réguliers dont il attribue la fondation à Roland lui-même. Il ne semble pas cependant que ni l'un ni l'autre attachent à cette discrimination une grande importance ; et, parmi les sanctuaires que le *Guide* signale le long des routes du pèlerinage de Compostelle, il énumère indistinctement des cathédrales, des monastères bénédictins et des abbayes de chanoines réguliers.

Il est donc inexact d'attribuer uniquement aux Clunisiens toutes les grandes églises qui jalonnaient les étapes des routes du pèlerinage. Sans parler des cathédrales, comme celles que le *Guide* mentionne à Saint-Trophime d'Arles, à Notre-Dame du Puy, à Sainte-Croix d'Orléans, c'est à des chanoines réguliers qu'appartenaient entre autres les grandes abbayes de Saint-Sernin de Toulouse, de Saint-Léonard en Limousin, de Saint-Front de Périgueux, de Saint-Martin de Tours, de Saint-Hilaire

1. *Historia Karoli*, chap. XIII, éd. Meredith Jones, p. 137.

2. Chap. VIII, éd. Jeanne Vielliard, p. 50.

3. Chap. VIII, éd. Jeanne Vielliard, p. 48. — Les Augustins avaient été en conflit vers 1082 avec les Bénédictins pour la possession de cette importante et ancienne abbaye. C'est peut-être la raison de cette mention spéciale dans le *Guide*, qui ne fait d'ailleurs pas autrement allusion à ce conflit.

de Poitiers, de Saint-Romain de Blaye, de Saint-Seurin de Bordeaux et, en Espagne, de Saint-Isidore de Léon.

Ce sont surtout spécialement les chanoines réguliers de saint Augustin qui paraissent avoir organisé d'abord les fondations hospitalières sur les routes du pèlerinage de Compostelle. Il y a là un cas particulier de ce fait général dans l'histoire religieuse de la fin du XIe et du XIIe siècle que c'est de préférence sous la règle de saint Augustin que se rangèrent alors les ordres hospitaliers. Outre les ordres religieux et militaires, fondés en Terre Sainte, de Saint-Jean, de Saint-Lazare et du Saint-Sépulcre de Jérusalem, il en fut ainsi en France de l'ordre du Saint-Esprit de Montpellier et de celui de Saint-Antoine en Viennois. C'est en particulier sous cette règle que se constituèrent plusieurs congrégations de chanoines réguliers qui se consacrèrent spécialement aux pèlerins. Tels étaient les Hospitaliers du Mont-Joux, plus connus sous le nom de frères du Grand-Saint-Bernard, qui avaient été fondés dès 1004 par saint Bernard de Menthon pour secourir au passage des Alpes les pèlerins de Rome, et les Frères Pontifes, fondés au XIIe siècle par saint Bénézet, qui desservaient des hôpitaux près des endroits où les pèlerins traversaient des fleuves. Et c'est sous cette règle encore que naquirent spécialement du pèlerinage de Compostelle l'ordre français d'Aubrac, fondé au temps de Louis le Gros pour accueillir les pèlerins jacobites dans la partie la plus désolée du Rouergue, et l'ordre espagnol de Saint-Jacques de l'Épée, créé vers 1160 pour les protéger sur les routes de la péninsule hispanique.

En plus des hôpitaux où les pèlerins pouvaient trouver asile dans celles des abbayes augustines qui marquaient, comme à Saint-Sernin de Toulouse ou à Saint-Romain de Blaye, certaines des plus importantes étapes de la route, c'est aux chanoines réguliers que firent appel peu de temps avant la rédaction du *Livre de Saint-Jacques* le vicomte de Béarn Gaston IV et le roi d'Aragon Alphonse le Batailleur ainsi que les évêques d'Oloron et de Pampelune pour organiser les deux grands hôpitaux pyrénéens de Sainte-Christine au pied du Somport d'Aspe et de Roncevaux au pied des ports de Cize.

Le *Guide* parle surtout de celui de Sainte-Christine qu'il met, avec ceux de Jérusalem et du Mont-Joux sur la route de Rome,

au nombre des trois plus importants de la Chrétienté, « colonnes nécessaires entre toutes instituées par Dieu en ce monde pour soutenir ses pauvres ». Cet hôpital en effet existait alors depuis longtemps déjà. Il avait été restauré en 1108 par Gaston IV de Béarn et par l'évêque d'Oloron. Puis, sous sa dépendance, appartenant par conséquent de même à des chanoines augustins, furent fondées successivement en Béarn les commanderies de Mifaget vers 1110-1114, de Gabas vers 1114-1121, de la Commande d'Aubertin vers 1125 ou 1130, d'Ordios en 1151, de Lespiau et de Saint-Christau dans la deuxième moitié du XIIe siècle, enfin, sans doute aussi dès le XIIe siècle sur la limite du Pays basque, celle de la Miséricorde, aujourd'hui l'Hôpital Saint-Blaise.

Comme nous l'avons vu plus haut, la naissance de l'hôpital de Roncevaux était au contraire encore toute récente au temps où fut composé le *Livre de Saint-Jacques*, puisque sa fondation remontait seulement à 1132. Aussi sa renommée n'était-elle pas encore suffisante pour le faire mettre sur le même rang que les « trois grands hôpitaux du monde ». Mais il devait bientôt surpasser en importance celui de Sainte-Christine, et le *Guide* nous fait précisément assister aux origines mêmes de cette institution. Les chanoines réguliers de saint Augustin de Roncevaux constituèrent depuis lors un ordre spécial dont dépendit bientôt dans tout le Pays basque une puissante organisation hospitalière ; et ils égrenèrent à leur tour toute une série de fondations, commanderies, hôpitaux et refuges, dont les plus importantes étaient vers Bayonne Bonconseil, Bidarray et Bonloc, vers Bordeaux Yerralarre, Arsoritz et Recaldea, vers Toulouse Halsou, Ordiarp, Cazaux et Samatan.

Or, ce sont tout spécialement les chanoines de saint Augustin qui paraissent avoir recueilli dans leurs maisons les souvenirs de la légende carolingienne, et rattaché en quelque sorte certaines de leurs plus importantes fondations à la geste de la mort de Roland. A Roncevaux, sur les lieux de la bataille que le *Pseudo-Turpin* raconte longuement, l'hôpital fondé par l'évêque de Pampelune Sanche de la Rose et par le roi de Navarre et d'Aragon Alphonse le Batailleur portait dès son origine le nom d'*hôpital de Roland*, et une de ses plus anciennes constructions, en cours d'édification vers 1140 sur le rocher

fendu par Durandal, fut appelé également la *chapelle de Roland*. Et sur d'autres points de la route, c'est également chez des chanoines réguliers de saint Augustin que l'on rappelait aux pèlerins les souvenirs de la geste carolingienne, en leur montrant à Saint-Romain de Blaye le tombeau de Roland, à Saint-Seurin de Bordeaux son cor d'ivoire, dont un autre exemplaire fut ensuite montré de même dans une autre abbaye augustine, et non des moindres, celle de Saint-Sernin de Toulouse. A Saint-Seurin de Bordeaux, nous avons vu plus haut comment le *Pseudo-Turpin* signale d'autres sépultures de preux morts à Roncevaux dont il n'est pas question dans le *Guide*. D'après d'autres récits, on montrait également à Saint-Romain de Blaye les tombeaux d'Olivier et de la Belle Aude [1]. Il y a là tout un ensemble de faits qui ne saurait être fortuit.

*
* *

Si l'on en juge, en résumé, d'après les deux parties complémentaires que forment dans le *Codex Calixtinus* la geste de la mort de Roland et le *Guide du Pèlerin*, voici comment on peut se représenter quels ont été sur la route d'Espagne, et en particulier à Roncevaux, les rapports de la légende épique, de la guerre sainte, du culte de saint Jacques et du pèlerinage de Compostelle.

Le long des routes du pèlerinage de Galice, il existait avant celui-ci des traditions légendaires plus anciennes, les unes se rattachant à des restes concrets d'un passé plus ou moins tombé dans l'oubli, tels les sarcophages des vieux cimetières gallo-romains, les autres conservant par transmission orale le souvenir plus ou moins déformé d'événements historiques auxquels la guerre sainte donnait vers le même temps une valeur d'actualité, ainsi l'expédition de Charlemagne en Espagne et le massacre à Roncevaux de son arrière-garde et du comte Roland.

---

1. Cf. J. Bédier, *Légendes épiques*, tome III, p. 350. — Saint-Honorat des Aliscamps d'Arles, où le *Pseudo-Turpin* mentionne de même d'autres sépultures de preux que le *Guide* ne signale pas à cet endroit, appartenait à d'autres chanoines réguliers, ceux de Saint-Victor.

Les pèlerins de toutes classes et les clercs ou les moines qui organisèrent au XIe et au XIIe siècle les routes du pèlerinage, telles que les décrit le *Guide* du *Codex Calixtinus* et que les suivirent alors aussi les nombreuses expéditions guerrières envoyées outre monts pour lutter contre l'Islam, recueillirent d'abord ces traditions telles qu'ils les trouvèrent, mais en y rattachant souvent les noms des localités par où passaient ces routes, et en y accrochant en quelque sorte les constructions dont ils en jalonnaient les étapes. A Roncevaux, par exemple, on bâtit d'abord l'hôpital des pèlerins à côté de l'endroit où l'on disait que Roland était mort, on éleva pour cet hôpital une chapelle funéraire et un charnier sur le rocher même où l'on montrait la brèche faite jadis par Durandal, puis, un peu plus tard, on ajouta à ces monuments qui portaient déjà les noms de Roland ou de Charlemagne une autre petite chapelle consacrée au saint apôtre de Galice. Les chanoines réguliers de saint Augustin prirent une part considérable à cette organisation, et il semble bien que ce soit eux surtout qui s'attachèrent à utiliser les souvenirs de la légende de Roland.

Tous ces souvenirs légendaires et les institutions du pèlerinage de Compostelle s'enchevêtrèrent ensuite de plus en plus étroitement. Dans les cimetières, on ne distingua plus des anciens tombeaux gallo-romains, ni de ceux où l'on disait reposer les preux de l'époque carolingienne, les sépultures des pèlerins morts au cours de leur pieux voyage ; et dans les monuments élevés pour servir au pèlerinage, on rappela par des peintures ou par des objets de toutes sortes les héros des légendes épiques à côté des saints hagiographiques, en les considérant les uns et les autres comme des martyrs de la foi.

Enfin, après l'achèvement des croisades d'Espagne, à mesure que le pèlerinage se transformait, puis cessait peu à peu de lancer les foules sur les routes, les traditions légendaires, continuant à se maintenir, finirent par faire oublier à leur tour les institutions qui devaient leur origine au pèlerinage et qui avaient d'abord contribué comme telles à les sauver elles-mêmes de l'oubli.

Élie LAMBERT.

MÉLANGES

UN APAX ANC. FR. EXPLIQUÉ PAR L'ANGLAIS?

Le mot *costis* au vers 384 du *Pèlerinage de Charlemagne* :

Molt fu griès li orages et hisdos et *costis*

attend encore son explication. Car on ne peut pas dire que la proposition de M. R. Levy (*Romania*, LXIV, 103) soit particulièrement plausible : *tostis*, d'un *tostif* (attesté au XVIe s.) au sens de hâtif, rapide, avenant, violent, avec *t-* mal lu : « vent hâtif » (?).

Je me demande si l'adj. anglais *costive* « constipé » (attesté depuis à peu près 1400) ne nous permettrait pas de reconstruire un anc. fr. **costif*, adjectif nominal tiré de *costiver* (< constīpare, REW) « constiper », d'après le type *déchaux* — *déchausser* (cf. Speich, *Z. from Ph.*, LXXIII, 277 sq.). Il faut noter que l'adjectif anglais a développé des sens comme « reticent, reserved, niggardly, hard and impervious, stiff » (*NED*, Webster) et qu'on dit *a stiff breeze* en anglais : *l'orages costis* serait donc « un vent raide », un vent franc, un grand frais. Cf. aussi le prov. mod. *coustiblá*, part., qui a développé un sens similaire : « qui n'est pas communicatif » de *coustiblá* verbe « constiper, frapper rudement, moudre de coups, harceler » (Mistral). Le *NED* explique l'adjectif anglais par le participe a. fr. *costivé*, avec amuissement de la dernière syllabe accentuée en anglais. Mais on peut aussi invoquer le parallèle de l'angl. *restive* à côté d'un plus ancien *restiff*, *captive* à côté du plus ancien *caitiff* : il y aura eu substitution, soit en anglais du suffixe latinisant *-ive* à la forme *-iff* dérivée de l'anc. fr. *-if*, soit, dans l'anc. français, substitution de la forme féminine à la masculine comme dans *chauve* au lieu de *chauf* (et dans *large*, *louche*, etc.) : cf. aussi l'angl.

naive remontant à la forme féminine française. De toute façon, l'angl. *costive* nous renvoie à un anc. fr. **costif* de *costiver*, qui avait des chances de s'appuyer sur les adjectifs du type *restif* (< * rest-īvus), et c'est peut-être l'ancêtre anc. fr. du mot anglais que nous trouvons dans l'apax du *Pèlerinage*.

Leo SPITZER.

UN PRÉTENDU MANUSCRIT DU *CLEOMADÈS*

Au cours des travaux préparatoires à une thèse sur Adenet le Roi et son œuvre, j'ai été amené à étudier d'un peu près le manuscrit n° 2015 de la Bibliothèque Mazarine à Paris : c'est un *Recueil sur l'Inquisition et les Frères Prêcheurs*, écrit à la fin du XIIIe siècle. Il est, en lui-ême, sans intérêt pour nos recherches, mais le *Catalogue Général des Manuscrits des Bibliothèques de France, Paris, Bibliothèque Mazarine*, II, 325, après l'avoir décrit, signale : « En garde, un feuillet d'un manuscrit du roman de Cleomades (XIVe siècle) ». Or, s'il est bien question de Cléomadès, il ne s'agit pas du *Cleomadès*.

Ce feuillet de parchemin, écrit des deux côtés, a été coupé pour être adapté aux dimensions du volume (296 mm. × 195 mm.)[1]. L'écriture, selon toute apparence, est de la seconde moitié du XIVe siècle. Une main contemporaine ou, plus vraisemblablement, la même main utilisant une encre plus noire a revu le texte, corrigeant certains mots et ajoutant certains vers et des gloses. Des blancs ont été laissés, qui devaient recevoir de grandes initiales (trois interlignes ; largeur 10 à 15 mm. ; trois initiales sur cinq ont été légèrement tracées par le scribe). Bien que l'écriture soit ferme, ce feuillet a été exécuté négligemment : s'agit-il d'une sorte de brouillon qui devait être recopié ensuite avec soin ?

Il a été écrit sur trois colonnes au moins : il nous en reste deux et quelques mots de la troisième (les premiers mots de la troisième au recto, les derniers de la première au verso) ; dans

1. D'après le catalogue cité, une note du f° 205 v° dit que le manuscrit 2015 vient *de conventu Rothomagensi ordinis fratrum Predicatorum* : en recherchant les manuscrits provenant de ce couvent, on retrouverait peut-être d'autres feuillets de garde, parents du nôtre.

le sens de la hauteur, les colonnes sont restées intactes et comptent chacune 38 vers.

Fait curieux, il semble que chaque colonne traite un sujet différent. La colonne centrale développe, en latin, des considérations moralisantes[1] ; les autres sont des fragments en langue vulgaire qui, selon toute apparence, n'ont aucun rapport entre eux ni avec le texte latin. Dans le premier de ces fragments (r°, 1re colonne, 38 vers), il est question de luxure et l'auteur, avant de consacrer 21 vers à l'amour de Jacob pour Rachel, prend à témoin Jean de Meung pour prouver qu'un corps mal bâti peut abriter un esprit de haute qualité. Le second fragment (verso, 3e col.)[2], qui seul nous intéresse ici, donne la fin d'un résumé du *Cleomadés* d'Adenet et le commencement d'un autre résumé d'*Athis et Prophilias*.

Voici d'abord ce dernier texte :

I

.....	
Et fist [m]user li museour[3]	(vo, 3e col.)
Comme cil fust enchanteour,	
Et puis dist o roy *que* demein,	
Fors *que* li tamps soit bien serein,	4
Yl croit *que* moult amendera	
Et grandement s'en[4] penera.	
Quant le jour vint dont eult mis terme,	
De quoy se tenoit tres bien ferme,	8
Dont Cleomadés la[5] monta	

1. On dirait une suite de recommandations dont le fragment donne les cinq derniers vers de la 2e, la 3e (le maître de maison, *yconomicus*) et la 4e (attitude envers les gens de guerre ?).

2. Au r°, comme il a été dit plus haut, on ne lit que les deux ou trois premiers mots de chaque vers : notamment *cleom* au v. 10, *Cleomadez* au v. 22, *cleoma de* au v. 31.

3. Les vers 1 à 29, sont le résumé de la fin du *Cleomadés* d'Adenet le Roi (v. 13089 à la fin de l'éd. van Hasselt, Bruxelles, 1866-7) : Cléomadès, grâce au merveilleux cheval de bois, délivre son amie Clarmondine ; le roman se termine par une série de mariages. Nous sommes ici au moment où Cléomadès, déguisé en médecin, promet au roi Méniadus de guérir Clarmondine, qui a simulé la folie pour ne pas épouser le roi.

4. *en* = de guérir Clarmondine.

5. *la* = Clarmondine.

Moult richement sus le chevalx.
D'autre danger mont peu conta,
Mais se va par mons *et* par vaulx
Si n'est mais de riens en dementer[1].
Mais Meniadus se tourmente [2]
Quant eut perdu si riche proye ;
N'a talent de demener joye
Jusques a tant que vient as neuces [3],
Qui furent rices sans repreuces,
Quant il eult espousé Marine [4]
Qu'il eult en lieu de Clamondine (*sic*).
Maint aultre roys s'i marierent :
Melocandis *et* Baldigans [5],
Galdas de Mons[6], li rois Carmans [7],
Qui francement s'antralierent,
Heliadeus *et* Fercatas [8] ;
N'onques teulx joyaux n'acatas
Comme y coisi Garsianis,
Sourmont le rous, Bondart le Gris[9].
La chanta l'en meins biax sonnes
Y li son de Cardiones [10]
Et d'Athis *et* Prophilias [11],

1. Je considère ce mot comme étant le substantif déverbal de *dementer*.

2. Vers écrit en marge.

3. Sur la forme *nueces*, cf. *Romania*, X, 398, note 1. *Neuces* « noces » est, comme on sait, assez rare. *Repreuces*, forme picarde (*repreuche*, *reproche*).

4. Glose en marge : *la seur cleomades*. — Cf. éd., v. 17650 et ss.

5. Id. : *as seurs cleomades*.

6. Id. : *a marine seur. m.* ; glose fautive : il épouse Argente (v. 17722 ss.).

7. Id. : *a la mere cleomades* (cf. v. 17910 ss.).

8. Cf. vers 17985 et s. : *Florete espousa Fercatas | Et Gayete ot Elyadas.*

9. Glose : *il estoient des 5 rois que cleomades conquist* (voir début du roman).

10. Les vers 30, 31, 32 sont en retrait, derrière un blanc qui devait recevoir une grande initiale. Cette initiale n'a pas été indiquée et il ne semble pas qu'il manque une lettre au vers. Devant *li* du vers 30, le manuscrit a un *j* bien isolé (le même caractère que dans *joye*), dans lequel je vois un *y* = *et*, comme dans l'avant-dernier vers de l'autre fragment : *en remede y en office* (mais là écrit *y*). — Au vers 30, *son* me paraît signifier « chanson, refrain », comme *sonnet* du vers précédent.

11. Athis, Prophilias et Cardiones : les trois principaux héros du roman d'*Athis et Prophilias*, édit. A. Hilka, *Gesellschaft für Rom. Lit.*, 1er vol., 1912,

Par quoy ta bouche conchias [1].
Cardiones fu noble *et* gente
Si fu chaste non pas pullente [2],
Fille d'un conte palasin ;
Non obstant qu'i fust sarrazin
Ou mescreant, nés fut d'Atheine ;
Si mist sa fille a molt grant peine
Qu'i li fist fiancer Athis [3].
Maiz Cupido qui maint cuer paine
. . . . . .

Ces vers, fort médiocres, nous attestent au moins le succès des romans de *Cleomadés* et d'*Athis et Prophilias*.

II

Voici maintenant le second texte en langue vulgaire, passablement embrouillé :

. . . . . .
En divers tenps de sa luxure (r°, 1re col.)
Dieu donne grasce einssy les... (*trou*)
Par consonance de nature
De tant que nature en plus u... (*id.*)
Et de gente proportion
Et fust or de Constantinoble
Ou d'autre estrange nation
Soi je bien par l'instruction [4]
Des clers qu'elle a trop mains de cure
De vilté *et* qu'elle en plus pure.
Maiz naturel faultes de menbres
Dit en clergie du contraire ;
Clopinel, pour quoy ne t'en menbres,
Camus, boisteus, de put afaire,
Si com je truis en ton escript

2e vol., 1916. A propos de Cardiones, le roman dit seulement : *D'Athene fille d'un princier | Qui mout estoit de haute gent* (v. 462 et 463).

1. En marge : *o clopinel*. Tous les mots sont identifiables, mais quel est le lien entre ce vers et ce qui l'entoure ?

2. Écrit dans la marge inférieure, avec renvoi.

3. Glose : *qui estoit conpagnon profilias le fis o roi de rome*.

4. Le premier exemple connu de l'emploi de ce mot est de 1348.

Et par aultres *qui* t'ont descript ?
Ne [1] fu Jacob *uns sains* preudons,
Enluminé par grant science ?
Et si estoit garni de dons
Du Saint Esprit en conscience.
Nient mains Rachel amoit trop mielx
Que Lye ; ne pour ses biax fiex [2],
Ne conbien qu'el fust preude feme,
De ce n'avoit point de diffame.
Mais Rachel yert jane [3] pucelle
Et de trop loins estoit plus bele,
Et Jacob yert preus *et* sage honme.
Par quoy conclu, c'en est la sonme,
Quer pour biauté de conscience [4]
Caste dont eut l'experience
Rachel en biauté corporele.
Jacob ama la damoisele,
Conbien que son corps li plëust
Dont il usast quant il dëust,
Car Dieu apreuve mariage
Par quoy li mont [5] croist *et* soulage ;
S'est en remede y en office,
En lien d'amour *et* de nature
.....

Certaines graphies et rimes nous entraînent vers le domaine picard et même vers le rouchi : I, *neuces* : *repreuces* (17-18), *rices* (18), *francement* (24), *acatas* (26), *biax* (29) — II, *fiex* (22 : *mielx*), *yert* (25, 27), *caste* (30).

III

Texte latin, ou, du moins, ce que j'ai pu en déchiffrer ; je

1. *N*, grande initiale, légèrement indiquée dans le blanc qui devait la recevoir.

2. Le ms. porte *Quelye ne* ... : je comprends *Que Lye* = que Léa (sœur de Rachel) ; faut-il corriger *fiex* en *yex* (cf., dans la Bible, « Léa avait les yeux délicats ») ?

3. *jane* = *jone*, « jeune ».

4. Lire *que* au lieu de *quer* ; *caste* = chaste », se rapportant à *conscience* ?

5. Glosé *le munde*.

le transcris tel quel, plusieurs passages étant pour moi obscurs.

.....
Est *ergo*...[1]
Ut p*re*ditus m*en*te suis
P*ro*pt*er* leges ciuiliu*m*
P*ro* sedib*us* p*er*petuis
Capta*n*dis in co*m*merciu*m*
[T]ercie sit officiu*m*[2]
De rege*n*da b*en*e domo
Du*m* disponis hospiciu*m*
Vt yconomic*us* homo
Velut Abram sic tercia
Valebit balistaria
Vt hic no*n* sit angaria
Mulieris loco s*er*ui
Habilis ad suspiria
Si no*n*[3] adsit tubos[4] serui
Vt hec uac*et* amplexib*us*
P*ro* lib*er*is prociendis[5]
Amoros*us*que[6] nexib*us*
Corporib*us* recreandis
Et unitis[7] uirginib*us*
Scelerib*us* execrandis
Vir inte*n*dat op*er*ib*us*
Frugib*us*que co*ngre*gandis
Vt h*abu*ndet in opib*us*
Et thesauris ampliandis
Quos foueat redditib*us*
Sit ut bonis p*re*libandis
Subue*n*iat inopib*us*
Pie p*ro* *Christo* tracta*n*dis
Reddatq*ue* sac*er*dotib*us*
Jus a quib*us* orantib*us*
Sacra sumit uenerandis
Sitq*ue* Loth in hospitib*us*
Honesti*us* colloca*n*dis
Sed q*uia* nequi[8] p*re*daris
Quarta e*ri*t militaris
Nob*i*lis *et* r[e]g[u]laris
Ut app*ar*et in decreto
Et scias quid ex decreto [v°]
Su*m*mi reg*is* militares
Regib*us* familiares
Ciuib*us* *et* domesticis
Jam co[n]cessi p*ro* bellicis
Rep*rim*e*n*do uice*m* mali
Fueru*nt* *ergo* nemali[9]
Qui milites odieru*nt*
Decretu*m* no*n* audieru*nt*
In distinct*ione* p*ri*ma
Vult q*uo*d h*ec* salub*er*rima
Percipiat salutare
Quod dicit jus militare
Inferendi solempnitas
Belli q*uia* nob*i*litas
Hoc exigit rege*ns* sex*us*
Fed*er*is fiendi nex*us*

---

1. Après *ergo*, le ms. porte *uctui*, qui devrait, en principe, être un mot de cinq syllabes.

2. Vers 6, 7 et 8, en retrait derrière le blanc réservé pour la grande initiale, d'ailleurs non indiquée.

3. Je lis ainsi le ms. *Smō*.

4. Entre *tu* et *bos*, un léger trait de séparation, ajouté après la transcription.

5. A corriger peut-être en *procreandis*.

6. Lire *amorosis*.

7. Lecture douteuse.

8. Je lis ainsi le ms. : *S2 q2 u|equi*.

9. *ne* ajouté au-dessus de *mali* avec signe de renvoi.

Quod cu*m*firm*a*t signo dato
No*n* doluit in*de* Plato
Hos app*r*ob*a*ns in Timeo
Et babtista no*n* timeo
Eg*r*essio nu*n*c in hostem
Vis uidea*n*t Pe*n*thecostem
Hi qui oderu*n*t milites
Hi misе*r*i satellites
Post he*c* pugne co*m*missio
Qua*m* no*n* co*m*misit rusticis
Quoru*m* fronte rebellio
He*r*edib*us* carnificis

Ne*m*prot qui fuit uenator
Et robust*us* uiolator
Clarissime lib*er*tatis
Rogo uos ut desistatis
Seruie*n*tes pollicitis
I*n*epti factis bellicis
Jacob*us* *per* antifrasim
Dict*us* est *et* supplantat*us*
Elat*us* est in extasim
Nobiliu*m* *per* astasim
.....

Albert HENRY.

COMPTES RENDUS

Onze poèmes de Rutebeuf concernant la croisade, publiés par Julia BASTIN et Edmond FARAL ; Paris, Geuthner, 1946 ; in-8, 145 pages [Documents relatifs à l'histoire des croisades publiés par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, I].

Voici une édition telle qu'il nous en faudrait beaucoup, si nous voulons pénétrer un peu plus intimement le sens et la valeur des témoignages laissés par nos « ancessours », comme disait le vieux Wace. Non que toutes les productions médiévales justifient ou méritent un effort d'exégèse analogue à celui dont les résultats sont ici présentés ; mais, pour bien des œuvres importantes de notre moyen âge, nous n'avons pas encore dépassé le niveau d'une connaissance superficielle et extérieure.

Rutebeuf était un beau sujet d'étude — il le reste, d'ailleurs, pour les parties de son œuvre qui n'ont pas été examinées dans l'ouvrage qui nous occupe — et il avait déjà tenté plus d'un historien de la littérature. Toutefois nous marquons, cette fois, un progrès décisif. Les auteurs de l'édition se sont d'abord donné comme tâche d'établir, avec précision, les circonstances qui ont provoqué la naissance des poèmes en cause. Après une introduction générale, le problème est repris, en détail, pour chacune des pièces. On aboutit ainsi à ce premier résultat d'établir la succession chronologique et la date des poèmes ; problème relativement aisé dans certains cas, par exemple quand il s'agissait des complaintes ou déplorations funèbres rédigées en l'honneur de grands personnages, mais beaucoup plus délicat ailleurs, par exemple pour la *Complainte de Geoffroi de Sergines*, placée ici entre le milieu de 1255 et le milieu de 1256 (Jubinal et Paulin Paris : 1253) ou pour la *Complainte de Constantinople* (deuxième moitié de 1262, Jubinal : 1263-1264). La question de la succession des deux pièces consacrées à l'expédition de Charles d'Anjou est tranchée (Jubinal plaçait confusément le *Dit* et la *Chanson de Pouille* en 1265). De même la chronologie relative des pièces concernant les événements qui ont abouti à la croisade de 1270 (*Complainte d'Outremer*, *Complainte d'Eudes de Nevers*, *Voie de Tunes*) est solidement établie. On notera aussi le raisonnement serré qui invite à faire descendre jusque vers 1277 la *Nouvelle complainte d'Outremer* (Jubinal : 1273 et 1274).

Ces premiers points établis, il restait à découvrir et à mettre en lumière les mouvements d'opinion, les directives politiques, les procédés de propagande, les influences personnelles, les sollicitations d'amitié, de relation ou de patronage, les antipathies ou sympathies sentimentales ou religieuses qui ont pu — qui ont dû — guider la plume de Rutebeuf, lui suggérer tel développement, lui conseiller telle attitude. Nous ne pouvons guère douter qu'une bonne partie des œuvres publiques de notre poète soit un travail de commande, rédigé pour servir une politique déterminée, destiné à soutenir, favoriser ou simplement flatter une certaine tendance de l'opinion ; mais nous ne pouvons guère douter non plus que Rutebeuf a toujours tenté et souvent réussi à préserver, au moins en partie, sa liberté de jugement. Dans quelle mesure la cause qu'il soutient à l'occasion n'était-elle que la cause d'un autre ? Dans quelle mesure, ailleurs, la pente naturelle de ses goûts et de ses opinions est-elle conforme aux thèses ou aux théories qu'on lui a demandé de présenter? Dans quelle mesure — fait beaucoup plus intéressant — réussit-il à introduire une note personnelle, ironique ou mordante, dans un développement banal ou obligé ? Avec quelle délicatesse de touche sait-il mesurer l'éloge ou laisser deviner le blâme, ou le regret, ou le dépit ? Toutes ces questions sont abordées dans les substantielles notices qui précèdent chaque pièce ou dans l'introduction générale. Et ce n'est pas tout. Pour la première fois, je crois, on trouve ici démontré combien ces poètes politiques devaient rester étroitement liés au monde bien informé qu'ils servaient ou dont ils étaient les porte-parole. La preuve en est administrée par le fait que bien des développements de Rutebeuf ne sont que la reprise, la mise à la portée d'un public plus fruste, la « vulgarisation » de développements ou d'arguments qui figurent dans les documents officiels, lettres ou mandements apostoliques, sermons de croisade, etc...

Enfin, le texte a été lu avec la préoccupation d'en saisir toutes les intentions, même (et surtout) celles auxquelles il nous est difficile aujourd'hui d'être sensible. Je n'en citerai pour preuve que la longue note (pp. 68-69) consacrée aux deux vers où Rutebeuf a cité conjointement, pour les exhorter à partir en Terre Sainte, le comte de Blois, le seigneur de Coucy et le comte de Saint-Pol. Les éditeurs se sont demandé ce que signifiait ce groupement, et il y a là, en effet, pour un lecteur curieux, un petit problème, qui ne faisait peut-être pas difficulté pour les contemporains (ce sont souvent les plus difficiles à résoudre aujourd'hui). S'ils ne sont pas parvenus à la solution, ils ont du moins établi que ce groupement n'était pas arbitraire, et ils ont, en tout cas, montré qu'il fallait résister à toute tentation de correction ; pourtant, le texte offrait là une belle occasion de faire montre à la fois de subtilité et d'érudition : bonne leçon de méthode prudente et vigilante.

Le texte de Rutebeuf est un texte difficile. Il est publié ici d'après le ms. 1635 du fonds français de la Bibliothèque Nationale avec les variantes des autres mss de la B. N., auxquelles ont été ajoutées celles du ms. de Bruxelles que

n'avaient connu ni Jubinal ni Kressner. Je rappelle toutefois que la *Disputaison du Croisé et du Décroisé* figurait dans le ms. de Turin L V 32, aujourd'hui brûlé, et qu'il existe de ce ms. une copie du XVIIIe siècle, exécutée pour Lacurne de Sainte-Palaye, dans le ms. de la B. N. Moreau 1727, f° 3[illegible]5 r°. Ce ms. est étroitement apparenté avec celui de Bruxelles, avec lequel il offre environ cinquante-quatre concordances (en particulier en ce qui concerne l'ordre des vers 153-168) contre vingt-deux concordances avec le ms. de Paris 1635. Une inspection même superficielle des variantes montre que les fautes Turin-Bruxelles sont nombreuses ; par contre, il n'y en a pas de caractéristiques pour le couple Turin-Paris. D'autant plus intéressante est donc la concordance Turin-Paris au vers 18 *sevent*, qui doit être la bonne leçon contre le *sorent* du ms. de Bruxelles, introduit dans le texte par les éditeurs. Ce présent de l'indicatif dans une relative qui est ainsi extraite de la concordance générale des temps et prend la valeur d'une simple épithète ne me paraît pas impossible. On notera aussi la forme *perde* (80) commune à Turin et à Paris. Les leçons particulières à Turin sont assez nombreuses (vingt-quatre) : ce sont presque toutes des fautes, parfois grossières. Toutefois Turin est le seul à avoir conservé le bon texte au vers 62 : *Qui demorront en la pignole. Laïsser quelqu'un dans la pignole* a été relevé par Godefroy dans un texte d'archives (qui est sans doute une lettre de rémission) de 1414. Je donne également la leçon des vv. 71-72, bien qu'elle ne soit pas sans difficulté grave : *Qui ainsi seme, pou i wangne Car len le devroit assumer*, et celle du vers 142, quoique inintelligible, car elle prouve que le texte de Paris, inintelligible lui aussi, n'est pas une fantaisie individuelle : *Ses pos nest pas a en aesmance*. Au vers 77 (locus desperatus), le texte de Turin est identique à celui de Bruxelles.

Voici maintenant quelques remarques que m'a suggérées la lecture des textes :

I, 14 : il y a là probablement une allusion moqueuse et satirique à la vie relâchée des moines dans les prieurés, soustraits par leur éloignement à la surveillance conventuelle, cf. *Bible au seigneur de Berzé*, 343-345. — 33 : pourquoi *espesches* est-il glosé au lexique par « cenelle » ? — 35 : *reprochier* ne signifie pas, je pense, « mettre en opposition », mais « citer en exemple », valeur assez fréquente, quoique non relevée par Godefroy. — 70 : *autre que teil*, c'est-à-dire « autre que doux, courtois et débonnaire », c'est-à-dire « rien moins que... » Cette expression rare et, somme toute, assez dure aurait peut-être mérité d'être relevée. Cf. Bédier, *Lai de l'Ombre*, SAT, note au vers 82.

II, 36 : *contrere* « mauvais vouloir, mauvaise action » est peu clair et semble faire faux sens. *Par contrere* est une expression qui signifie quelque chose comme « à rebours ». Rutebeuf veut dire que si les mauvais vont au ciel, c'est que vraiment l'ordre normal des choses est renversé. Cf. le même emploi dans *Galeran de Bretagne*, 7303, Chardri, *Josaphaz*, 2185, en pro-

vençal *per contrari* dans *Flamenca*, 905. — 80 : *fere de pié eschacé* (et encore VIII, 181) est traduit au glossaire par « allonger le pas ». Je crains qu'il n'y ait là une confusion qui aurait sa source dans une erreur de Godefroy (où l'on trouve *fere de pié eschace à quelqu'un*, avec ce seul renvoi à Rutebeuf, glosé par « le chasser devant soi »). Godefroy cite une expression *faire eschace* qu'il traduit par « s'enfuir » et dont il cite un seul exemple tiré des variantes de Jonckbloet à son édition d'*Aliscans* : *Paien, faites eschace, Dè mon tinel avez sentu la mace.* Mais il s'agit en réalité d'une exhortation cruellement ironique de Rainouart à l'adresse d'Agrapart, à qui il vient d'arracher la cuisse, et *eschace* a ici son sens ordinaire de « béquille, ou jambe de bois » (cf. édition Guessard ou éd. de Halle, 6079-6080). Le vers signifie donc : « Tu peux maintenant te faire faire une béquille (ou une jambe de bois) ». Si on pouvait avoir quelque doute sur le sens, il suffirait de se rapporter au vers 1310 du même poème, où Guillaume, après avoir tranché la cuisse d'Aérofle d'un coup d'épée, déclare à son adversaire : *Faites eschacé de frainne ou de seü, N'irés en lieu ne soit aperceü Ke vos avés Guillaume conseü.* Je n'ai pas besoin de dire que les deux passages sont liés et que l'un (sans doute le v. 6079) n'est que la reprise de l'autre. Dans ces conditions, quand immédiatement après cette erreur grossière Godefroy cite le texte de Rutebeuf que nous examinons et traduit *fere de pié eschace à quelqu'un* par « le chasser devant soi », traduction évidemment inspirée ou déduite du paragraphe précédent *faire eschace* « s'enfuir », des doutes sont permis. D'autre part, la glose « allonger le pas » sous-entend, si je ne me trompe, que l'on donne à *eschace* son sens moderne, sens non attesté, en tout cas mal attesté en ancien français. Elle suppose, en outre, que l'on juge le coureur juché sur des échasses plus rapide que celui qui ne se sert que de ses jambes, ce qui n'est pas prouvé. Dans ces conditions, je préférerais comprendre *faire de pié eschace* « briser les jambes », —si l'on veut, familièrement « casser les pattes » —comme à un gibier que l'on poursuit. Cette valeur me semble également mieux convenir à VIII, 181, où l'adverbe *tantost* s'explique sans doute plus naturellement si l'on donne à l'expression *fere de pié eschace* une valeur d'action instantanée (ponctuelle) plutôt qu'une valeur d'action durative : « La mort a vite fait de... » J'ajoute que c'est bien ainsi que semblent avoir compris les rédacteurs des mss de Turin et de Bruxelles, qui ont transmis le vers avec la variante (qui est peut-être la bonne leçon) *fere d'un pié eschace.* — 174 : *aqueure* est considéré au glossaire comme le subjonctif du verbe *acorre*, avec le sens de « attaquer ». Mais la syntaxe exige un indicatif. Le sens de « attaquer » pour *acorre* ne me paraît pas attesté. Et, dans ce cas, que signifie la particule *par* ? Je vois plutôt dans *aqueure* le présent de l'indicatif de *acorer*, avec le sens figuré fréquent de « détruire, faire périr ».

VI, 46 : *delireuze* est glosé par « furieuse », comme dans le Godefroy, ce qui risque de provoquer un léger faux sens, car cette traduction invite à rapprocher *delireus* de *delirer*. Or *deliros* n'est naturellement qu'une forme

de *deloiros*, *doloiros*, lequel n'est lui-même qu'un doublet morphologique de *doloros* et a le même sens que lui « douloureux, cruel ». A. Thomas (*Mélanges*, 2e éd., p. 225, note 1) a depuis longtemps signalé le lapsus de Godefroy et proposé comme étymologie **doloriosus*. Dans notre cas, il faut bien voir l'identité de notre épithète avec le *dolereus* introduit (pourquoi ?) dans le texte V, 146, où le ms. de Paris, pourtant suivi comme base, a conformément à sa pratique *delireus*.

VIII, 39 : un croisé fait la leçon à un chevalier récalcitrant que ne séduit guère l'expédition d'outre-mer. Il voudrait que l'autre prît la croix *par sa maitrize Se ses sans se puet tant estendre. Par sa maitrize* est traduit « par la force de sa raison » (ce qui peut servir également de glose, à la rigueur, au vers 40 : *Se ses sans...*). Mais cette glose est elle-même obscure : la force de la raison de qui ? Ne peut-on comprendre *par sa maitrize* « en le suivant comme maître, en se rendant à ses raisons, à son exemple » ? et dans ce cas, le *sans* du vers 40 est vraisemblablement le *sans* de celui qui prêche. Celui-ci se demande s'il sera assez habile pour persuader à son adversaire de le prendre comme modèle, c'est-à-dire de faire comme lui. — 122 : *deslas* est glosé par « se détacher, se désintéresser ». Mais avons-nous d'abord vraiment affaire à une forme réfléchie du verbe ? Le Tobler-Lommatzsch, qui a relevé le passage, le range parmi les emplois intransitifs de *deslacier* et semble comprendre « permettez que je me dégage de la chaîne [de raisonnement] dans laquelle vous voulez me prendre ». Cette interprétation est peut-être meilleure. — 153-158 : l'ordre de Bruxelles et Turin qui intervertissent les vers 153-160 et 161-168 (par rapport à l'édition) me paraît meilleur. Le *deçai* du vers 169 est très vraisemblablement un rappel du *deça* du vers 159. — 180 : *a un pris* « en une même prise » ; mais je ne connais pas de substantif verbal de cette forme pour *prendre*. L'unique exemple de Godefroy est fort sujet à caution. « Pour le même prix », c'est-à-dire « indifféremment » va très bien. La rime du même au même 177/184 est très acceptable.

XI, 100 : *reprises* glosé par « leçons » me paraît douteux, mais je n'ai rien de mieux à proposer. De même quelle est la valeur exacte de l'expression *laissier aller trois semaines por un mois* (XI, 184) qui se retrouve employée, dans un contexte analogue, par le même Rutebeuf, *Voie de Paradis*, 430 ?

F. Lecoy.

Albert Baguette, **Le Paweilhar Giffou**, édition critique ; Liége, 1946 ; in-8, lxviii-124 pages [Documents et Mémoires sur le pays de Liége, Fascicule I].

Ce recueil de jurisprudence se présente fort agréablement. M. B. y a apporté tous ses soins. Comme s'il s'agissait d'une œuvre littéraire, il a collationné tous les manuscrits connus, en a fait un classement judicieux, s'inspirant des méthodes les plus récentes et les plus éprouvées. Après le

texte même, il a imprimé un copieux apparat critique et l'ouvrage se termine par un glossaire et un index des noms propres. Depuis l'impression, M. Jean Haust a élucidé le terme *Paweilhar* dont l'origine restait assez obscure. Il s'agit manifestement d'un registre où étaient consignées des décisions judiciaires. Selon J. Haust, dans l'*Annuaire d'Histoire liégeoise*, III, 525, *paweilhar* est formé à l'aide du suffixe *-aire*, qu'on retrouve dans *cartulaire*, *évangéliaire*, *médicinaire*..., et on peut le rattacher à papyria ou plutôt à papilia, cf. *REW*³, 6217.

Ce précieux document qui remonte à la fin du XIIIe siècle ou au début du XIVe a un double intérêt de fond et de forme. La plupart des paragraphes traitent de questions litigieuses se rapportant aux propriétés, aux mutations de biens, aux successions, au retrait lignager. Parfois même des sujets divers y sont abordés : ainsi les conditions sont précisées auxquelles l'évêque de Liége peut battre monnaie, § 1 et 269 ; ailleurs sont énumérés les engins de pêche prohibés et les poissons qui doivent être rejetés dans l'eau, s'ils ne valent pas plus d'un tournois, § 4.

Pour l'appareil judiciaire, d'utiles comparaisons peuvent être faites entre ce qui ce passait à Liége et à Lille vers la même époque. Pour Lille, nous avons un coutumier, également de la fin du XIIIe siècle, le *Livre Roisin*, p. p. R. Monier en 1932, et du même éditeur, *Les lois, enquêtes et jugements des Pairs du Castel de Lille*, publié en 1937. Dans les deux cités, la loi du talion est appliquée ; *Livre Roisin*, p. 102 : *il le doivent jugier a tel membre pierdre que li navrés ara pierdut, se fait ne l'a sour sen corps deffendant*, et *Paweilhar*, § 6 : *et s'ilhe est tenus, ilhe doit piedre teile menbre, com il aroit aultruy tollut*. Pour les citations en justice, on pouvait faire valoir certaines excuses ; *Lois de Lille*, p. 110 : *quand uns homs plede en le court d'un seigneur, il a deux jours de sonne de mal de lit, de mal de chemin, de prison souffissamment, de mal de langheur, qui dure ung an...*, et *Paweilhar*, § 148 : *ilhe ne sunt que trois songnez loyauls, desqueis uns homs se puet escuseir, li une est maladie, li aultre est de prison et li tirche est de grandez eawez*. Les analogies sont encore plus frappantes en matière de procédure. Quand la juridiction scabinale ou toute autre se déclarait incompétente, on s'adressait à une cour de justice supérieure. La Salle de Lille, composée d'hommes de fief, jouait le rôle de chef de sens par rapport aux juridictions inférieures ; voir R. Monier, *Le recours au chef de sens dans les villes flamandes au moyen âge* (*Revue du Nord*, 1927, p. 5-19). De même à Liége, les échevins de Huy viennent demander conseil à ceux de Liége, § 11 ; ceux de Stockheim également, § 56 ; au § 105, il est question d'*une basse court qui prend chief a Liege*.

Étudiant la langue du *Paweilhar*, M. B. en souligne le caractère hybride et établit qu'elle est un mélange de formes franciennes, wallonnes et picardes. Il rejoint par là la conclusion d'une étude de L. Remacle sur *La langue écrite à Stavelot vers 1400* (*Mélanges J. Haust*, p. 323). Comment a pu se former cette langue bigarrée ? Dès la fin du XIIIe siècle le rédacteur du *Livre Roisin*,

p. 35, signale l'existence à Lille du picard : *et s'il fust aucuns qui devant eschevins plaidast et ne seuist riens dou langage pikart, sy doit il y estre rechus a son sierment faire par le langage que il mius scet*... Mais les documents de cette époque ne reproduisent pas intégralement le dialecte tel qu'il était parlé. Les clercs employés dans les chancelleries et les greffiers des cours de justice rédigeaient les contrats ou copiaient les jugements dans un langage composite où alternaient les formes picardes et franciennes ; voir C. Theodor Gossen, *Die Pikardie als Sprachlandschaft des Mittelalters*, p. 19-24. Or ce que nous appelons picard s'est trouvé en contact au nord et au nord-ouest avec le flamand, à l'est avec le wallon. Dans les Flandres et spécialement dans la région d'Ypres, Gand et Bruges, il a gardé la plupart de ses traits distinctifs, mais s'est chargé de vocables flamands à peine francisés ; voir les documents publiés par H. Nowé dans *Les Baillis comtaux de Flandre*, p. 414-580. Par contre, dans le domaine wallon, si le vocabulaire s'est enrichi de quelques termes autochtones, les picardismes ont été supplantés, en grande partie, par des wallonismes, qu'il s'agisse de phonétique ou de morphologie. M. B. a relevé soigneusement les particularités spécifiquement wallonnes du *Paweilhar*. Toutefois faisons-lui remarquer que le mot *effant*, usité au moyen âge, est encore vivant dans le Nord de la France. D'autre part, nous ne pouvons le suivre, quand, parlant d'un *i* parasite fréquent dans la région wallonne, il cite l'adjectif *boin*. En réalité bonum atone avait donné *bon*, mais tonique, *boen*, *boin* ; le francien avait admis *bon*, mais *boen*, *boin* se maintinrent dans le picard et le wallon.

Le texte du *Paweilhar* présente de sérieuses difficultés. D'où la nécessité d'un bon glossaire. M. B. s'en est honorablement acquitté. Nous nous bornerons à lui soumettre quelques additions et rectifications. — P. 2/23 : *item delle truile alle croche qui en pesche et en prent aultre pessons que mosteilhe ou chabos ou volaiges*... ; *volaiges* est expliqué par « menu fretin », mais M. B. ajoute : « quel est ce poisson volant ? » La réponse nous est donnée par Du Cange, VII, 213a, *s. v.* Rondela : « hirundo, piscis, quem nostri *arondele*, maris Adriatici accolae *Rondela* vel *Rondola*, Hispani *Volador*, Gallorum nonnulli *Volant*, quod avis instar ad lapidis jactum extra aquam volet, nuncupant ». — P. 2/38, *ilhe doit estre bannis fours delle justiche une an, se justiche le voit, ou le cognoist, ou soit pris a centime*... ; *justiche* dans le premier cas veut dire « ressort judiciaire », dans le second « fonctionnaire judiciaire, bailli, prévôt ou sergent » ; cf. *Livre Roisin*, p. 21 : *li baillius, li prevos, ne nulle des justiches de ceste ville ne puent chierquier ne esquerre le maison de nul bourgeois* ; enfin dans un autre passage, p. 42/32, *justiche* est la « cour de justice » : *par devant le justiche le saingnour de Cleiremont*. Quant à *centime*, c'est, non pas une « certaine juridiction municipale », mais une sorte de « sergent de police », cf. p. 20/26 ; il est presque superflu d'ajouter que *a* signifie « par ». — P. 3/21 : *de rayt de femmes* : *rayt* est traduit par « rapt » et rattaché à *ractu pour raptu ; en fait, *rayt* signifie « viol », voir *Livre Roisin*, p. 111 :

quiconques fait rat, si comme de femme efforchier ; pour la graphie *rayt*, c'est un exemple de l'alternance de *a* et de *ai*, qu'on trouve également dans le picard ; voir *Auassin*, éd. Mario Roques, p. XVII ; on a de même *pais* pour *pas*, p. 43/2, *oaiz* pour *oaz*, p. 47/25, *bain* pour *ban*, p. 47/25. — P. 15/1 : *demandarent par conseilhe auz esquevins de Liege que li III ploigez avoient forfait*... ; *forfaire* qui n'est pas au glossaire, c'est « accomplir un acte qui fait encourir une peine ou perdre un droit » ; dans notre passage, il s'agit d'une peine ; dans le *Livre Roisin*, p. 15, c'est perdre un privilège : *se hom bourgois de cheste ville fourfait se bourgesie, par quoi on l'escassece et hoste de le bourgesie*... — P. 16/21 : *sens testament affaire*... ; l'expression est à expliquer : nous avons ici un tour usuel dans le picard ; il comprend une préposition + un régime verbal + *a* + le verbe ; il faut entendre « sans faire de testament » ; la préposition s'est agglutinée au verbe en redoublant la consonne initiale ; cf. p. 45/25 *se uns molins est apparchons a ydois* « si un moulin est partagé entre eux deux ». — P. 17/35 : *nus hons en sa plaine sanneit alant le voye, ne puet faire testament*... ; *aler le voye*, c'est « être bien portant, alerte », voir *Romania*, LXVII, 191. — P. 39/17 : *ly dicte Agnès soy departit dedit Goffin par l'official, partant que Goffin cognut qu'ilhe l'avoit forguit*... ; M. B. est embarrassé par la forme *forguit* : « dans le ms. B, dit-il, une note explique : hoc verbo notari videtur requisitio sodomitica. Chef d'inculpation peu commun, à vrai dire. La lecture du mot est sûre. On pourrait cependant supposer une erreur pour *foroyt* de **foravoir* « posséder indûment » et comprendre qu'il s'agit d'un mariage consanguin ». L'explication est plus simple : l'alternance de *ui* et de *u* est courante dans le picard et dans le wallon, cf. p. 42/7 : *quant frus de terre sunt destrus entirement* ; *forguit* est pour *forgut*, p. p. de *forgesir* « tromper par adultère » ; voir Godefroy, IV, 78ᵃ. De là était dérivé *fourgut* « adultère » ; cf. *Archives Nord*, B 1150, fol. 8 : *Le III darrain nommet furent justichiet a Maubuege, le samedi nuit de closes Pasques et mis sour roels, pour ce que li fais avoit esteit fait sour fourgut* (1399). — P. 42/4 : *ly aultre enffans devoient avoir l'heritaige que leur maire gangiv par le vertut de testament leur gran seignour*... ; *gangiv* est une autre forme de *wangnive*, cf. p. 32/15 : *mais se uns autres hons le wangnive, ilhe emporteroit le moitie des emblaveurs pour sa charuwe*... Nous avons énuméré et expliqué des doublets de ce genre dans l'*n mouillé en ancien picard* (*Mélanges Jean Haust*, p. 127-138). M. L. Remacle, dans le *Bulletin de Toponymie et de Dialectologie*, XIV, 376, a allégué que plusieurs graphies et, parmi elles *ng* et *gn*, ne servaient qu'à traduire l'*n* mouillé, sans qu'il y ait différence de prononciation. « Comment savoir, dit-il, si *ng* se prononçait ñ ou non ? » Voici notre réponse : comme on a gardé dans le français des mots comme *linge*, *étrange*, *donjon*, il faut admettre qu'à l'inverse des autres graphies qui exprimaient l'*n* mouillé, le groupe *ng* était réservé au yod consonantisé. Nous en avons la preuve dans plusieurs formes du *Paweilhar* ; p. 40/8 : *par trois dymengnes et par trois quinsenne*, et p. 41/22 : *par trois dymenges et par*

*trois XV*ne. Nous avons ici un doublet caractérisé, analogue à ceux que nous avons étudiés. Or la forme *dymenge* ne peut se prononcer qu'avec un ẓ, car dans le picard et dans le wallon ẓ alterne avec ʒ, d'où *huge* pour *huche* et *dimenge* pour *dimenche*. De même on a, p. 78/18 : *ensi k'en leur renge se contient plus a plain...* ; *renge* « plainte en justice » est un doublet de *regne*, cf. *Livre Roisin*, p. 33 : *li demandans... doit dire en ses regnes* et *regne* alterne avec *rene* ou *raine*. — P. 46/22 : *ilhe oit unc burseal* [« bosse »] *qu'ilhe covienwe fendre par necessitet pour avoir werison...* ; M. B. enregistre *werison* « héritage, succession », sens qui convient p. 6/14 et p. 15/14 ; ici, il s'agit de « guérison » ; voir *REW*3, 9504 ; voici, croyons-nous, l'évolution des sens : 1° défense, protection, salut, guérison ; 2° biens et, en particulier, récolte sur pied ; voir *Lois de Lille*, p. 85 : *item que nulz ne garbeche* [« mettre en gerbes »] *ne emporteche autrui warison, sour LX s...* ; 3e succession. — P. 47/35, *et dest encors a dit Hanekin qu'ilhe li proveroit et prist un wans en sa main et se li offrit le wage. Questions fut se chu astoit champs ou non...* ; M. B. traduit *champs* par « champ clos ? » Le point d'interrogation est superflu. Le gant servait à exprimer un geste de défi, voir *Chanson de Roland*, v. 3845 et 3851. Les échevins décident ici qu'il n'y a pas lieu à duel, parce que la partie n'a pas dit à son adversaire qu'elle le lui prouverait *de son corps et de ses armes*. On voit par là l'importance des formules dans les actions en justice. — P. 49/15 : *dont devoit lidis foymens* [« exécuteur testamentaire »] *faire par wangnier les vingnes et devoit emporteir le moitié des frus par wangnage...* ; nous proposons *parwangnier* « travailler complétement ». — P. 58/37 : *ly eschevin vint a Liege a saivir et comptat, en tel maniere que dit est, les raisons...* ; M. B. traduit *saivir* par « prendre rencharge » et ajoute que *saivir* est dérivé de *saige* « sage » ; la traduction est exacte, puisqu'il s'agit de s'adresser à une cour supérieure, mais le mot est à rattacher au verbe *sivir*, p. 63/3, autre forme de *suivir* « poursuivre en justice », voir Godefroy, VII, 433b. — P. 66/36 : *il fut enseigniet a l'ocquison de Gilon Becheron et de Wery le suoir...* ; M. B. explique *suoir* par « roux » et en rapproche l'ancien fr. *saur* ; en fait *suoir* est pour *suor* « cordonnier », voir Godefroy, VII, 591c ; l'alternance de *oi* et de *o* (*ou*) est usuelle, cf. p. 27/34 : *partant que eawe donne et eawe toite*, où *toite* = *tout* « enlève ». — P. 72-88 : *qui se plendit d'une aultre varlet qui l'avoit ferut d'une spie...* ; M. B. remarque, à propos de *spie*, que *speye* « épée » serait féminin ; « il faudrait lire *spire* « épieu », à moins qu'on n'ait copié *unc* pour *une* ». Il s'agit, en effet « d'un épieu », mais il suffit de lire *spié*, variante de *espiet*, voir *REW*3, 8163. — P. 73/37 : *li dis Willalme disoit al encontre qu'il en estoit bin advestis par les alliens...* ; *alliens* qui n'est pas expliqué est une autre forme de *allœns* « juges des alleux », voir *Romania*, LXVIII, 192.

Noël Dupire.

K. Strecker, **Introduction à l'étude du latin médiéval**, traduite de l'allemand par P. Van de Woestijne ; 2e éd. revue et augmentée ; Paris, E. Droz, 1946 ; in-8, 74 pages [*Société de publications romanes et françaises*, XXVI].

L'*Einführung in das Mittellatein* de K. Strecker, avait été traduite en 1933, sur la seconde édition, par M. P. Van de Woestijne ; cette traduction, d'ailleurs épuisée depuis longtemps, n'était plus à jour ; K. Strecker lui-même avait, en effet, donné de son livre, en 1939, une troisième édition signalée comme revue. Par suite de la guerre, cette édition était devenue introuvable : c'est une des raisons qui feront bien accueillir la deuxième édition de la traduction française, laquelle remet à la portée du public et non pas seulement du public français l'ouvrage du célèbre philologue allemand : de plus, M. V. de W. a continué la bibliographie jusqu'en 1946.

Comme guide bibliographique, ce livre, quoi qu'on en ait pu dire, est très précieux : à coup sur, Strecker avait fait preuve d'une certaine étroitesse en citant surtout des textes et des travaux allemands. Mais, en ce qui concerne les travaux, le traducteur, dans des notes nombreuses, comble d'anciennes lacunes en même temps qu'il recense les nouveautés. On comprend les scrupules qui l'ont poussé à ne pas introduire ses additions dans le texte ; il résulte cependant de ce procédé des inconvénients certains. Il y aurait eu intérêt, à préciser certaines indications bibliographiques (lieu d'édition, collections, etc. ; ainsi p. 11, n. 4 ; p. 12, n. 8, 10, 11, 12, ainsi de suite). Une table des noms d'auteurs modernes aurait permis de retrouver rapidement des titres et des références précises. Il faudrait sans doute aujourd'hui, modifier le texte en tenant compte des travaux cités dans les notes : ce qui concerne la formation du latin médiéval, ses caractères généraux et sa définition même n'est pas d'une parfaite netteté. Strecker cite le mot de L. Traube « *Es gibt kein mittelalterliches Latein* », semble le prendre à son compte, et, malgré cela, fait un usage constant de l'expression. Il y aurait à revenir sur les notions de bas latin, latin populaire, latin d'Église, à exposer au moins, dans leurs grandes lignes, les controverses modernes sur ce sujet.

Le ch. III, *Formation et sens des mots*, offre une liste de termes d'origine et d'âge très divers, accompagnés d'une pure et simple traduction ; un commentaire s'imposerait. Le ch. XI, *Tradition de la littérature latine classique*, n'est plus à jour : il aurait d'ailleurs fallu citer Courcelle, *Les lettres grecques en Occident, de Macrobe à Cassiodore* (Paris, 1943 ; *Bibl. des Écoles franç. d'Athènes et de Rome*, 159). L'utilité du chapitre suivant, *Paléographie*, n'est pas évidente. Par contre, le latin scolastique nous paraît bien négligé en comparaison de celui des VIIIe-XIIe s. : son importance est pourtant indiscutable.

En bref, le livre a vieilli : non remplacé, il est encore indispensable, on

s'aperçoit chaque jour du profit que l'on trouve à l'avoir sous la main : cette réédition est infiniment utile, mais elle a surtout une utilité pratique. Au point de vue scientifique, on ne peut s'empêcher de penser, qu'après avoir refait la bibliographie, M. V. de W. devrait bien refaire le texte.

J. MONFRIN.

PAUL LEBEL, **Les noms de personnes en France** ; Paris, Presses universitaires de France, 1946 ; in-8, 134 pages [collection « *Que sais-je ?* », 235].

L'anthroponymie n'est pas une discipline nouvelle : des historiens, Giry, Longnon ; des linguistes, Grammont, Gilliéron dans ses conférences de l'École des Hautes Études, ont abordé l'étude méthodique des noms de personnes. Toutefois, cette science auxiliaire de l'histoire et de la linguistique n'a jamais été cultivée avec autant de zèle que depuis quelques années. Le petit livre de M. Dauzat, *Les noms de personne* (1re éd. 1925), repris en sous-œuvre par l'auteur est devenu un gros *Traité d'anthroponymie française* (1945). On comprend que M. Lebel, dont les études d'onomastique sont connues, ait jugé le moment venu d'écrire un ouvrage d'initiation et de mise au point. « Ce petit livre, dit-il dans la préface, dont nous avons essayé de faire à la fois un recueil de notions générales et un guide pour les travaux futurs ne contient qu'une esquisse provisoire : le double but que nous avons visé était en effet de faire œuvre de vulgarisation et d'apporter aux spécialistes une méthode rationnelle (p. 5). »

Il n'est pas certain que l'ouvrage de M. L. réponde parfaitement à ce que promettent ces quelques lignes : nous craignons qu'aucune catégorie de lecteurs ne soit pleinement satisfaite : trop technique [1], diront les uns, trop rapide, diront les autres. La documentation de M. L., riche, précise, souvent neuve, réunie et classée avec une méthode simple et sûre méritait mieux que ces quelques 130 pages de petit format, où elle se trouve manifestement à l'étroit. Nous n'insisterons pas sur l'absence d'un index qu'il a fallu supprimer, pour faire court, qui aurait été cependant utile pour qu'on pût se retrouver dans une masse d'exemples dûment accompagnés de références. D'autre part, on peut se demander aussi si les limites entre lesquelles s'enferme ce livre d'initiation ne sont pas un peu étroites : compte non tenu d'une introduction, l'ouvrage est divisé en six chapitres : *Noms gaulois*, *noms gallo-latins*, *noms gallo-germaniques*, *noms français* [il faudrait ajouter : *au moyen âge*], *noms divers*, *enseignements de l'anthroponymie*. On relèvera que l'époque moderne est à peu près totalement négligée : assurément la plupart des noms

1. Un lecteur non informé comprendra-t-il ceci : « En Franche-Comté, z ne se prononce pas : *Carrez* = *Carré*, *Vuillermoz* = *Vuillerme*, *Mermoz* = *Merme* (p. 82) » : ne fallait-il pas expliquer la valeur du *o* qui précède le *z*.

que portent aujourd'hui les familles françaises remontent au moyen âge : les problèmes d'origine ne se posent plus guère après la fin du XVe siècle. Mais il y aurait lieu d'étudier la diffusion de ces noms, leur répartition géographique actuelle, les migrations de population que révèle l'onomastique. Certaines régions, certains dialectes n'ont-ils pas une prédilection pour un type de formation, parmi ceux que distingue l'auteur ? Plus généralement, y a-t-il actuellement en France une prédominance nette, parmi les noms de famille, des noms d'origine géographique, des noms tirés de métiers, d'anciens sobriquets ? Tout cela servirait à la connaissance de la population française, à son histoire profonde. M. L. semble se désintéresser des prénoms à partir du moment où les membres d'une même famille portent un nom héréditaire. L'histoire des prénoms, du XVIe au XXe siècle, est pourtant pleine d'intérêt : il y a des traditions solides, des modes passagères : il faudrait les étudier, en fonction des âges, des conditions sociales et des régions. Et je ne parle pas de ces altérations que subissent, dans les familles, les prénoms des enfants : c'est affaire de psychologie individuelle : mais c'est aussi de l'anthroponymie.

L'auteur ne pouvait pas tout dire : mais on aurait souhaité un inventaire des questions que soulève l'étude des noms de personnes, en dehors des problèmes d'origine qui risquent de paraître les seuls importants.

Le chapitre *Enseignements de l'anthroponymie* lui-même ne suffit pas à dissiper cette impression ; *renseignements d'ordre chronologique, d'ordre phonétique* : il était nécessaire de rappeler ces apports de l'anthroponymie ; de même pour les renseignements d'ordre lexicologique fournis par certains noms de personnes français, exemples datés, localisés, souvent très anciens, de noms communs qui sont attestés seulement plus tard par la tradition littéraire. Mais dire que des noms désobligeants « fournissent une preuve indéniable de la cupidité des féodaux des XIIe et XIIIe siècles » (p. 125) est un peu court comme conclusion d'un paragraphe intitulé *renseignement d'ordre sociologique.*

Il ne faut pas voir dans ce petit livre une histoire des noms de personnes en France. M. Lebel dégage bien, à l'aide d'exemples judicieux et bien classés, deux moments importants de cette histoire : la substitution, au XIe siècle, des surnoms romans aux surnoms germaniques, et la fixation de ces surnoms vidés de leur sens, comme noms de familles. Mais les surnoms germaniques paraissent être employés jusqu'au XIe siècle, alors que, apparemment, on ne parle plus le germanique en France depuis bien des années : ces mots étaient-ils encore compris ? Auraient-ils déjà commencé à être spécialisés comme anthroponymes, sinon liés à une certaine lignée ? Le nom germanique est-il, à cette époque, une mode, explicable par des raisons d'histoire sociale ? Autant de questions qui restent sans réponse.

Mais M. L. a le mérite de présenter une méthode pour l'étude de l'origine des noms de personnes en France. Il constate que les surnoms donnés

aux hommes peuvent être répartis en catégories bien définies : noms qui rappellent un aspect, une origine topographique, un métier. A l'intérieur de ces catégories, il s'efforce de grouper les noms suivant leur formation, et utilise pour expliquer celle-ci ceux qui, parfois, sont accompagnés dans les textes d'un bref commentaire ou d'une traduction.

Il faut se méfier des traductions, qui peuvent être une transposition toute formelle, parfois sans rapport avec le sens ou la formation réelle du nom. A l'aide de ces noms-guides [1] on précise l'origine de tous ceux qui ont une formation analogue ; il y a aussi intérêt à étudier des groupes homogènes de noms, portés à une même époque par des personnages de même rang social : « la fonction, la profession peuvent expliquer bien des choses » (p. 18-19).

M. Lebel en a expliqué beaucoup ; il est fâcheux que le manque de place l'ait réduit à négliger certains aspects du sujet.

J. MONFRIN.

R. MENÉNDEZ PIDAL, **Cantar de mio Cid**. *Texto, Gramática y Vocabulario* ; Espasa-Calpe, Madrid, 1944-45-46 ; 3 vol. in-8, XIV-1232 pages.

Cette reproduction photographique de la première édition comporte, de la page 1165 à la page 1224, des additions et corrections dont voici les principaux points.

a) Détermination plus exacte de la date du *Cantar* se fondant sur des considérations juridiques, linguistiques (nombreuses apocopes du pronom personnel, impossibilité de commencer une phrase par les auxiliaires *aver* et *ser*, phénomènes rares de phonétique syntactique, *esse* et *aquel* employés comme article, patronymiques en *-oz*, diphtongue *uó*), historiques (les détails rapportés font supposer une date de composition proche de la mort du Cid), et sur les appellations de *Alfonso* et de *Mio Cid*..., l'auteur propose les dates de 1140-1150.

b) L'auteur soutient l'irrégularité originelle des vers du *cantar* et s'élève contre les tentatives d'unification hepta-octosyllabiques qui ne tiennent pas compte des vers retrouvés dans les Chroniques.

c) Il expose les règles qui président aux changements d'assonance (passage du discours direct au discours indirect principalement).

d) Le *-e* tenu pour *paragogique* par Nebrija à la fin du XVe siècle, est plutôt étymologique à l'époque du *Cid*. Au Xe siècle, les formes avec *-e* étaient courantes, et l'auteur du XIIe siècle employait ces formes archaïsantes, car

1. Il est permis de ne pas aimer les composés de ce type, et des phrases telles que « ...dégager les éléments de base pour son classement dans les catégories-types, conformément aux indications fournies par les noms-guides » (p. 18).

au XIe siècle, la chute de *-e* était devenue générale. Le *-e* n'est paragogique que dans quelques mots (*mase, sone*) par « ultracorrection ». Dans le domaine verbal, sur le modèle de *matóde* (< *matod* < matauit), on avait, avec un *v* pour éviter l'hiatus, *entróve* (< *entro-e* < intrauit).

c) Alors que dans toute l'Espagne il y avait hésitation entre les diphtongues *uo, ua, ue*, issues de ŏ, l'absence de formes en *ue* dans le *Cid* doit provenir d'un archaïsme dialectal de Medinaceli. Entre le latinisme *o* et les formes vulgaires *ue, ua*, la diphtongue *uo* aurait fait figure de forme savante.

f) *nueve* (< nūbe) s'explique, selon M. Pidal, par une ultra-correction, de même que *frocho* (*frucho, fruito*) puis *fruecho*.

g) Suivent plusieurs remarques de détail sur l'hésitation entre *it* et *ch*, entre *ll* et *j*, le *s*, *z* et *ç* final, l'apocope du pronom personnel, les formes des possessifs, l'apocope verbale, l'emploi de la particule *don*, l'emploi de *et* devant un substantif en apposition, l'emploi de *de*, de *por*, etc...

h) Pour le vocabulaire, M. Pidal revient sur sa correction *A[lexan]dria*, et garde *Andria* (*cendal d'Andre*, dans les poèmes français postérieurs) ; il explique *Minaya* par *mi anaya* « mon frère » (*anai* en ibéro-basque) ; *mi, mio* devant un nom de personne est honorifique ; d'autres mots ont leur explication précisée.

En somme, plusieurs apports intéressants à cette édition essentielle. Il est regrettable que l'auteur n'ait apporté aucune correction aux étymologies qu'il avait données il y a quarante ans. Les explications phonétiques de mots comme *mingua/mengua, cuida/cueda* sont insuffisantes ; l'explication de *tengo* sur *frango, tango* d'emploi restreint ne satisfait pas ; *fac're* (< facere), n'a pu donner *faire* (> *fer*), etc... — Cette partie est la seule qui nécessiterait une nouvelle mise au point.

B. Pottier.

Études romanes dédiées à Mario Roques par ses amis, collègues et élèves de France ; Paris, E. Droz, 1946 ; in-8, 235 pages avec portrait [Société de publications romanes et françaises, XXV].

Très simplement, sans discours liminaire, sans allusion aux circonstances de la publication, dix-huit philologues, Français de naissance ou d'habitude, ont voulu, par fidèle affection, me présenter chacun une note originale en rapport avec quelqu'une des trop nombreuses matières auxquelles je me suis attaché. Ils n'ont pas dit que ma soixante-dixième année, accomplie au milieu de 1945, avait été l'occasion de ce généreux présent, mais je ne songe pas à le dissimuler. Ils n'ont pas dit non plus que, dans la France à peine libérée, il leur a plu de rappeler que l'équipe romaniste était toujours au travail, et cela était utile et juste.

Que cette bonne troupe ait voulu se ranger autour de mon nom, c'est pour moi un honneur et, je me permets de le croire, une récompense ; c'est

surtout une très grande joie d'amitié. Tous ceux qui, de manière ou d'autre, ont contribué à me la donner voudront bien accepter que je leur en dise ici ma gratitude. Mais le directeur de la *Romania* ne saurait considérer ce recueil d'*Études romanes* comme son bien propre : en voici donc pour tous les romanistes la description et l'analyse. Les notes d'histoire littéraire sont placées en tête, dans leur succession chronologique ; puis viennent les notes relatives à la langue, latine, française ou roumaine.

P. 1-14. Albert Pauphilet, *La date du* Roland. Il était naturel que le recueil s'ouvrît par une étude sur le *Roland*, non seulement à cause de la valeur et de l'antiquité du texte, mais aussi parce que, depuis la fière entreprise de Joseph Bédier, — à qui ma pensée reconnaissante va aujourd'hui plus que jamais, — le *Roland* est l'objet de multiples recherches et observations, ou interprétations larges ou menues ; *et ego...* Le dessein de M. Pauphilet est d'une part de montrer que les essais de datation du *Roland* sont faussés par une distinction à la fois insuffisante et arbitraire entre la légende et le poème ou bien, et c'est le cas de l'essai récent de M. Mireaux, par la recherche d'allusions si détournées qu'elles auraient dû rester parfaitement incompréhensibles aux auditeurs du XIe siècle ; d'autre part de proposer à son tour des points de repère possibles. Il remarque ingénieusement que, si le thème du *Roland* est bien « la reconquête de l'Espagne et la victoire finale du christianisme sur l'Islam », il faut à la fois que cette conquête soit à l'ordre du jour, et cela exclut une date postérieure à la première croisade qui avait tourné toutes les préoccupations du côté des musulmans d'Orient, et que la conquête de l'Espagne soit assez peu avancée pour qu'elle reste une œuvre digne du grand empereur et de ses héros : cela s'entend bien de l'Espagne musulmane encore puissante du milieu du XIe siècle. M. P. précise utilement sa pensée sur ce point : si l'auteur « a attribué à Charlemagne la prise de Saragosse, c'est que de son temps Saragosse défiait toujours les assauts des chrétiens ». Je ne sais si je serais aussi affirmatif : il est toujours possible qu'un auteur veuille présenter un état de choses plus ancien que celui qu'il a sous les yeux, pour faire revivre, en vue d'autres fins, les dispositions d'esprit qui ont précisément permis de modifier effectivement l'état de choses qu'il décrit. Mais M. P. observe aussi que l'auteur du *Roland* n'a pas de la géographie espagnole les notions que les expéditions chrétiennes en Espagne de la seconde moitié du XIe siècle auraient dû lui donner : « il ne connaît pas Barbastro, qui fut le but de la campagne de 1064 et donna lieu ensuite à des combats acharnés », mais il connaît Balaguer, qu'il présente comme conquise, au moins provisoirement, par Roland, ce qui revient à dire qu'elle était, comme Saragosse, une place convoitée : c'est en effet la situation dans la seconde moitié du siècle jusqu'à la prise définitive de la ville en 1106. Ces constatations amènent M. P. à conclure « que le poème *Roland* fut composé dans la première moitié du XIe siècle, avant 1064, sous une forme très voisine de celle d'Oxford ». Chemin faisant, M. P. a indiqué l'impor-

tance qu'il attachait aux mentions dans des actes des noms de Roland et d'Olivier dès la seconde moitié du XIe siècle ; il est tel de ces actes dont la valeur pourra être contestée et nous aurons sans doute à revenir ici même sur ce point, mais pour partie de ces mentions, il y a toujours lieu de tenir compte de cette fine remarque de M. P., déjà exprimée par lui dans la *Romania*, LIX (1933), p. 178, que la mention d'Olivier a un tout autre sens que celle de Roland : car elle prouve l'existence d'un poème où ce personnage, tout d'invention, ne pouvait jouer que le rôle de compagnon, double et contraire, de Roland qu'il a précisément dans notre *Chanson*.

P. 15-22. E. HOEPFFNER, *Un ami de Bertran de Born : « Mon Isembart. »* On ignore qui est le personnage désigné sous ce nom ou surnom. Un examen aussi précis qu'ingénieux des chansons de Bertran (27 et 32) adressées à Mon Isembart amène M. H. à voir dans ce personnage le trouvère Conon de Béthune. On avait déjà remarqué des rapports de forme entre des chansons de Bertran et de Conon, ce dernier étant l'imitateur ; M. H. montre que ces rapports sont plus nombreux et plus précis encore qu'on ne l'a dit, et notamment dans les deux chansons de Bertran adressées à Mon Isembart. Cela ne veut pas dire que les deux poètes se soient rencontrés, mais qu'il y a eu entre eux relation littéraire et échange de chansons.

P. 23-38. Félix LECOY, *Note sur le troubadour Raimbaut de Vaqueyras.* Il y a deux parties dans cette note. La première est un essai de classement des onze chansons de Raimbaut que M. L., laissant de côté la chanson 5 de caractère très particulier, répartit en deux groupes, l'un (cycle du « conseil ») faisant allusion au « conseil » en matière d'amour que le poète a demandé à sa dame, l'autre (cycle de la « renonciation ») inspiré de la volonté de renoncer à l'amour pour le métier des armes, le second cycle étant manifestement antérieur au premier. La seconde partie de la note de M. L. est un examen critique du sirventes n° 11 *Del rei d'Aragon consir* attribué à Raimbaut : une étude serrée des circonstances historiques auxquelles le sirventes paraît se rapporter amène M. L. à conclure qu'il n'est pas l'œuvre de Raimbaut de Vaqueyras et pourrait être attribué de préférence, avec certains manuscrits, mais sans certitude, à Raimon de Miraval.

P. 39-55. Jean FRAPPIER, *Les discours dans la Chronique de Villehardouin.* Si peu nombreux et si peu étendus qu'ils soient, les discours directs ou indirects, individuels ou collectifs, jouent un rôle utile dans la *Conquête de Constantinople*, tantôt comme exposé du sentiment de tel ou tel personnage, tantôt comme portraits moraux, tantôt comme représentation des pensées de masse. Il est notable que les discours tiennent moins de place dans la seconde partie de la chronique, plus historique et moins dramatique. Il me semble que M. Fr. aurait pu utilement analyser la structure de certains discours : il n'eût pas eu de peine, je pense, à y démêler des intentions certaines de composition logique et dramatique : qu'on examine par exemple le message de Philippe de Souabe et la conclusion des messages (§ 92-94).

P. 57-62. Alfred JEANROY, *Un sirventes historique attribué à Peire Cardenal* (1271). Pièce de faible mérite et dont, pour cette raison même, M. A. J. est tenté de rejeter l'attribution, médiocrement autorisée, à Peire Cardenal ; elle se rattache à un conflit d'hommage entre le comte d'Armagnac soutenu par son beau-frère le comte de Foix et un modeste seigneur, Géraut de Casaubon, comte de Gaure, qui prétendait ne relever que du comte de Toulouse et par suite du roi de France, Philippe III, qui venait de succéder à Alphonse de Poitiers. M. J. publie la pièce dont le texte est mutilé, avec une traduction et un commentaire philologique.

P. 63-75. Robert BOSSUAT, *Un débat d'amour dans le roman de* Cassidorus. Ce roman est une des suites en prose ajoutées au roman des *Sept Sages de Rome* ; la forme en prose est-elle originale ou bien avons-nous affaire à un roman en vers dérimés ? la question reste ouverte. M. B. a constaté que dans le roman figure une lettre curieuse adressée par deux dames, mère et fille, qui, sous le masque de deux chevaliers, exposent tour à tour leur préférence pour l'amour, l'un des jeunes filles et l'autre des dames ; la lettre est adressée à un seigneur dont on demande l'arbitrage, il s'agit là, on le voit, d'un débat d'amour qui ressemble fort à un jeu-parti, et qui est une composition lyrique, en six strophes de huit vers décasyllabiques de forme *a b a b b c c a*. Mais le plus curieux est que cette pièce a d'abord été dérimée et utilisée par l'auteur de *Cassidorus* en une scène dialoguée en prose entre la mère et la fille, avant l'envoi de la lettre poétique. Il me paraît hasardeux, comme à M. B., de tirer de là un argument sur la forme primitive de *Cassidorus* : l'auteur a fort bien pu, sans avoir un modèle entièrement en vers, utiliser d'abord cette pièce lyrique isolée pour en tirer la matière de son dialogue en prose, puis la reprendre telle quelle comme exposé méthodique par les deux dames des sentiments qu'elles voulaient soumettre (et, à vrai dire, exprimer) à l'arbitre.

P. 77-88. Julia BASTIN, *Le Traité de Théodore Paléologue dans la traduction de Jean de Vignai*. Paul Meyer avait jadis, au t. XXV de la *Romania* (1896), p. 408, signalé ce traité et annoncé qu'il lui consacrerait une notice spéciale : Mlle Bastin a dégagé la parole du vieux maître. Théodore Paléologue, marquis de Montferrat, a composé en langue grecque, vers 1327, à la cour de Byzance, des *Enseignements* d'art militaire. Rentré dans le Montferrat, il fit lui-même de son traité une version latine qui n'a pas jusqu'ici été retrouvée, mais dont frère Jean de Vignai, religieux hospitalier de Saint-Jacques du Haut-Pas, a donné une traduction française sous le titre de *Enseignemens et ordenances pour un seigneur qui a guerres et grans gouvernemens a faire*. Le texte nous est conservé dans un manuscrit de la Bibliothèque royale de Bruxelles, le ms. 11042 de la fin du XIVe siècle, et dans une copie exacte de celui-ci, ms. 9467 du même dépôt, exécutée au XVe siècle ; ces deux manuscrits proviennent de la librairie des ducs de Bourgogne. Il ne semble pas qu'une édition de la traduction de Jean de Vignai doive être bien pro-

chaine : Mlle B. nous en donne un résumé, qui, présenté comme succinct, n'en occupe pas moins neuf grandes pages d'impression, et qui mérite notre reconnaissance.

P. 89-102. Edmond FARAL, *Guillaume de Digulleville, Jean Galloppes et Pierre Virgin.* Avec autant de précision que de patience, M. F. a débrouillé l'écheveau confus où les bibliographes avaient, du XVIIe au XXe siècle, mêlé tout ce que nous savons des remaniements et des impressions des trois *Pèlerinages* de Guillaume de Digulleville, prieur de Chaalis (*P. de la Vie humaine*, *P. de l'Ame*, *P. de Jésus-Christ*), et où intervenaient dans des conditions obscures Jean Galloppes, dit le Galois, doyen de Saint-Louis de la Saussaie, au diocèse d'Évreux, un clerc anonyme d'Angers, un moine anonyme de Clairvaux, et un certain messire Pierre Virgin. Au terme de l'enquête de M. F. à travers les manuscrits et les éditions, nous savons que Pierre Virgin n'a été que le reviseur en 1499 du *P. de la Vie humaine* mis en prose par le clerc anonyme d'Angers, que Jean Galloppes a mis en prose entre 1422 et 1431 le *P. de l'Ame*, que, après 1500, un moine de Clairvaux a remanié les trois *Pèlerinages* en corrigeant les vers qu'il croyait de forme irrégulière.

P. 103-110. J. VENDRYES, *Sur le suffixe -is du français.* M. V. marque fortement l'intérêt de l'étude des suffixes pris en eux-mêmes, comme supports d'une notion fondamentale dans le langage. Le suffixe *-is* qu'il étudie est le latin -icius, qui sert à tirer des dérivés de participes passés. Le français l'a utilisé aussi, à partir de verbes, pour faire des adjectifs et des substantifs (*lavis*, *coulis*, *taillis*, *semis*) ; puis le suffixe a rompu avec les verbes et s'est attaché à des substantifs (*lattis*, et probablement *cailloutis*). Une homophonie s'est produite entre les participes passés en *-i* et les dérivés en *-is*, d'où nos différences graphiques : *retroussis*, *ramassis*, mais *raccourci*, ce qui entraîne l'hésitation *locatis-locati*. Nouvelle confusion entre *-is* et *-il* prononcé *-i*, et c'est ainsi que de *coutil* on a tiré *coutissé* « garni de coutil ». Pour l'emploi, M. V. note la particulière fréquence du suffixe *-is* dans la langue des forestiers (*arsis*, *brûlis*, *châblis*, etc...), mais aussi dans d'autres techniques (*éboulis*, — *coulis*, *hachis*, *salmis*), notamment dans la construction (*logis*, *appentis*, *hourdis*, *torchis*, *glacis*) ou les beaux-arts (*croquis*, *lavis*, *grènetis*). Le suffixe *-is* sert encore à la notation d'impressions (*cliquetis*, *clapotis*, *gribouillis*, — *fouillis* et les dérivés familiers *brouillis*, *margouillis*) et les stylistes s'en sont emparés (*friselis*, *veloutis*, *éclaboussis*).

P. 111-117. A. ERNOUT, *Les noms latins en* -tūs. Le latin a quelques épaves de cette dérivation, submergée sans doute par la dérivation en -tās, de noms abstraits indiquant une qualité : iuuentūs, senectūs, seruitūs, uirtūs. Le maintien de ces mots est dû sans doute à leur caractère commun de distinguer des qualités propres à l'homme. Le français n'a gardé que *vertu* : il ne serait pas indifférent de réintégrer dans ce mot ce que nous n'y sentons plus, que ce doit être une qualité du uir, de l'homme.

P. 119-130. C. BRUNEL, *Le préfixe* CA *dans le vocabulaire picard.* M. Br. a

eu l'heureuse idée de mettre en tête de sa note un exposé historique de tout ce qui a été dit sur cet élément initial de tant de mots, depuis le milieu du XIXe siècle ; il y ajoute la notice de dix mots des dialectes du nord-est encore non étudiés et qu'il présente avec précision. A cette note se trouve annexé un inventaire alphabétique, avec référence aux travaux où ils ont été mis en œuvre, de tous les *mots gallo-romans dans la composition desquels on a proposé de reconnaître le préfixe* CA : ce sera là un précieux instrument de travail pour les étymologistes.

P. 131-147. L. FOULET, *Le « plus » quantitatif et le « plus » temporel*. C'est toute une histoire, qui commence dès le moyen âge et qui sans doute n'est pas close, qui a fait passer le *plus* quantitatif dans les phrases négatives au sens temporel, du vieux *il n'est plus riche que...* à *il n'est plus riche*, pour réparer la perte du *mais* ; seulement, comme si souvent, le remède a causé d'autres maux qui ont entraîné le recours à d'autres expédients, depuis l'emploi de *davantage* jusqu'à la prononciation arbitraire de *s* final dans *plus* quantitatif. Comme toutes les belles histoires lexicales ou syntactiques que nous retrace L. Foulet, celle-ci ne se résume pas sans dommage : il faut la lire, la suivre dans son entraînement inéluctable. Je voudrais signaler la fin de cette note, conclusion partielle où L. F. revient pour l'affirmer sur une thèse qui lui a été contestée : « Voilà qui vient à l'appui des théories qui mettent au début des grandes innovations morphologiques et syntaxiques du français moderne de simples accidents de phonétique... »

P. 149-158. H. YVON, *Étude sur notre vocabulaire grammatical ; le mot* conditionnel. Dans toute sa vie laborieuse, mon cher compagnon Henri Yvon n'a cessé de s'occuper du conditionnel et je regrette vivement qu'il ne nous ait pas donné encore l'étude complète dont il a tant d'éléments. Il nous présente ici l'histoire du mot ou des substituts qu'on lui a donnés, et c'est, vu de ce biais, un exposé des étapes à travers lesquelles s'est constituée une grammaire de la langue française. *Conditionnel* est dans Palsgrave, toutefois il n'y désigne pas un mode, ni même les formes en *-rais*, mais seulement la tournure *si je parle* ; la grammaire de Port-Royal applique *conditionnel* aux formes en *-rais*. Le mot ne valait ni plus ni moins que *suppositif* ou *optatif*, etc..., qu'on a employé à sa place ; « le mal a été fait par les grammairiens, et surtout par les grammairiens philosophes du XVIIIe siècle, qui, par le moyen de l'ellipse et du sous-entendu, ont prétendu retrouver dans tous les emplois de ces formes l'idée de condition ». Et c'est ainsi qu'on ne se sert plus de ce mot qu'en hésitant, ce qui est excessif, car ces étiquettes sont sans danger, si on les laisse sans importance, c'est-à-dire si on prend soin de montrer les fonctions dans leur réalité au lieu de les déduire de leur dénomination.

P. 169-180. Charles BRUNEAU, *Esprit : essai d'un classement historique des sens*. Rien de plus difficile que le classement des sens d'un mot, surtout d'un mot abstrait et multivalent et chargé d'histoire et de culture, comme *esprit* ;

c'est là l'écueil des lexicographes. J'ai dit déjà ici même combien il serait souhaitable que l'on procédât à des classements divers, suivant le but qu'on propose à un dictionnaire : un classement logique peut être plus utile à l'acquisition du vocabulaire ; un classement suivant l'importance relative que, selon les milieux ou les circonstances, chacun de nous accorde aux diverses notions que recouvre un même mot, donnerait de la langue un tableau plus vivant et plus vrai et ferait mieux comprendre ce qui transparaît dans chaque emploi d'un mot de la possibilité de tous les autres emplois ; mais un classement historique a une valeur singulièrement instructive pour faire comprendre, même à des degrés élémentaires de l'enseignement, le progrès des idées et les liens des cultures, et pour rendre sensible que chaque mot, que nous venons de voir tout gonflé de la multiplicité de ses sens possibles, est aussi pénétré du souvenir de ses emplois anciens. M. Br. nous présente un essai de classement historique avec une masse importante d'exemples dont la lecture donne quelque chose de la joie de communication avec toute la vie de la pensée française que nous apporte si souvent un article de Littré.

P. 181-192. Antonin Duraffour, *Dictionnaires français à mettre à jour ou au jour*. Critiques, modifications, compléments et programme ; tout cela est de qualité, et les lexicographes français peuvent en tirer des indications essentielles pour leurs projets ou leurs manifestes. Mais le mieux serait sans doute que M. D. mît en train, d'accord avec qui pourra l'aider, ce Dictionnaire historique du français moderne dont il esquisse le plan.

P. 193-206. Jean Boutière, *Quelques observations sur les cartes lexicologiques de l'*Atlas linguistique roumain. M. B. a réuni ici des exemples nombreux, sommairement indiqués, des particularités de répartition des mots entre les diverses régions roumaines.

P. 207-216. R. L. Wagner, *Verbe, préfixes et adverbes complémentaires en ancien français*. Parmi les nombreuses questions que soulève M. W., il en est une qui paraît dominer sa pensée, c'est celle de l'expression de l'aspect en ancien français, et il conclut que, malgré quelques apparences, cette expression ne se fait que lexicalement, en particulier par des adverbes complémentaires, et non par des oppositions morphologiques intérieures au système du verbe. Il est très désirable d'autre part que M. W. donne les études qu'il nous promet sur la préfixation : ses observations sur l'extension de ce procédé en moyen français par rapport au français ancien sont déjà notables. M. W. ne donne que peu d'exemples de certains faits des textes qu'il considère : je pense que, pour obtenir une détermination un peu précise de la valeur d'éléments qui n'expriment pas une notion, mais une modalité, il ne faut pas hésiter à accumuler les exemples, car on peut souvent différer d'interprétation sur tel ou tel. Il convient aussi d'être réservé dans la recherche des causes ; ainsi je ne sens pas de la même manière que M. W. la gêne que cause l'opposition par Corneille de *réduire un grand projet* à *en déduire un petit* : M. W. pense que la disparition de l'ancien verbe *duire* « diriger » est

à l'origine de cette gêne ; pour moi c'est le sens logique de *déduire* moderne qui me rend l'opposition inintelligible. On peut aussi beaucoup hésiter sur les valeurs des temps : p. 209, dans l'exemple du v. 119 d'*Alexis*, malgré le chanoine Meunier et M. W. je pense que *unt dunethe* s'oppose à *receut*, qui vient après, comme une action antérieure à celle qui la suit. Je signale à l'attention de M. W. l'article déjà bien ancien de Barbelenet sur les formes du type *avret* de l'*Eulalie*.

P. 217-219. Georges Mathoré, *En marge de Th. Gautier, notes lexicologiques*. Étude des mots *grotesque*, dont l'emploi moderne est ici précisé et détaillé, et *jocko*, espèce de chimpanzé, dont le nom fut mis en circulation par une nouvelle de Charles de Pougens, en 1823, et par un drame tiré de la nouvelle en 1825 : le succès du drame fut tel que tout devint à la *jocko*, comestibles, costumes, ornements. Nous voilà loin du moyen âge : quel regret de ne pas pouvoir faire pour les mots anciens cette histoire minutieuse de leur naissance et de leurs premiers pas.

Mario Roques.

PÉRIODIQUES

ARCHIVUM LATINATIS MEDII AEVI (BULLETIN DU CANGE), XVIII (1945). — Ce tome, qui correspond aux 19e et 20e années (1943-1944), a été publié, d'un seul bloc, par les soins de Mme veuve Faider avec la collaboration de M. Hélin. — P. 1-24. Jules Vannérus, Calciata *et* calcipetra. Contre l'opinion de M. Albert Dauzat, que le fr. *chaussée* ne doit pas s'expliquer par via calciata et se rattacher à calx « chaux », pour la bonne raison qu'on ne fait pas de routes avec de la chaux, M. V. remarque qu'au moins pour des pays d'Allemagne et de Belgique, notamment le Wurtemberg au IXe siècle, le pays de Trèves au XIIe et la Hesbaye liégeoise au XIVe, des dénominations comme *caminus calcis* ou *calcipetra* marquent un rapport non douteux avec calx « chaux ». Or l'examen de la composition du substrat des voies romaines montre qu'on y emploie souvent des lits de pierre à chaux ou de la chaux désagrégée et mêlée de sable. — P. 25-29. J. de Ghellinck, *Nani et Gigantes*. — P. 31-37. M. Hélin, *Ad indicem scriptorum operumque latino-belgicorum medii aevi supplementum II*. — P. 35-49. G. De Poerck, *L'artillerie à ressorts médiévale ; notes lexicologiques et étymologiques*. Premier article : on y trouve nombre de mots romans, ital. *biffa* et *buffa*, fr. *biffe* ; it. *briccola*, fr. *bricole* ; fr. *bible* « catapulte » ; prov. *gosa*, esp. *gozque* ; fr. *fondefle*. — P. 51-376. Placide Bruylants, *Concordance verbale du sacramentaire Léonien*. — P. 377-385. M. Hélin, *Chronique bibliographique* : notamment p. 380-82, c. r. de Gessler, *Cangiana, notes lexicographiques latino-médiévales*, paru dans l'*Antiquité classique*, X et XI, 1941-42, et qui réunit des mots recueillis dans les Pays-Bas médiévaux et le pays de Liége.

M. R.

NEOPHILOLOGUS, XXVIII (1942-1943), 1. — P. 73-75. Annonces : *Poema de Alfonso XI*, t. I, p. p. J. P. Ten Cate (Yo t. C.) ; K. Sneyders de Vogel, *De Rozeroman, een beeld uit het middeleeuwse cultuurleven*. — P. 75-77. K. Sneyders de Vogel, Comptes rendus : BENEIT, *La vie de Thomas Becket*, p. p. Börje Schlyter ; *Floovant, chanson de geste du XIIe siècle*, p. p. Sven Andolf (thèse d'Upsal) ; WACE, *Vie de S. Nicolas*, p. p. E. Ronsjö. 2. — Ce numéro (*Swaen-nummer*) est dédié au prof. A. E. H. Swaen pour son 80e anniversaire (9 février 1943). — P. 82-88. J. J. Salverda de

Grave, *Un préfixe français*. M. S. de G. continue ses études sur les préfixes français familiers ou populaires, et en général régionaux, et notamment sur des représentants du germanique *ver-* ; à ce groupe il ajoute le préfixe *fri-* dans *friboler* du berrichon (mais je connais aussi *frivoler*), *fricasser*, *frigaler*, *frimousse* ou *frimouille*, *fripouille*, *fristouille*. — P. 88-106. K. Sneyders de Vogel, *Ovide moralisé*, XIV, 1067-1716. Ce passage est intéressant par les lumières qu'il nous donne sur les idées eschatologiques dans les esprits du moyen âge ; c'est une addition à la traduction d'Ovide et la source en est la version latine d'un texte eschatologique publié par Sackur.

3. — Numéro dédié à J. J. Salverda de Grave (*Salverda de Grave-Nummer*) pour son 80e anniversaire (19 mars 1943). — P. 161-171. K. Sneyders de Vogel, *L'éducation d'Alexandre le Grand*. D'après le fragment de l'*Alexandre* d'Albéric de Pisançon, le *Roman d'Alexandre* français des mss de l'Arsenal et de Venise et la version allemande d'Alberic due à Lamprecht. — P. 238-240. K. Sneyders de Vogel, C. r. de S. Almenberg, *L'ellipse et l'infinitif de narration en français*.

4. — P. 241-245. C. de Boer, « *Que* » *concessif français*. Dans *qui que tu sois...*, *quoi que tu fasses*, *que* est un mot vide destiné à renforcer l'accentuation du pronom précédent. — P. 245-254. J. Lassen, *La théorie de Bédier jugée par deux de ses critiques*. Il s'agit des objections présentées par MM. Robert Fawtier et Albert Pauphilet. On ne peut dire que cet exposé éclaire beaucoup la controverse.

XXIX (1943-1944), 1. — P. 38-39. K. Sneyders de Vogel, Comptes rendus : H. Nissen, *L'ordre des mots dans la Chronique de Jean d'Outremeuse* ; Eva Thorni Hammar, *Le développement de sens du suffixe latin* -bilis *en français*.

2. — P. 93-94. Yo ten Cate, C. r. de Sven Kärde, *Quelques manières d'exprimer l'idée d'un sujet indéterminé ou général en espagnol*.

4. — P. 151-154. K. Sneyders de Vogel, *Anseys de Mes* (*corrections*). A propos de l'édition d'*Anseys* par M. H. J. Green que M. Sn. de V. tient pour un éditeur insuffisamment préparé à sa tâche. — P. 154-158. C. Minis, *Die Bitte der Königin und das Hirschkopf- oder Kuszmotiv im Erec*. Comparaison entre le Mabinogi de *Geraint*, l'*Erec* de Chrestien et celui d'Hartmann d'Aue : la version du Mabinogi n'est pas l'originale. — P. 158-161. Th. C. van Stockum, *Zwei deutsche Griseldis-Dramen*.

M. R.

Neuphilologische Mitteilungen, XLIV (1943), 1-2. — P. 1-22. Emil Ölmann, *Zum sprachlichen Einfluss Italiens auf Deutschland* ; suite : *Wortgeographische Streifzüge*. — P. 22-45. Dimitri Scheludko, *Klagen über den Vorfall der Welt bei den Trobadors : Allegorische Darstellungen des Kampfes der Tugenden und der Laster*.

3-4. — Pekka Katara, *T. E. Karsten zum Gedächtnis*. — P. 55-97.

Holger Petersen Dyggve, *Personnages historiques figurant dans la poésie lyrique française des XIIe et XIIIe siècles*; suite : XVII. *Thomas Herier et ses protecteurs* ; avec publication de 12 pièces. — P. 97-105. Tauno Nurmela, Caillier *et* faire le caillier. Le *caillier* est l'appeau sonore pour la chasse à la caille et dans lequel l'air qui passe dans le sifflet est propulsé par la brusque succession de compression et de détente d'un petit soufflet cylindrique de basane mince montée sur un léger ressort à boudin : dans ce type d'appeau, qui est encore en usage, la peau tendue sur les spires de ce ressort fait une série de plis circulaires ; ainsi on a pu comparer les plis de chausses ou de chaussures mal tirées à cette partie du *caillier*, et dire qu'ils *font le caillier* (cf. les « bas en spirale » du Zafari de Hugo). — P. 106-108. Adalbert Hämel, *Tu autem*. Précisions sur l'origine liturgique et l'emploi clérical ou scolaire de l'expression. — P. 108-112. Karl Michaëlson, C. r. de Paul Falk, *Comment* trans *est devenu la marque du superlatif absolu en français*.

5-6. — P. 113-127. Tauno Markkanen, *Le XLVIIe Arrêt d'Amours. Contribution au classement des éditions* [de Martial d'Auvergne]. — P. 127-142. Kurt Lewent, *Zu einem Liede des Raimbaut d'Aurenca* (Gr. 389, 11).

7-8. — P. 194-207. Holger Petersen Dyggve, *Personnages historiques figurant dans la poésie lyrique française des XIIe et XIIIe siècles*, suite : XVIII. *Les « deux de Saint-Denis » et Gillet, amis de Gace Brulé*. — P. 218-224. Hugo Snolahti, C. r. de A. Rosenqvist, *Der französische Einfluss auf die mittelhochdeutsche Sprache in der 2. Hälfte der XIV Jahrhunderts*.

XLV (1944), 1-2. — P. 1-4. O. R. Reuter, *To the memory of Professor Emeritus Uno Lindelöf*. — P. 4-11. Emil Öhmann, *Hugo Suolahti in memoriam*. — P. 11-35. Holger Petersen Dyggve, *Personnages historiques figurant dans la poésie lyrique française des XIIe et XIIIe siècles*. Suite : XIX, *Qui est Brochart, destinataire d'une chanson de Gace Brulé ?* avec une chanson de Bouchard de Marly. — P. 36-38. A. Långfors, C. r. de C. Th. Gossen, *Die Pikardie als Sprachlandschaft des Mittelalters*. — P. 38-41. A. Långfors, C. r. de E. Westberg, *La Vie de saint Jean l'Évangéliste*. — P. 42-44. V. Kaparsky, C. r. de A. Rosetti, *Geschichte der rumänischen Sprache*.

3-4. — P. 61-91. Holger Petersen Dyggve, *Personnages historiques figurant dans la poésie lyrique française des XIIe et XIIIe siècles*. Suite : XX. *Renaut de Sablœil et la comtesse de Meullent*. — P. 91-93. A. Långfors, C. r. de Fr. A. Ugolini, *Testi antichi italiani*. — P. 93-94. A. Långfors, C. r. de E. Walberg, Notes sur le fr. *bruman*.

5-6. — P. 105-111. Eugen Lerch, « *Témoin(s) mes parents* ». — P. 111-127. Holger Petersen Dyggve, *Personnages historiques figurant dans la poésie lyrique française des XIIe et XIIIe siècles*. Suite : XXI. *Sawale Cosset d'Arras*. — P. 127-130. V. Kiparsky, *Mattradura « une danse »*. Cette danse connue à Helsinki au début du XIXe siècle, venait de Russie ; le nom russe vient du polonais ; le polonais lui-même sans doute de l'italien ; mais de quel étymon ? — P. 130-135. V. Väänänen, C. r. de . Löfstedt, *Syntactica*.

7-8. — P. 145-146. A. L., *Hugo Pipping in memoriam.* — P. 146-160. Tauno Nurmela, *Le débat sur l'infinitif de narration dans les langues romanes.* — P. 161-175. Holger Petersen Dyggve, *Personnages historiques figurant dans la poésie française des XIIe et XVIe siècles.* Suite : XXII. *Le vidame de Chartres.*

XLVI (1945), 1-2. — P. 1-21. Emil Öhmann, *Zum sprachlichen Einfluss Italiens auf Deutschland.* Suite : XII. *Die Schönbachsche Theorie von den Anfängen des deutschen Minnesanges.* — P. 21-55. Holger Petersen Dyggve, *Personnages historiques figurant dans la poésie lyrique française des XIIe et XIIIe siècles.* Suite : XXII (suite). *Chansons du vidame de Chartres.* Édition de 8 pièces.

3-4. — P. 65-67. Emil Öhmann, *Gustav Schmidt in memoriam.* — P. 77-93. Holger Petersen Dyggve, *Personnages historiques figurant dans la poésie lyrique française des XIIe et XIIIe siècles.* Suite : XXIII. *Gautier de Dargies.* — P. 105-108. A. Långfors, C. r. de MAHIEU LE VILAIN, *Les methéores d'Aristote*, p. p. Rolf Edgren.

5-6. — P. 113-122. A. Långfors, *Étienne de Fougères et Gautier de Coinci.* Rapprochements dont M. L. hésite à dire qu'ils impliquent influence. — P. 125-153. Holger Petersen Dyggve, *Personnages historiques figurant dans la poésie lyrique française des XIIe et XIIIe siècles.* Suite : XXIV. *Garnier d'Arches et son destinataire « le bon marquis ».* Édition de 5 chansons attribuées à Garnier d'Arches et de la chanson de Thibaut II, comte de Bar (R. 1522).

7-8. — P. 171-191. J. Malkiel, *Probleme des spanischen Adjektivabstraktums.* — P. 192-194. A. Långfors, C. r. des *Mélanges de philologie offerts à M. Johan Melander.* — P. 194-196. A. Långfors, C. r. de V. Väänänen, *Gloses marginales des* Miracles *de Gautier de Coinci.*

M. R.

REVISTA DE FILOLOGÍA ESPAÑOLA[1], XXVIII (1944), 1. — P. 1-14. J. de Entrambasaguas, *Algo acerca del autor de la « Universidad de Amor » y de su delación a la Inquisición.* La première partie est de Fray Benito Ruiz (sous le pseudonyme de *el Maestro Antolinez de Piedrabuena*), la seconde de Juan Francisco Andrés de Ustanoz (sous celui de *el Bachiller Gastón Daliso de Orozco*). — P. 15-57. Agustín del Campo, *La técnica alegórica en la introducción a los « Milagros de Nuestra Señora ».* — P. 58-84. Miscelánea : *Esp. ant. « rades » y un pasaje de Berceo* (J. Vallejo) ; *Una ficha para el diccionario histórico español : ción, ciciones* (J. Vallejo) ; *Hipótesis sobre el « Oráculo manual »* (E. Correa Calderón), que l'auteur attribue à Gracián ; *Moratín, anotador de Voltaire* (P. Cabañas) ; *Más sobre Guevara en Suecia* (C. Claveria).

1. Nous n'avons plus reçu la *Revista* depuis 1934 (tome XXI) ; espérons que nos confrères espagnols nous mettront en mesure de rendre compte des tomes XXII-XXVII.

2-3. — P. 139-153. Dámaso Alonso, *Versos correlativos y retórica tradicional.* — P. 154-176. José Simón Díaz, *Don Nicolás F. de Moratín, opositor a cátedras.* — P. 177-189. A. Badía Margarit, *Algunas notas sobre la lengua de Juan Fernández de Heredia.* Ces notes, prises au cours de lectures « fragmentaires », sont très superficielles, et l'auteur, manquant d'une connaissance plus approfondie de l'ancien aragonais, donne des explications plus que douteuses (cf. *tuuido*, et la n. 3, p. 180). — P. 190-256. A. de Lacerda y M. J. Canellada, *Comportamientos tonales vocálicos en español y portugués* (Conclusión). Fin d'un travail minutieux de phonétique expérimentale. — P. 257-268. Miscelánea : *Isla de Santa Elena* (A. del Hoyo) ; *Sobre léxico dialectal* (J. Alvarez Delgado), à propos de l'esp. des Canaries ; *La realidad de la ficción, negada por el gracioso* (Carmen Bravo-Villasante).

Bibliografía. — P. 287-289. C. r. par F. Huarte de Herrero Mayor, *Presente y futuro de la lengua española en América.* — P. 293-294. C. r. par J. de Entrambasaguas de J. Casares, *Cosas del lenguage. Etimología, Lexicología, Semántica.*

4. — P. 357-377. J. de Entrambasaguas, *Algunas noticias relativas a don Francisco Mariano Nipho* (écrivain aragonais du XVIIIe siècle). — P. 378-427. José Mª Roca Franquesa, *Un dramaturgo de la edad de oro : Guillén de Castro.* Étude critique sur la pièce *El amor constante.* — P. 428-454. José Mª de Cossío, *La décima antes de Espinel.* L'auteur étudie la strophe de dix vers chez plusieurs poètes, depuis ceux du *Cancionero de Baena* jusqu'à V. Espinel. — P. 455-477. Miscelánea : *Dos cartas inéditas de Hervás y Panduro* (A. González Palencia) ; *Una nota al « Poema de Fernán González »* (A. Zamora Vicente), à propos de *mançana ; Unos romances del siglo XVIII prohibidos por la Inquisición* (M. García Blanco) ; *Más sobre la muerte y entierro de Lope* (J. M. Blecua) ; *Una posible fuente de San Juan de la Cruz* (Fr. López Estrada).

Bibliografía. — P. 489-491. C. r. par J. M. Alda Teśan de Sánchez de Lima, *El Arte Poética en Romance Castellano*, publié par R. de Balbín Lucas. Il s'agit d'un Art poétique publié en 1580 à Alcalá de Henares.

XXIX (1945), 1-4. *Miscelánea Nebrija.*

P. 1-16. Calderón y Tejero, *La casa natal de Antonio de Nebrija.* — P. 17-40. García Blanco, *La casa de Nebrija en Salamanca.* — P. 41-48. A. Tovar, *Fernán Núñez de Guzmán sobre el códice B de los bucólicos griegos.* — P. 49-64. Basols de Climent, *Nebrija en Cataluña.* — P. 65-96. Ign. S. J. Errandonea, *Erasmo e Nebrija ?.* — P. 97-120. F. Matéu, *Decadencia de la escritura en el siglo XVI.* Renseignements intéressants, d'après les témoignages de l'époque, sur la calligraphie espagnole. — P. 121-128. M. Batlori, *Juan Andrés y el humanismo.* — P. 129-152. B. Sánchez Alonso, *Nebrija historiador.* — P. 153-160. M. de Montoliu, *La lengua española en el siglo XVI.* Étude des rimes des poésies de Garcilaso de la Vega, montrant que le poète différenciait toujours les sons *ç* (ts) *-z* (dz), *s* (z) *-ss* (s) et *x* (š) *-j* (ž). —

P. 161-174. A Marín Ocete, *Nebrija y Mártir de Angleria.* — P. 175-212. A. de la Torre, *La casa de Nebrija en Alcalá de Henares y la casa de la imprenta de la « Biblia Poliglota Complutense ».* — P. 213-280. J. Mallon, *Notes paléographiques à propos de CIL, II, 5411.* Longue étude de paléographie romaine à propos du *Corpus.* — P. 281-288. José Mª Madurell, *Algunas ediciones de Nebrija en Barcelona.* — P. 289-292. E. Junyent, *Biblioteca clásica del Papa Calixto III.* — P. 293-296. A. Griera, *Transfusión lexical en los vocabularios de Nebrija.* Le dictionnaire latin-castillan de Nebrija a été le modèle des autres lexiques latin-roman et en particulier de l'ouvrage catalan *Vocabularius Aelii Antoni Nebrissensis*, de Barcelone, 1509.

Bibliografía. — P. 319-322. C. r. par A. González Palencia de J. Hazañas y la Rúa, *La Imprenta en Sevilla.* — P. 330-338. C. r. par A. Ll. Maldonado de Guevara de Ilmari Lathi, *La métathèse de l'R dans les idiomes romans.* — P. 361-366. C. r. par M. Muñoz Cortés de Am. Alonso, *Castellano, Español, Idioma nacional.* — P. 374-375. C. r. par J. M. Alda Tesán de Fr. Induram, *Contribución al estudio del dialecto navarro-aragonés antiguo.* C. r. peu intéressant d'un livre où les erreurs sont nombreuses ; le Vocabulaire du Fuero, qui se trouve à la fin du volume, est en outre insignifiant et mal choisi, surtout en comparaison avec les travaux de G. Tilander. — P. 387-393. C. r. par Fr. López Estrada de G. Tilander, *Los fueros de Aragón, según el manuscrito 458 de la Biblioteca Nacional de Madrid.* — P. 393-394. C. r. par Fr. L. Estrada de G. Tilander, *Documento desconocido de la aljama de Zaragoza del año 1331.* Ce document contient des formes intéressantes pour le lexique de l'ancien aragonais, et des hébraïsmes à forme romane.

B. Pottier.

Studier i modern språkvetenskap, XV (1943). — P. 5-6. C. Svedelius, *Alfred Nordfelt in memoriam* ; avec un portrait. — P. 9-25. A. Nordfelt, *Om franska lånord i svenskan.* Suite : VI. *De fransk-svenska lånorden efter tiden omkring 1809.* — P. 26-44. Gunnar Tilander, *Fragment d'un traité de fauconnerie.* Il s'agit du petit traité signalé par Paul Meyer (*Romania*, XV, 98-9) et dont M. T. a lui-même signalé des versions différentes (*Romania*, LV, 554-60, et LVI, 271). Le fragment est conservé aux ff. 116 v°-117 r° du ms. Harley 987 du Musée britannique : il comporte les 176 octosyllabes du début du poème. M. T. les publie avec une introduction sur la copie, qui est de la seconde moitié du XIIIe siècle et anglo-normande, et il complète son édition par un glossaire établi avec son soin coutumier et riche en rapprochements précieux. — P. 201-210. Olaf von Feilitzen, *Aperçu bibliographique des ouvrages de philologie romane et germanique publiés par les Suédois de 1940 à 1942.* Avec des additions à la bibliographie des volumes précédents pour 1934-1939.

M. R.

CHRONIQUE

Notre collaborateur Jean Haust est mort le 23 novembre 1946, à Liége, à sa table de travail. Il était né à Verviers le 10 février 1868. De 1889 à 1921, il avait été professeur de langues classiques dans l'enseignement moyen, mais, dans toute cette période, tous ses loisirs appartenaient déjà à la philologie wallonne. En 1920, il fut appelé à créer à l'Université de Liége l'enseignement de la dialectologie wallonne ; il put s'y consacrer uniquement à partir de 1921, et dès 1924 il commençait sa grande enquête sur les parlers de la Belgique romane : il aura ainsi enquêté sur près de 200 points pour rassembler les matériaux du futur atlas linguistique de la Wallonie. La production scientifique de J. Haust est considérable ; on en peut voir l'inventaire dans la bibliographie mise en tête des *Mélanges de linguistique romane* qui lui furent offerts, en 1939, lors de son admission à l'éméritat, et dont nous avons alors rendu compte (*Romania*, LXVI, 1940-1941, p. 268) ; mais depuis lors J. Haust avait continué à publier articles et volumes.

Ce sont les travaux étymologiques et lexicologiques de J. Haust qui nous intéressent surtout ici, notamment son excellent *Dictionnaire liégeois* auquel va s'ajouter un *Dictionnaire français-liégeois* qui est prêt et déjà à l'impression ; mais Haust a publié aussi, en philologue averti et soigneux, de nombreux textes liégeois de diverses époques, donnant là encore des exemples et des règles ; il a imprimé à la dialectologie wallonne un admirable élan et il en a fait un modèle. J. Haust était droit, courageux et tenace ; c'est encore pour moi une amitié précieuse qui s'en va. — M. R.

— Louis Michel, chargé de cours à l'Université de Gand, et dont nous avons signalé (*Romania*, LXII, 1936, p. 430) la thèse sur les *Légendes épiques carolingiennes dans l'œuvre de Jean d'Outremeuse*, est mort, le 19 juillet 1944, d'un accident de guerre ; il était né le 31 juillet 1906 en pays wallon.

— Une notice nécrologique consacrée à Kristian Sandfeld a été imprimée par M. Alf Lombard dans la *Zeitschrift für romanische Philologie*, LXIV (1944), p. 441-448.

Publications annoncées.

Par Mlle Maud Ericsson, de l'Université de Stockholm :

Le Livre du Chevalier de la Tour Landry pour l'enseignement de ses filles, édité d'après tous les manuscrits.

Collections et publications en cours.

Le tome premier des *Tables* de la *Romania* (t. XXXI-LX, 1902-1934) est achevé : le deuxième fascicule I-Z est en distribution ; il porte le volume à 531 pages, y compris les *Additions et corrections*. En tête de ce fascicule est placée, avec le titre du volume et la liste des *abréviations*, une note préliminaire ; nous en reproduisons ci-dessous le début, qui fournit des renseignements sur le plan et la réalisation de ce travail et sur la suite projetée.

« Les fondateurs de la *Romania*, Paul Meyer et Gaston Paris, avaient compris la nécessité de dresser périodiquement un répertoire permettant aux travailleurs de trouver leur bien dans le trésor scientifique qu'apportait leur jeune revue. Dès 1885, ils imprimaient une *Table analytique des dix premiers volumes* (*1871-1881*) de la *Romania* ; cette *Table*, très détaillée, était l'œuvre affectueusement dévouée d'un homme dont le nom est devenu illustre dans la linguistique romane, Jules Gilliéron.

« Il leur fallut attendre vingt années pour retrouver un dévouement semblable et les ressources nécessaires à la publication d'une nouvelle table, moins détaillée, qui embrassait tous les volumes parus de 1872 à 1901 : cette *Table des trente premiers volumes*, instrument de travail encore indispensable, était due au zèle reconnaissant d'un amateur érudit, le Dr A. Bos ; elle ne fut achevée qu'en 1906, après la mort de Gaston Paris.

« Lorsque Paul Meyer, nous transmit, en 1911, la charge et l'honneur de poursuivre la publication de la *Romania*, nous avons repris le projet de tables décennales et résolu de donner sans délai la table des tomes XXXI à LX (1902-1911) ; dès le milieu de 1914 la *Table des mots*, complètement dressée, était composée par l'imprimerie Protat jusqu'à la fin de la lettre *H* et la *Table des matières* jusqu'à la fin de la lettre *D*.

« Puis ce fut la guerre, directeur et collaborateurs mobilisés, envoi de fiches perdues, composition typographique inutilisable après quelques mois. Quand on put songer à reprendre le travail, presque tout était à refaire pour les tomes XXXI-XL, et déjà la *Romania* avait dépassé le tome L.

« Il fallait un effort nouveau, nous l'avons voulu plus large. Dans la *Table des mots*, par exemple, nous avons décidé de faire entrer avec ceux qui figurent dans les mémoires originaux (articles de fond ou mélanges) de la *Romania*, ceux, et ils sont nombreux, que présentent les comptes rendus, les dépouillements de périodiques, même les annonces sommaires, qu'ils appartiennent à l'ouvrage ou mémoire recensé ou qu'ils soient un apport

nouveau du recenseur. Et comme le travail de collection de tous ces mots devait, surtout dans les conditions d'après-guerre, exiger d'assez longs délais, il nous parut nécessaire et possible de le pousser au delà du tome L et jusqu'au tome LX (1934) en profitant des *Index des mots* que depuis le tome LV (1929) nous joignons à chaque année de la *Romania* et qui contiennent, eux aussi, tous les mots étudiés ou cités dans le volume. C'est ainsi que la nouvelle *Table* retardée est devenue telle que nous la présentons aujourd'hui, qu'elle déborde largement l'activité des collaborateurs de la *Romania* et qu'elle constitue un index, non pas général sans doute, mais étendu, des problèmes lexicologiques étudiés pendant un tiers de siècle par les romanistes de tous les pays. L'*Index lexicologique* de la *Table* de Gilliéron, pour 10 années avait 40 pages, celui d'A. Bos, pour 30 années, 138 pages, notre *Table des mots* avec ses *Additions*, pour 30 années aussi, occupe 529 pages et réunit plus de 50.000 formes.

« Cette *Table des mots* doit être suivie d'un volume comprenant plusieurs index dont les matériaux sont dès maintenant réunis et ordonnés et qui permettront de retrouver : 1° par noms d'auteurs les contributions des collaborateurs de la *Romania* (articles, mélanges, comptes rendus, dépouillements, annonces) pour les tomes XXXI-LX, 2° par noms d'auteurs les ouvrages recensés dans ces 30 tomes, 3° les périodiques dépouillés. Ce volume constituera, nous l'espérons, un guide utile dans la production romaniste, abondante et quelque peu désordonnée, du début de ce siècle ; nous y joindrons : 4° la liste des manuscrits étudiés ou signalés.

« Restera à établir la *Table des matières* : ici le travail préparatoire n'est fait qu'en partie : il exige des collaborateurs très avertis, que nous souhaitons de voir venir en grand nombre à notre aide. »

— Du *Dictionnaire de la langue française du XVIe siècle* de Edmond Huguet ont paru en 1946 les fascicules 31-32 qui commencent le tome IV et qui vont de FABRIQUEUR à FORCOMPTER.

— Dans les travaux publiés par l'Institut d'Études slaves (Paris) :

XXII. — *La littérature bulgare du XIVe siècle et sa diffusion dans les pays rounains* par Émile Turdeanu, 1947, 188 pages.

— Dans les *Testi e Manuali* publiés par l'Istituto di filologia romanza della R. Università di Roma, a paru en 1941 :

XXI. — A. Viscardi, *Letteratura franco-italiana*, 149 pages. — On y trouvera, après une introduction assez étendue, des fragments du ms. *V* IV du *Roland*, des divers romans du ms. Fr. XIII de la Marciana, de l'*Entrée d'Espagne*, de Nicolò da Verona, *Prise de Pampelune* et *Pharsale*, du *Bovo d'Antona*, de l'*Attila* de Nicola da Casola, des deux versions de *Rainardo e Leseugrino*, d'*Aquilon de Bavière*, de *Huon d'Auvergne* et, en appendice, de l'*Antechrist* et du *Livre d'Enanchet*.

— Dans les *Studi e testi* publiés par l'Istituto di filologia romanza della R. Università di Roma ont paru :

Niccolo da Casola, *La guerra d'Attila*, p. p. Guido STENDARDO ; in-4, 2 vol., XLI-429 et 475 pages, 1941. — Cette importante publication est précédée d'une introduction et complétée par un glossaire assez abondant.

Alberto MENRAINI, *I gerghi Bolognesi*, in-4, 165 pages. — Ce dictionnaire alphabétique réunit l'argot des voleurs, des maçons, des marchands ambulants, des nomades, des maquignons, etc...

— De la collection des *Romanica helvetica*, qui nous arrive malheureusement de façon très irrégulière, nous avons reçu :

23. — Konrad LOBECK, *Die französisch-frankoprovenzalische Dialektgrenze zwischen Jura und Saône* ; 318 pages avec 6 cartes, 1945.

— Des *Acta reg. societatis humaniorum litterarum Lundensis* :

XLII. — *Contes pieux en vers du XIVe siècle tirés du recueil intitulé le Tombel de Chartrose*, publiés par E. WALBERG ; XLIX-187 pages, 1946.

— Deux collections belges ont consacré presque en même temps un petit volume à Commynes :

dans la *Collection nationale*, Bruxelles, 1941 :

46. — *Les Mémoires de Philippe de Commynes* par Julia BASTIN, 81 pages ; on y trouvera une notice étendue et des extraits des *Mémoires* et de la Correspondance ;

dans la collection *Notre Passé*, Bruxelles, 1945 :

Commynes, par Gustave CHARLIER, étude historique et littéraire ; Renaissance du livre; 132 pages.

— La *Société des anciens textes français* reprendra son activité en 1947. Elle publiera, pour cet exercice, un volume et un bulletin.

La cotisation est provisoirement fixée, pour les membres français à *trois cents francs*, pour les membres étrangers à *trois dollars américains* ou *quinze shillings anglais* ou l'équivalent. Le droit d'entrée pour les nouveaux membres a été fixé à *cent francs*, un *dollar* ou *cinq shillings*.

La Société a décidé de ne pas demander de cotisation pour les années 1943-1946, exercices au cours desquels elle a été mise dans l'impossibilité de rien publier. Les anciens membres, quelle que soit la date à laquelle ils se sont trouvés contraints de suspendre le versement de leur cotisation *entre 1939 et 1942*, reprennent purement et simplement leurs droits à partir de 1947. Pour les publications de 1939 à 1942 (troisième volume de Molinet, *Brut* de Wace et roman de *Jaufré*), publications dont la livraison n'a pu être faite que très irrégulièrement, même en France, les membres seront servis, s'ils ne l'ont pas été déjà, pour les années pour lesquelles ils ont *effectivement* versé leur cotisation. Les membres anciens qui n'ont pu cotiser pour l'une quelconque des années 1939-1942 auront la faculté de se procurer les volumes parus au prix du nouveau tarif, qui va être fixé, diminué de 25 %; ils seront servis par priorité.

La correspondance devra être adressée au nouveau trésorier de la Société, M. Marcel THOMAS, 11, rue Anatole de la Forge, Paris, XVIIe; et le payement

des cotisations pourra se faire par virement ou mandat au compte de chèques postaux de la *Société des anciens textes*, 19, rue de la Sorbonne, Paris 302.20, ou par chèque barré à l'ordre du trésorier ou de la Société.

COMPTES RENDUS SOMMAIRES.

Al. ROSETTI, *Filosofia cuvîntului* ; Bucarest, Fundația regală, 1946 ; in-16, 103 pages. — Traduction amplifiée de l'étude parue en 1943 sous le titre *Le mot, Esquisse d'une théorie générale*.

NORBERG (Dag), *Beiträge zur spätlateinische Syntax* ; Uppsala, Almquist et Wiksells, 1946 ; in-8, 136 pages [Publications du Vilhelm Ekmans Universitetsfond (Uppsala), 51]. — Recueil de onze études qui touchent à la syntaxe romane et particulièrement française autant qu'à la syntaxe latine. Nous noterons les articles sur l'accusatif absolu, sur l'emploi d'expressions de mesure ou de circonstance en fonction de sujet, sur les constructions du type *soi trentisme*, sur les compositions des prépositions et d'adverbes, sur les mots négatifs. — M. R.

PAPAHAGI (Tache), *Manual de Fonetică romanică, română, italiană, franceză și spaniolă* ; Bucarest, Casa Școalelor, 1943 ; in-8, 194 pages. — Il pourra être utile de trouver en listes parallèles les représentants roumains, italiens, français et espagnols, des mots latins qui illustrent l'histoire des divers phonèmes. Mais on regrettera qu'une place n'ait pas été réservée au rétique qui, pour certains phénomènes, est un bon réactif, ni au sarde dont la phonétique est si originale. — M. R.

Jacques SOYER, *La Beauce ancienne ; le peuplement et la mise en valeur de la Beauce d'après la toponymie* ; Blois, Jardin de la France, 1943 ; in-16, 48 pages. — En opposition nette avec l'opinion de M. A. Dauzat qui pense que la Beauce était, dans le passé, « une forêt coupée de clairières » que les Francs auraient défrichée, M. S. estime qu'à l'époque gauloise la Beauce était déjà une région de culture de céréales, plate et découverte (ce que marquerait le nom de *Belsa* = claire) ; « la forêt beauceronne est un mythe ». — M. R.

Hommage offert à Ferdinand Lot pour son quatre-vingtième anniversaire ; Paris, Droz, 1946 ; in-8, 51 pages. Réimpression de deux mémoires de M. F. Lot : *Histoire et destin* (à propos du livre de Gaston Roupnel) et l'*Anthroponymie française* (à propos du livre d'A. Dauzat).

Baudoin DE GAIFFIER, *La légende de S. Julien l'hospitalier* [Extrait du tome LXIII des *Analecta Bollandiana*, p. 145-219, Bruxelles, 1945]. — Ici même (XLIII, 1914, p. 155-6), j'ai résumé un article de Gédéon Huet

sur le même sujet, paru dans le *Mercure de France* du 1er juillet 1913. Dans l'article que je signale aujourd'hui, M. de Gaiffier apporte, avec une grande érudition, des compléments et des rectifications aux travaux antérieurs sur le même sujet, notamment à l'article que Mlle M. Oberziner a écrit naguère (1933) sur l'origine et la diffusion de la légende ; puis il publie une *Vita* inédite, après l'avoir située parmi les principaux témoins de ce thème légendaire (p. 146). Les cinq chapitres de l'introduction sont ainsi intitulés : *S. Julien l'hospitalier et les Acta Sanctorum ; Principaux témoins de la légende ; Dates de fête et traces du culte ; Patrie du saint et localisation de la légende ; Confusion entre S. Julien l'hospitalier et quelques saints homonymes ; Iconographie de S. Julien l'hospitalier.*

La Vie latine découverte par M. de G. se lit dans un manuscrit achevé le 27 juin 1483 et entré il y a une trentaine d'années à la bibliothèque du séminaire de Bruges. D'une mention de l'église Saint-Julien de Nantes on peut conclure que ce texte est antérieur à 1313 et qu'il a été probablement rédigé dans la région nantaise. Cette version est très voisine de la version en vers français (antérieure à 1267 et localisée en Anjou), publiée en 1890 par A. Tobler, et dont on avait en vain cherché le modèle latin. La Vie de Bruges représente une composition assez ancienne qui a dû subir au dernier paragraphe une légère retouche pour expliquer l'origine des reliques vénérées à Nantes. Si ce n'est pas le modèle immédiat du poème édité par A. Tobler, c'est en tout cas d'un texte très voisin que s'est inspiré le versificateur français (p. 161).

Je me permets de faire remarquer que, parmi les légères différences entre les deux textes qu'a notées M. de G., il y en a deux qui sont à peine des différences. Il était naturel que la femme de Julien, qui dans le latin s'appelle Agiclarissa, fût appelée Clarice en français, et il était également naturel que Hermelina, femme du comte Geoffroi, père de Julien, devînt Emma, le diminutif de ce nom étant Emmeline en ancien français ; il y a eu, dans l'esprit du poète, simple confusion entre Ermeline et Emmeline.

La Vie latine est intitulée *Historia* ; c'est donc une Vie de saint destinée à être lue au cours de l'office. Elle est divisée en neuf leçons, mais ne porte aucune trace des répons. Il y a très peu de témoins d'un culte liturgique en l'honneur de saint Julien l'hospitalier. « La date anniversaire de la mort d'un saint, qui, en général, coïncide avec le jour où l'Église célèbre sa mémoire, a une grande importance en hagiographie. Elle constitue un des éléments qui permettent d'identifier un saint et de le distinguer de ses homonymes. » Dans le cas de S. Julien l'hospitalier, il n'y a nulle trace d'une date traditionnelle (p. 172). On ne trouve son nom dans aucun martyrologe. Sa commémoration a été fixée — tardivement et arbitrairement — à des jours où se célèbrent des saints homonymes. L'hospitalier ne peut être identifié à aucun des trente-cinq Julien commémorés dans

le martyrologe romain. Les confusions sont fréquentes. Ainsi Paul Meyer, dans sa bibliographie des Vies de saints en français (*Histoire littéraire*, XXXIII, 1906), l'appelle saint Julien l'hospitalier *ou de Brioude*. C'est un saint sans attaches liturgiques qui a supplanté indûment des homonymes. Son culte a été d'abord privé. Très lentement et tardivement quelques prières en son honneur pénétrèrent dans des livres liturgiques.

A quelle date la légende s'est elle constituée ? Tout au moins en Angleterre, elle était connue dès la fin du XIIe siècle. M. de G. a réuni une documentation importante sur l'expression *avoir* ou *trouver l'ostel saint Julien*, qu'il compte utiliser dans un travail à part. On l'attend avec impatience. Là M. de G. nous dira sans doute si le *sanh Jolia* que « loue » le premier troubadour (éd. Jeanroy, n° VI) est bien saint Julien l'hospitalier. C'est tout à fait vraisemblable. — Arthur LÅNGFORS.

CHAYTOR (H. J, *From Script to Print, An introduction to Medieval Literature*; Cambridge, University Press, 1945 ; in-8, 156 pages. — Présentation originale d'observations où paraît l'expérience d'un lecteur éprouvé de textes médiévaux : elles sont groupées en chapitres sous les titres suivant: *Reading and writing, Language and nationality, Style and criticism, Prose and translation, Publication and circulation.* — M. R.

Erich AUERBACH, *Mimesis, dargestellte Wirklichkeit in der abendländischer Literatur ; eine Geschichte des abendländischen Realismus als Ausdruck der Wandlungen in der Selbstanschauung des Menschen* ; Berne, A. Franke [1942-43] ; in-8, 509 pages. — Dans ce livre qui va de l'*Odyssée* aux romans de Virginia Woolf, trois études (n^os^ V-VII) portent sur le moyen âge français : elles ont pour titres : V. *Rolands Ernennung zum Führer der Nachhut des frankishen Heeres* ; VI. *Der Auszug des höfischen Ritters* ; VII. *Adams und Eva* (il s'agit du *Jeu d'Adam*).

Augustin FABRE, *La Chanson de Sainte Foy de Conques, poème occitan du XIIe siècle, texte, traduction et lexique* ; Rodez, Revue historique du Rouergue, 1940 ; petit in-8, IX-76 pages ; — *Du nouveau sur la Chanson de sainte Foy : La Chanson de Roland dans la Chanson de sainte Foy* ; Rodez Revue historique du Rouergue, 1944 ; 2 vol. petit in-8, X-410 et 566 pages ; — *Du nouveau sur la Chanson de sainte Foy : Aux sources de la chanson de sainte Foy* ; Rodez, Revue historique du Rouergue, 1943 ; petit in-8, 349 pages. — Les dates de publication de ces volumes ne donnent pas exactement idée du nombre d'années que M. A. Fabre, professeur à l'Institut catholique de Toulouse et rouergat d'origine, a consacré à la chanson de la sainte de Conques ; en effet, dès 1923, il avait publié une traduction du poème en même temps que la reproduction du texte si heureusement retrouvé par mon regretté ami Leite de Vasconcellos. C'est cette traduction, améliorée grâce à celle d'Antoine Thomas, qu'il a reproduite en

1940, traduction assonancée et qui s'attache moins au sens littéral qu'au ton que le traducteur perçoit dans le texte. Les deux volumes suivants, nés en bonne partie de la lecture et de la discussion des travaux de Thomas, Bédier, Boissonnade, Hœpffner et Alfaric, forment un commentaire continu et attentif, — qu'on souhaiterait souvent plus bref, — de la *Chanson de sainte Foy* comparée à la *Chanson de Roland* commentée du même coup, avec ce résultat ou cette intention de montrer que la chanson pieuse est dans une étroite dépendance du *Roland*. Le quatrième volume précise et développe cette thèse, en même temps qu'il marque ce que la *Chanson de sainte Foy* doit aux sources littéraires. Une première conclusion c'est que cette Chanson, malgré les arguments paléographiques, n'a guère pu être écrite avant la deuxième décade du XIIe siècle. La deuxième c'est que la Chanson n'a été composée ni dans l'Aude (A. Thomas), ni à Toulouse (G. Gröber), ni dans le Comminges (P. Rajna), ni en Cerdagne (P. Alfaric), mais en Navarre, et précisément à Roncevaux, par un moine de Conques en Rouergue, qui lui-même aurait bien pu être quercynois, mais était peut-être plutôt narbonnais. Sous toutes réserves. — M. R.

Clovis BRUNEL, *Vida e Miracles de Sancta Flor* [Extrait des *Analecta Bollandiana*, LXIV (1946), p. 5-49]. — Édition, d'après une copie du XVIIe siècle, de cette composition hagiographique de la seconde moitié du XVe siècle, consacrée à une simple religieuse du couvent de Beaulieu, au diocèse de Cahors, extatique et visionnaire, honorée de bonne heure dans ledit diocèse. La langue paraît plus proche du parler populaire quercynois que ne l'est d'ordinaire celle des compositions littéraires : on relève notamment l'emploi de *e* en tête d'une principale suivant une temporelle, et celui du *que* déclaratif devant les formes de l'indicatif.

Leonard E. ARNAUD, *The* Sottes chansons *in* MS. Douce 308 *of the Bodleian Library at Oxford* (*Speculum*, vol. XIX, n° 1, janvier 1944, p. 68-88). — Cette édition, antérieure d'une année à la mienne (*Deux recueils de sottes chansons*, dans *Annales Acad. Scient. Fenicae*, B LIII, voir ici même, LXIX, 257), m'est parvenue avec un retard de trois ans. Elle comprend trois pages d'introduction, vingt-deux chansons (y compris les bribes des cinq chansons atteintes par la mutilation du manuscrit) et un glossaire de deux pages. On est en droit de trouver le commentaire un peu court, puisqu'il s'agit d'interpréter des textes d'une difficulté exceptionnelle. Pour permettre au lecteur de juger de la qualité de ce commentaire, je cite ici quelques articles du glossaire en ajoutant les rectifications nécessaires. *S'abaiche* XVI 2 (l. *sa baiche*). *Abourer* XIV 44 « to stuff, to fill » (l. *abovrer* « abeuvrer »). *Acoroner* IV 31 « to finish » (l. *a coroner* « couronner »). *Tot son aiei* XVIII 9 « comfortably » (l. « toute sa vie »). *Ansorillié* V 26 « exposed to the sun » (l. *ensorillie* « essorillée »). *Aprisier* XXII 15 (l. *a prisier*). *Arajeir* XIX 35 « to enrage » (l. « arracher »).

Dexdont XVI 39 « from then on » (1. *Dex dont* « que Dieu donne »). *S'esleaixier* XV 22 « to rush away » (1. *soi esleaixier* « se réjouir »). *Jouke* XXII 11 « until, up to » (1. « juche »). *Mal keu* I 39 « purulent (?) » (1. *mal keus* « mal cuits »). *Cest mon* III 12 « word, lady » (1. *c'est mon*, formule affirmative qui est encore dans Corneille). *Revaice* XVI 31 « reverie » (1. « engin de pêche, sorte de nasse »). *Rien* (*rens*) XIX 22 « thing » (1. *rens* « rentes, profit »).

Si l'éditeur s'était donné la peine d'étudier méthodiquement la versification (mais l'introduction n'en souffle mot et les notes explicatives sont absentes), il aurait facilement évité tout au moins la plupart des erreurs que voici. Le nº IV est en couplets de neuf vers, encore que le premier couplet en ait dix, parce que l'éditeur a mal coupé les vers. Le cinquième couplet de V est plus court que les autres, sans que l'éditeur le signale : il manque trois vers à la fin : il ressort de l'examen du schéma métrique qu'il ne s'agit pas d'un envoi. Les trois derniers vers de XV ne font pas partie du cinquième couplet, mais forment envoi. Les quatre derniers vers de XVI forment également envoi, et au cinquième couplet il y a une lacune de deux vers, probablement après le v. 34.

Je ne pourrais signaler ici tous les passages où M. A., par des signes diacritiques placés à contresens ou des retouches à rebours, révèle son incompréhension. I 24, *m'efferoie*, l. *mefferoie*. II 3, remplacer le point par une virgule. 21, il n'y avait aucune raison d'écarter la forme *Cain* « quand ». IV 33, ajouter deux points à la fin. IV 50 et ailleurs, il ne fallait pas changer *abeüter*, abondamment attesté, en *abeveter*. V 13, au lieu de *Por ceu loje j'ai dreciee*, phrase impossible, lire *Por ceu loje i ai drecie*. 36, la bonne forme *veudie* (« vidée »), qui rime correctement avec *courtoisie*, a été changée en *veudiee*. IX 21, *Et si m'ait dit la tousete en covant* (« la jeune fille m'a promis ») est dans le texte de M. A. : *...tousete encouant*, et le glossaire explique *encouant* « today, now ». Il serait inutile de continuer cette énumération un peu attristante.

M. A. a eu à sa disposition les photographies du manuscrit, tandis que mon texte a dû être établi, étant donné les circonstances, sur l'édition diplomatique de Steffens. De la comparaison de son texte et du mien, il ressort que Steffens a, en règle générale, bien lu le manuscrit, les différences ne portant pour la plupart que sur des détails graphiques sans grand intérêt. Je suis même persuadé que sur un point tout au moins la lecture de Steffens est à préférer à celle de M. A. Il s'agit de I 37, *dame hallegoutee* (« déchirée, couverte de loques »), que M. A. a lu *hallegoitree* et traduit « begemmed ». Quelle est la raison de cette étrange interprétation ? Mais XVI 4, *deus* (Steffens et mon éd., p. 68) doit sans doute être lu, comme l'a fait M. A., *dens*, et *manache* contient probablement comme premier élément *m* et comme second le verbe *aacier* (*aachier*) : *Si durement ke toz les dens m'enache* (pour *m'aache*) ; la construction de la phrase reste dou-

teuse. Puisque le manuscrit porte *gente*, et non *gent* (Steffens), III 19 n'a besoin d'aucune correction. IV 30, *On ne la doit pas tenir a faintise* est bien la leçon du manuscrit, mais la correction de M. A., *ne lou doit*, paraît préférable, de même sa lecture IV 45, *per force* au lieu de *por force* (Steffens). Dans IX 12, *Damixele Eolent de la Vesnoie*, M. A. imprime *de l'Avesnoie*, et ce mot (« champ d'avoine ») figure en effet dans Tobler-Lommatzsch avec, comme unique exemple, précisément notre passage. Il y a lieu de s'étonner que ce mot soit si peu attesté. XIV 48, le manuscrit a *il* (et non *si*) : *L'autre jambe ait il brisie.* — Arthur LÅNGFORS.

Historia de los amors de Baydḏ y Riyáḏ, una chantefable *oriental en estilo persa* (*Vat. Ar. 368*) [p. p.] A. R. NYKL ; New-York, 1941 ; in-8, [VIII]-50 et 52 pages avec 10 fac-similés [Hispanic notes et Monographs, Essays, Studies, and brief Biographies issued by the Hispanic Society of America]. — Cette histoire, dont le style rappelle celui des *Mille et une nuits* ou du *Gulistan* de Saadi, est, comme d'autres, mêlée de prose et de vers. M. N. pense y trouver des points de ressemblance avec *Aucassin et Nicolette* : je ne puis partager cet avis. D'une part les parties en vers n'ont pas le caractère narratif qu'elles présentent souvent dans l'authentique chantefable ; d'autre part les très rares ressemblances d'expression sont sans portée : que tirer par exemple du fait que, dans l'arabe comme dans le français, les jeunes filles sont blanches et blondes et qu'elles ont la taille fine ? M. N. a fait précéder le texte qu'il édite d'une traduction en espagnol. — M. R.

Franco SIMONE, *Robert Gaguin ed il suo cenacolo umanistico* ; I. 1473-1485 [Extrait de *Ævum*, XIII (1939), 3, p. 410-476]. — Rapide développement des idées humanistes entre ces deux dates qui correspondent à la venue de Guillaume Fichet à Rome pour prêcher la croisade contre les Turcs, et à l'élévation de Charles Fernand au rectorat de l'Université de Paris.

ERRATUM.

P. 341, ligne 4 du bas, au lieu de *bragon*, lire *brazon*.

L'administrateur-gérant : René LEDEUIL.

Imprimerie Protat frères, Mâcon. — Juillet 1947.
Dépôt légal 3e trimestre 1947.
N° d'ordre chez l'imprimeur : 6252. — N° d'ordre chez l'éditeur : 275.

ROMANIA

Rédaction et Administration : 2, rue de Poissy, Paris, V^e^

R.C. 267-188 B. — CHÈQUES POSTAUX : *Paris 1881.69.*

CONDITIONS DE PUBLICATION

La *Romania* sera publiée en 1946 en un tome, t. LXIX, paraissant par fascicules. Ces fascicules seront adressés franco aux abonnés ou aux correspondants désignés par eux ; les abonnés résidant à l'étranger qui feront adresser les numéros à un correspondant, libraire ou particulier, résidant en France, n'ont à payer que le prix d'abonnement pour la France.

CONDITIONS D'ABONNEMENT

Les abonnements se font pour l'ensemble des fascicules qui constituent un tome. Le montant peut être acquitté :

1° Directement par versement ou virement au compte de chèques postaux de la *Société* « *Romania* », numéro du compte : Paris 1881-69 ; les mandats-cartes internationaux peuvent être adressés à ce compte ;

2° Directement par envoi de chèque barré à l'ordre de la *Société* « *Romania* ».

3° Par l'intermédiaire d'un libraire ou commissionnaire qui s'acquittera par un des deux moyens indiqués ci-dessus.

PRIX DE VENTE EN 1947

TOME LXIX :

France	500 fr.
Étranger	600 fr.

Les remises consenties aux libraires s'appliquent à ces prix.

Les communications relatives à la publication, aux souscriptions et à la vente, doivent toujours être faites **par correspondance** adressée à

l'ADMINISTRATION DE LA *ROMANIA*
2, rue de Poissy, Paris, V^e^.

AVIS IMPORTANT

Nous continuons la publication de la *Romania* et nous espérons lui rendre en 1948 sa périodicité trimestrielle.

Pour éviter des frais et des risques inutiles, l'envoi ne sera fait qu'aux abonnés qui nous auront fait connaître, directement ou par leur libraire, leur désir de continuer leur abonnement.

Nous prions donc nos abonnés de nous adresser ou de nous faire adresser par leur libraire, *le plus tôt possible*, le montant de leur abonnement pour le tome LXIX (1946-1947).

Si certains de nos abonnés, en raison des difficultés d'expédition, le désirent, nous pourrons faire adresser ou déposer nos envois à telle adresse provisoire qu'ils nous indiqueraient. Nous pourrons aussi, s'ils le préfèrent, conserver les paquets préparés à leur nom jusqu'au moment où ils nous en demanderaient l'envoi ou la remise.

LA SOCIÉTÉ "ROMANIA".

TABLES DE LA ROMANIA

POUR LES TOMES XXXI-LX

(1902-1934)

TOME PREMIER

TABLE DES MOTS

Un volume de x-531 pages en deux fascicules du format de la *Romania*.

Le fascicule I ne se vend plus séparément.

Prix du fascicule II : Pour la France..... 450 fr.

— l'Étranger..... 480 fr.